

h e g

Publics non et malvoyants : quels enjeux pour les bibliothèques à l'heure du numérique ?

Mémoire de recherche réalisé par :

Floriane MULLER

Fabienne SAMOULLIER EGGER

Aurélie VIEUX

Sous la direction de :

Stéphanie POUCHOT, Professeure HES

Genève, janvier 2014

Master en Information documentaire

Haute École de Gestion de Genève (HEG-GE)

Déclaration

Ce mémoire de recherche est réalisé dans le cadre du Master en information documentaire de la Haute école de gestion de Genève. Les étudiants acceptent, le cas échéant, la clause de confidentialité. L'utilisation des conclusions et recommandations formulées dans ce travail, sans préjuger de leur valeur, n'engage ni la responsabilité de des auteurs, ni celle de l'encadrant.

« Nous attestons avoir réalisé le présent travail sans avoir utilisé des sources autres que celles citées dans la bibliographie. »

Fait à Genève, le 10 janvier 2014

Floriane Muller



Fabienne Samoulier Egger



Aurélie Vieux



Remerciements

Plusieurs personnes nous ont apporté une aide et un soutien dans le cadre de ce travail. Nous aimerions sincèrement les remercier :

Tout d'abord, Stéphanie Pouchot pour nous avoir proposé ce sujet de recherche et pour son encadrement et ses conseils tout au long de ce travail, et Rafael Pérégrina, son assistant pour son aide sur le blog ;

Toute l'équipe de la BBR, plus particulièrement Mme Isabelle Albanese pour son accueil, son écoute et pour les informations utiles qu'elle nous a données ;

Toute l'équipe de la BSR, plus particulièrement Mme Anne Pillet pour ses informations précieuses et son intérêt pour notre travail ;

Toutes les bibliothèques qui ont répondu à notre enquête et sans lesquelles ce travail n'aurait pas pu aboutir ;

René Schneider, Jasmin Hügi, Nicolas Prongué, Lucia Caro et sa maman, Christie Cardinali Ringger, Elena Norelli pour les traductions allemandes et italiennes de notre enquête et les textes d'accompagnement ;

Les autres personnes qui nous ont écrit des mails : Michel Descloux, la bibliothèque d'Epinal Golbet et Fanny Laurent ;

Hélène Kudzia et Luc Maumet, pour leurs interventions respectives à l'Enssib et leur disponibilité pour nos questions via le blog de recherche ou sur twitter ;

Arnaud Gaudinat pour nous avoir mis à disposition un espace de stockage pour la collecte de données de notre enquête sur son serveur ;

Igor Milhit pour ses conseils divers et ses références sur les logiciels libres accessibles ;

Vincent Ribeil pour son coup d'œil graphique sur notre poster ;

L'équipe de l'Infothèque pour son accueil et ses infrastructures.

Enfin, une pensée particulière pour Lucia Caro qui a travaillé avec nous sur ce projet avant de s'envoler pour un séjour Erasmus.

Résumé

L'égalité d'accès faisant partie intégrante des missions des bibliothèques, ces institutions de service public se doivent d'être accessibles à toute la communauté. Ce projet de recherche vise ainsi à faire le point sur la prise en compte des personnes non et malvoyantes en bibliothèques.

Notre revue de la littérature synthétise d'abord des données contextuelles générales sur la variété des handicaps visuels, les bases légales sur lesquelles les bibliothèques peuvent s'appuyer pour développer une offre accessible et les nouvelles opportunités rendues possibles par le numérique. Il recense également les solutions existantes et futures pour rendre l'écrit accessible à tous, qu'il s'agisse de projets de coopération internationale, de formats de documents néo-accessibles ou encore de solutions technologiques d'assistance à la lecture de texte papier et numérique développées ou en prototype, et les défis actuels afférents.

Partant du constat qu'aucun travail de nature scientifique n'avait été mené sur l'offre des bibliothèques suisses à destination de ces publics et sur le rôle qu'elles pouvaient dorénavant jouer, notre projet a pour but d'établir un premier état des lieux destiné principalement aux bibliothèques et aux chercheurs en sciences de l'information.

Notre enquête menée auprès des bibliothèques suisses a mis en lumière la réelle demande émanant des publics non et malvoyants ainsi que le faible accès aux collections documentaires, aux ateliers et aux services et/ou animations qui leur est offert en bibliothèques publiques. En effet, malgré un contexte suisse favorable avec un tissu de bibliothèques spécialisées dans les handicaps visuels actives au niveau international et les nouvelles opportunités offertes par les technologies existantes qui vont vers plus d'interopérabilité et de gratuité, il semble que les bibliothèques publiques suisses n'ont pas encore mis en place de réels moyens pour satisfaire ces demandes.

Fort de ces constats, ce mémoire se conclut sur des recommandations à destination des bibliothèques spécialisées et publiques. En effet, ces dernières ont aujourd'hui les moyens de participer à l'élargissement de l'accès à l'écrit pour les personnes non et malvoyantes en proposant une offre conçue pour être accessible à tous, en parallèle aux services sur-mesure offerts par les bibliothèques spécialisées.

Notre objectif est donc d'encourager l'ensemble des bibliothèques à mettre en place des actions coordonnées, concrètes et réalisables, afin de servir au mieux les lecteurs non et malvoyants.

Mots-clefs : handicaps visuels, bibliothèque numérique, bibliothèque et accessibilité, bibliothèque et publics empêchés, enquête, DAISY, EPUB, braille

Table des matières

Déclaration	i
Remerciements	ii
Résumé	iii
Liste des figures	vii
1. Introduction	1
2. Etat de l’art	3
2.1 Vers une tentative de définition : le handicap visuel	3
2.1.1 Des chiffres en augmentation.....	3
2.1.2 Difficulté de définition : des handicap(s) visuel(s).....	4
2.2 Bases légales suisses concernant les handicaps visuels	5
2.2.1 Egalité de traitement	5
2.2.2 Accès à l'information écrite pour les personnes handicapées.....	6
2.3 Du braille au numérique : l'accès à l'écrit pour les personnes déficientes visuelles	7
2.3.1 Du braille à la lecture sonore.....	7
2.3.2 La révolution du numérique	7
2.4 Les défis actuels: des prérequis pour une offre accessible	8
2.4.1 Conserver la cohabitation du braille et de l'audio	8
2.4.2 Garantir l'accessibilité du web	9
2.4.3 Homogénéiser les formats, développer des standards	11
2.5 Solutions actuelles et futures pour garantir l'accès à l'écrit pour tous ..	13
2.5.1 Mise en place de nouveaux formats pour une édition née-accessible	13
2.5.2 Coopération internationale pour l'échange de fichiers	15
2.5.3 Les évolutions des technologies classiques d'assistance.....	17
2.5.3.1 Les dispositifs de lecture de documents non-adaptés	17
2.5.3.2 Les logiciels de lecture de documents numériques non-adaptés	18
2.5.3.3 Les lecteurs de formats adaptés DAISY	20
2.5.4 L'intégration de fonctionnalités dédiées dans les dispositifs tous publics tels que smartphones, tablettes et liseuses	21
2.6 L'offre des bibliothèques	22
2.6.1 Offrir un accès égal à tous les publics : plus qu'une mission, une vocation professionnelle	22
2.6.2 Un service sur-mesure dans les bibliothèques spécialisées	23
2.6.2.1 Une offre suisse riche et diversifiée	23
2.6.2.2 D'autres projets novateurs à l'étranger	25

2.6.3	L'accessibilité de l'offre en bibliothèque publique suisse	26
2.6.3.1	Collections	27
2.6.3.2	Ateliers/animations	29
2.6.3.3	Services hors les murs	31
2.6.3.4	Accessibilité de l'espace et de son organisation	32
2.6.4	Quelques pistes conclusives	33
3.	Enquête sur l'offre des bibliothèques suisses	34
3.1	Mise en place de l'enquête : méthodologie	34
3.1.1	Questions de recherche	34
3.1.2	Instrument : conception et administration du questionnaire	34
3.1.2.1	Définition des indicateurs et des variables	35
3.1.2.2	Elaboration des questions et des choix de réponse	35
3.1.2.3	Définition du public cible et mode d'administration	35
3.1.2.4	Traduction	36
3.1.2.5	Pré-test et temps de relance	36
3.1.3	Exportation et nettoyage des données	37
3.1.4	Validité de la méthodologie de recherche	37
3.1.5	Risques et limitations	38
3.2	Résultats de l'enquête et analyse	38
3.2.1	Profil des bibliothèques participantes : langue, origine, type	38
3.2.2	Fréquentation des bibliothèques par les publics non et malvoyants	39
3.2.3	L'accessibilité des bibliothèques participantes	40
3.2.3.1	Ressources adaptées	40
3.2.3.2	Dispositifs de lecture adaptés	41
3.2.3.3	Services /animations/ ateliers accessibles	42
3.2.3.4	Collections numériques	43
3.2.3.5	Accessibilité web : site et catalogue OPAC	44
3.2.3.6	Accessibilité physique : auto-estimation	44
3.2.4	Y-a-t-il un lien entre offre adaptée et fréquentation ?	44
3.2.5	Sensibilisation des bibliothèques aux besoins de ce public spécifique ...	45
3.2.5.1	La formation / sensibilisation du personnel	45
3.2.5.2	Connaissance des acteurs et des ressources	46
3.2.5.3	Les partenariats	47
3.2.6	Evolution prévue par les bibliothèques	47
3.2.7	Quelques conclusions sur les résultats de l'enquête	48
4.	Conclusion et recommandations	49
4.1	Recommandations pour les bibliothèques spécialisées dans les handicaps visuels	49
4.1.1	Rôles : Experts et acteurs incontournables	49

4.1.2	Offre : riche et variée, à faire connaître et évoluer.....	50
4.2	Recommandations pour les bibliothèques publiques suisses	50
4.2.1	Rôle des BM-BC : portail d'accueil pour tous	50
4.2.2	Rôle des BU-BT : partenaire fournissant de l'information pointue.....	51
4.2.3	Offre des BM-BC et BU-BT : quelques efforts précis sans se disperser .	51
	Bibliographie	53
	Annexe 1 : Glossaire.....	76
	Annexe 2 : Tableau de quelques bibliothèques numériques spécialisées	79
	Annexe 3 : Tableau des indicateurs et variables.....	82
	Annexe 4 : Tableau des risques et actions de mitigation.....	83
	Annexe 5 : Questionnaire en trois langues.....	84
	Annexe 6 : Raisons évoquées pour ne pas proposer de ressources adaptées	85
	Annexe 7 : Raisons évoquées pour ne pas mettre en place de sensibilisation/formation du personnel	87

Liste des figures

Figure 1 : Nombre de personnes ayant un handicap visuel : évolution prévue	4
Figure 2 : Fréquentation des bibliothèques par les publics non et malvoyants.....	39
Figure 3 : Fréquence de sollicitation.....	40
Figure 4 : Type de ressources adaptées proposées par les répondants.....	41
Figure 5 : Formats des ressources numériques proposées par les répondants.....	43
Figure 6 : Fréquentation en regard des ressources adaptées proposées	45
Figure 7 : Fréquence de sollicitation en regard des ressources adaptées proposées ..	45
Figure 8 : Intégration du critère de l'accessibilité du format dans la politique d'acquisition de ressources numériques	46

1. Introduction

325'000 personnes atteintes de déficiences visuelles¹ en Suisse, tel est le dernier chiffre avancé par l'Union Centrale pour le Bien des Aveugles (UCBA). Cela représente un peu moins de 5% de la population, et le nombre de personnes concernées tend à augmenter toujours plus avec la prolongation de l'espérance de vie. Au regard de l'égalité prônée dans la Constitution suisse, il paraît indispensable de se préoccuper de l'accès de ces personnes à la culture et à l'information.

Par ailleurs, les principes de la Conception Universelle², née aux Etats-Unis en 1996, et de plus en plus intégrée en Europe depuis une douzaine d'années soulignent la diversité humaine et l'évolution des personnes et de leurs besoins au cours de leur vie. Car, pour reprendre l'expression de Louis-Pierre Grosbois, « Une personne ne reste pas identique à elle-même dans le temps » (Grosbois 2004, cité dans Fofana-Sevestre 2009, p.13). Ainsi, au-delà des spécificités inhérentes au handicap, il convient de tendre vers l'universel afin d'élaborer des solutions applicables pour tous. Ainsi, nous assistons à un glissement de l'accessibilité vers une vision plus globale, afin d'améliorer l'adéquation entre l'individu et son environnement. Selon les principes ci-dessus, il faut que les choses soient conçues pour être d'emblée accessibles à tous, plutôt que de devoir les adapter par la suite.

Compte tenu de l'importance du public concerné par les handicaps visuels, nous nous sommes donc demandées quelle était la position des bibliothèques en Suisse, puisque leurs missions et leurs codes de déontologie, les poussent à prendre en compte les besoins de tous leurs usagers, y compris ceux des publics empêchés³. Comment les bibliothèques suisses répondent-elles aux attentes et aux besoins de ce public cible ? Se saisissent-elles des nouvelles opportunités ? Relèvent-elles les défis que représentent les nouvelles technologies ?

L'examen du contexte actuel, marqué par l'essor du numérique, nous a amenées à élargir notre problématique et à explorer les nouveaux enjeux en cours pour les bibliothèques. En effet, au sein d'un environnement en pleine mutation et effervescence, il nous a semblé pertinent d'explorer les différentes modalités qui permettent l'accès à l'écrit pour les personnes non et malvoyantes. La numérisation de la société offre de vrais défis en même temps que de véritables opportunités pour l'accessibilité de l'offre de lecture. Nous nous sommes ainsi largement penchées sur les solutions actuelles et futures pour rendre l'écrit accessible à tous, que ce soit par la création de formats pour une édition née-accessible, ou par la mise en place de coopérations internationales ou enfin à travers le développement et la recherche de solutions technologiques. Suite à cette étude approfondie, nous avons examiné l'offre actuelle des bibliothèques en Suisse.

¹ UCBA 2013b, p.5 (ou voir p.3)

² Pour son application aux bibliothèques, voir Fofana-Sevestre 2009, [en ligne]

³ Nous utilisons indifféremment les termes : publics en situation de handicaps visuels, publics non et malvoyants, publics déficients visuels et publics empêchés, sachant que ces derniers englobent toutes les personnes qui à cause d'une contrainte (motrice, perceptive, psychique, intellectuelle, linguistique ou culturelle), ne peuvent bénéficier des services de la bibliothèque. Voir Aeberli, Fiero et Paez, 2012, p. 18

En l'absence d'étude scientifique portant sur l'accessibilité des bibliothèques suisses pour les personnes déficientes visuelles, il nous a donc paru indispensable de mener notre propre enquête pour tenter de connaître l'offre proposée par les bibliothèques à ce public spécifique et leur sensibilisation à cette problématique. C'est la seconde partie de ce mémoire.

Au terme de cette enquête, nous pouvons formuler, dans une troisième partie, quelques recommandations à destination des bibliothèques publiques et spécialisées. Notre propos ne se veut aucunement prescriptif, mais vise avant tout à susciter une première réflexion et peut-être un débat, afin de sensibiliser tous les professionnels des sciences de l'information.

Notre analyse vise en filigrane à décloisonner les mondes, comme le préconise la Conception Universelle, et à intégrer tous les acteurs au cœur d'une même et vaste réflexion. Les enjeux actuels sont en effet immenses, et la demande, tout à fait légitime, de prise en compte des handicaps dans notre société ne cesse d'augmenter.

2. Etat de l'art

2.1 Vers une tentative de définition : le handicap visuel

2.1.1 Des chiffres en augmentation

Les statistiques concernant le handicap visuel sont délicates, car peu standardisées et donc difficiles à comparer ou à compiler. Elles souffrent aussi de l'absence de définitions uniformes. Malgré cela, l'Organisation mondiale de la santé (OMS)⁴ estime que 15% de la population mondiale, soit plus d'un milliard de personnes, vit avec un handicap⁵. Parmi ceux-ci :

« Il y a dans le monde près de 285 millions de personnes qui présentent une déficience visuelle : 39 millions d'entre elles sont aveugles et 246 millions présentent une baisse de l'acuité visuelle. »
(OMS octobre 2013, [en ligne])

Si « près de 90% des personnes présentant une déficience visuelle vivent dans des pays en développement » (OMS 2013, [en ligne]), selon les chiffres publiés en 2013 par l'Union Centrale pour le Bien des Aveugles (UCBA), la Suisse compte à elle seule 325'000 personnes concernées par une forme de handicap visuel, dont 10'000 aveugles, des chiffres trois à quatre fois plus élevés que l'estimation qui prévalait auparavant⁶.

Depuis le début des années 1990, grâce à de grands progrès accomplis à la fois dans la prévention et la guérison de maladies infectieuses qui peuvent induire une baisse de vision, on peut constater une diminution des déficiences visuelles dans le monde⁷. Cependant, le vieillissement de la population, le diabète, la cataracte ou le glaucome, des maladies rétinienne ou des lésions prénatales comme des accidents restent des causes de handicaps visuels⁸. Ainsi, « avec une population vieillissante dans de nombreux pays, toujours plus de gens seront exposés à une déficience visuelle liée à l'âge. » (OMS octobre 2013, [en ligne]). Le graphique ci-dessous illustre cette tendance à la hausse qui prévaut également en Suisse et démontre que le handicap, s'il touche davantage les aînés, n'épargne aucune tranche d'âge de la population.

⁴ Tous les sigles utilisés dans ce travail sont détaillés dans le glossaire en annexe 1.

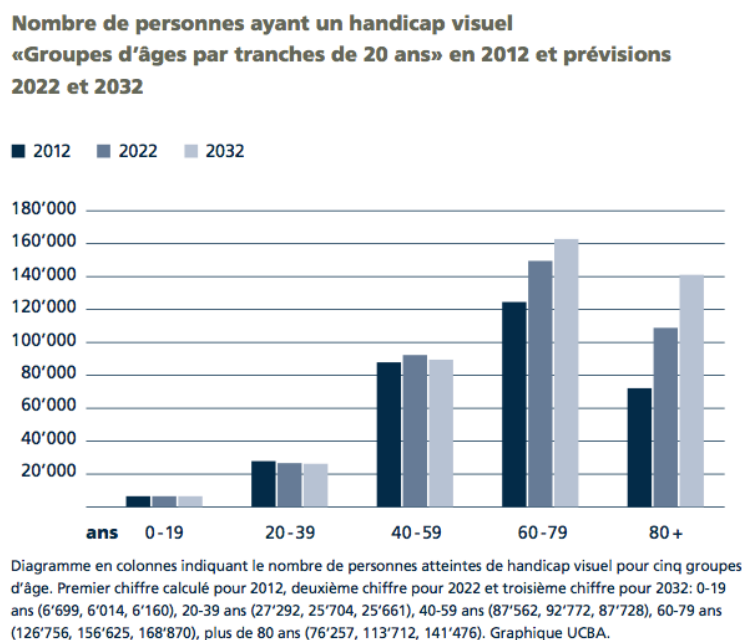
⁵ OMS et Banque Mondiale 2011, p.7. Ce rapport préconise d'ailleurs la mise en place de méthodologies de collecte sur le plan international (p.22)

⁶ UCBA 2013b, p.2 et p.5. L'UCBA s'est basée ici sur plusieurs sources (p.8-13): les statistiques de l'AI, l'enquête suisse sur la santé que l'Office fédéral de la statistique effectue tous les 5 ans, et d'autres études réalisés par mandat pour l'UCBA. Les résultats ont ensuite été comparés et pondérés avec ceux disponibles pour d'autres pays.

⁷ OMS 2013, [en ligne].

⁸ UCBA 2013c, [en ligne].

Figure 1 : Nombre de personnes ayant un handicap visuel : évolution prévue



(UCBA 2013b, p.15)

2.1.2 Difficulté de définition : des handicap(s) visuel(s)

Etablir ces chiffres est rendu difficile par l'absence de définition commune du handicap visuel, ou plutôt des handicaps visuels. En effet, la complexité et la pluralité du handicap le rendent difficile à appréhender. Le site de l'UCBA propose à cet égard des définitions et explications très complètes⁹. Notons simplement ici que la déficience visuelle peut être plus ou moins prononcée. On distingue ainsi les personnes aveugles (non voyantes), et les personnes malvoyantes, y compris celles dont la vue a fortement baissé, notamment les personnes âgées. Ainsi,

« on parle de handicap visuel lorsque le potentiel visuel subit une diminution durable et qu'une correction à l'aide de lunettes ou de lentilles de contact ne permet pas d'obtenir une acuité visuelle¹⁰ moyenne. »
 (UCBA 2013d, [en ligne])

Au-delà de l'acuité visuelle, la malvoyance reste multiple et comprend par exemple : vision floue, champ de vision rétréci (en cas de rétinite pigmentaire etc.), perte de la vision centrale (en cas entre autres, de dégénérescence maculaire), difficulté de balayage du regard, vision réduite en forte luminosité ou en pénombre, sensibilité exacerbée aux variations brusques de lumière, absence de couleurs ou de reliefs, etc¹¹. Effectivement, le handicap visuel ne s'accompagne pas forcément de signes notables, ce qui peut le rendre invisible pour autrui tout en limitant pourtant la personne dans l'ensemble de ses activités : lecture ou écriture (vision de près) sont très vite exclues, les activités quotidiennes sont rendues toujours plus

⁹ UCBA 2013c, [en ligne] et UCBA 2013d, [en ligne].

¹⁰ L'acuité permet de définir la qualité de la vue : plusieurs échelles existent et les seuils définis par les pays et l'OMS varient.

¹¹ Pour mieux se représenter ce que cela signifie, voir les photographies du dépliant canne blanche (UCBA, USA et FSA [2011], [en ligne].)

difficiles (vision à moyenne distance), et les déplacements ainsi que l'appréhension de l'espace (vision de loin) peuvent devenir très limités¹².

La législation suisse (LHand 2002) considère comme handicapées les personnes qui déclarent avoir un problème de santé depuis longtemps (dimension médicale) et qui se disent limitées (faiblement ou fortement) dans les activités que les gens font habituellement (dimension sociale)¹³.

« Est considérée comme personne handicapée au sens de la présente loi toute personne dont la déficience corporelle, mentale ou psychique présumée durable l'empêche d'accomplir les actes de la vie quotidienne, d'entretenir des contacts sociaux, de se mouvoir, de suivre une formation, de se perfectionner ou d'exercer une activité professionnelle, ou la gêne dans l'accomplissement de ces activités. »

(Suisse 2002, LHand art.2 al.1)

En effet, le handicap visuel n'est pas constitué uniquement par une déficience physique, mais aussi par des facteurs environnementaux et des attitudes. L'UCBA rappelle que l'environnement non adapté crée le handicap, alors qu'une déficience visuelle n'en constitue pas forcément concrètement un¹⁴.

2.2 Bases légales suisses concernant les handicaps visuels

S'il est avéré que « chaque personne vit son handicap visuel de façon totalement différente et individuelle » (UCBA 2013b, p.7), les conséquences du handicap au quotidien se font pourtant sentir sur la santé, le niveau d'étude, l'emploi et sa rémunération, le niveau de pauvreté et créent une situation de dépendance accrue¹⁵. Elles touchent la personne en situation de handicap mais aussi son cercle de proches. C'est pourquoi, afin de garantir l'égalité des personnes en situation de handicaps visuels, la Suisse s'est dotée d'un arsenal législatif. Celui-ci rappelle la notion d'égalité de tous et propose des exceptions au droit d'auteur afin de garantir à tous l'accessibilité des œuvres (écrites notamment).

2.2.1 Egalité de traitement

L'égalité de traitement est inscrite dans la Constitution fédérale suisse en son article 8 :

« al. 2 Nul ne doit subir de discrimination du fait notamment de son origine, de sa race, de son sexe, de son âge, de sa langue, de sa situation sociale, de son mode de vie, de ses convictions religieuses, philosophiques ou politiques ni du fait d'une déficience corporelle, mentale ou psychique. [...] »

al. 4 La loi prévoit des mesures en vue d'éliminer les inégalités qui frappent les personnes handicapées. »
(Suisse 1999, Cst art.8)

Dans cette optique, en 2002, la Suisse a édicté une loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (LHand)¹⁶. Celle-ci a pour but de « prévenir, de réduire ou d'éliminer les inégalités qui frappent les personnes handicapées » en cré[ant] des conditions propres à [leur] faciliter la participation à la vie de la société, en les aidant notamment à être autonomes (...)» (LHand, art.1). Ces personnes handicapées - ou les

¹² Holzschuch, Allaire, Bertholet 2008, p. 26

¹³ Voir par exemple pour les différentes dimensions : OFS 2009, p.5-8

¹⁴ UCBA 2013b, p.6

¹⁵ OMS et Banque Mondiale 2011, p.11-13

¹⁶ Suisse 2002, dans la bibliographie, ci-après citée comme LHand. Complétée également par trois ordonnances d'application (OHand 2003, OTHand 2003 et OETHand 2006).

associations nationales d'aide aux handicapés, existant depuis plus de 10 ans - peuvent ainsi, sur la base de la LHand, recourir contre une inégalité, c'est-à-dire « une différence de traitement en droit ou en fait qui les désavantage sans justification objective » ou alors l'absence de « différence de traitement nécessaire au rétablissement d'une égalité de fait entre les personnes handicapées et les personnes non handicapées. » (LHand, art 2, al.2).

Enfin, conformément à l'article 19 de la LHand, la Confédération a mis en place une instance spécifique en matière d'égalité malgré les handicaps : le Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées (BFEH)¹⁷.

Selon cette loi, l'égalité des publics handicapés doit être garantie, entre autres en termes d'accès au web, à la culture et à l'éducation. Ces dispositions encouragent la création d'une offre de livres accessibles pour les publics visuellement empêchés.

2.2.2 Accès à l'information écrite pour les personnes handicapées

Cette offre est rendue possible par l'article 24c de la Loi fédérale sur le droit d'auteur et les droits voisins (LDA)¹⁸, qui prévoit une restriction au droit d'auteur favorisant l'utilisation des œuvres par des personnes atteintes de déficiences sensorielles. En effet, si la LDA reconnaît les droits des créateurs d'œuvres de l'esprit, elle stipule tout de même que :

« si la forme sous laquelle une œuvre est publiée ne permet pas ou rend difficile la perception de celle-ci par les personnes atteintes de déficiences sensorielles, il est permis de reproduire cette œuvre sous une forme qui la leur rende accessible. »
(LDA, art. 24 c, al.1)

Les personnes atteintes de déficiences sensorielles peuvent donc, dès que la perception de l'œuvre leur est difficile, bénéficier d'une reproduction de cette œuvre sous une autre forme plus accessible.

Quelques points sont tout de même importants à souligner dans ces dispositions:

- La réalisation de l'adaptation accessible de l'œuvre doit être faite sans but lucratif ; et pour des « personnes atteintes de déficiences sensorielles; » (LDA, art 24c, al.2)
- Toute œuvre peut être reproduite de façon à être rendue accessible: « Par œuvre, quelles qu'en soient la valeur ou la destination, on entend toute création de l'esprit, littéraire ou artistique, qui a un caractère individuel. » (LDA, art 2, al.1). Si on considère les livres, cela couvre donc tant les ouvrages académiques ou professionnels que de détente ;
- L'auteur ne peut pas s'opposer à la réalisation d'une adaptation accessible de son œuvre ;
- L'auteur perçoit une rémunération, telle que définie dans les tarifs communs TC 10 de ProLitteris, dès le quatrième exemplaire produit¹⁹.

Pour le financement de la réalisation de l'œuvre adaptée, l'AI (Assurance Invalidité) peut entrer en matière si la personne demandant cette reproduction est en emploi ou aux études. La nécessité d'une reproduction est évaluée (cela peut rentrer dans le domaine des « moyens auxiliaires » nécessaires à l'intégration professionnelle) et une institution ou association peut

¹⁷ dont l'organisation et les tâches sont régies par l'article 3 de la OHand (Suisse 2003)

¹⁸ Suisse 1992 dans la bibliographie et citée dans le corps du texte ci-après comme LDA

¹⁹ LDA, art 24c, al.3 et ProLitteris 2012, p.3

être mandatée pour la réalisation de celle-ci²⁰. Pour les œuvres de loisir, c'est généralement un financement privé qui permet à des bibliothèques ou associations spécialisées de fournir cette reproduction à titre gracieux, tout en payant la redevance à ProLitteris.

2.3 Du braille au numérique : l'accès à l'écrit pour les personnes déficientes visuelles

L'ensemble des dispositifs légaux décrits ci-dessus encourage et facilite l'accès à l'écrit pour les publics déficients visuels. Parallèlement, les évolutions et les adaptations techniques ont permis d'améliorer l'offre documentaire, de manière à la fois quantitative et qualitative.

2.3.1 Du braille à la lecture sonore²¹

Les moyens d'accès à l'information pour les personnes aveugles et malvoyantes ont évolué et se sont enrichis au cours du temps. Depuis l'invention du braille en 1825, il est en effet possible de rendre des informations optiques perceptibles sous d'autres formes. Ainsi, l'écriture tactile, inventée par Louis Braille, aveugle scolarisé à l'Institut National des Jeunes Aveugles de Paris, qui transforme les lettres en points saillants, a considérablement favorisé l'émancipation des personnes déficientes visuelles. Dans les années 50, l'audio est venue compléter l'écriture en relief, le contenu des documents pouvant alors être écouté avec un lecteur adapté²². Les progrès des technologies relatifs à la restitution sonore et en matière d'enregistrement ainsi que les nombreuses autres qualités qu'elle offre par rapport au braille (gain de place, confort de lecture pour les personnes âgées, gain de temps pour les actifs, mobilité et possibilité de lecture à plusieurs ou de duplications infinies) peuvent expliquer l'essor considérable du livre audio.

2.3.2 La révolution du numérique

L'informatisation générale de la société marque un changement historique dans le champ de l'accès à l'écrit des personnes empêchées de lire avec la possibilité d'afficher du texte sur un support numérique. Avec la dématérialisation de l'information, de nouveaux espaces virtuels permettent de stocker et de multiplier un grand nombre de données. Le contenu de ces informations et de l'écran peut être restitué soit sur une ligne braille, soit par une synthèse vocale, tandis que des systèmes de lecture permettent de lire des textes imprimés²³.

A l'ère du numérique, les possibilités d'accès à l'écrit se sont en effet multipliées, autorisant par là-même, une grande diversité des usages. Désormais, l'information peut être disponible à distance, en tout lieu et à tout moment. Le catalogue de la bibliothèque peut être consulté partout et les ressources sont ainsi plus visibles. La création de bibliothèques numériques, spécialisées ou non, payantes ou non, permet même d'accéder à certains ouvrages, à distance, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, voire même de les télécharger²⁴. Enfin la numérisation d'œuvres tombées dans le domaine public autorise leur circulation quasiment

²⁰ Les moyens de financement semblent assez complexes et évalués au cas par cas. Les associations et les écoles aident les personnes concernées sur demande (voir règlement de la BBR, ABA 2013b [site web] onglet « demander des transcriptions»). Pour les bases légales, voir : Suisse 1976, (OMAI) section 2 (moyens auxiliaires) et le résumé de UCBA et Höhener, 2010.

²¹ Ce chapitre très condensé se base sur plusieurs sources : Ringot 2010, p.24 et Maumet 2007, et Maumet 2011, Coudert 2012, p. 5-10

²² Maumet 2011, [en ligne]

²³ UCBA 2013e, [en ligne]. Voir section 2.5.3 pour les technologies d'assistance

²⁴ Voir annexe 2 : quelques bibliothèques numériques spécialisées

sans limites. L'accès au texte numérique étant devenu facile, direct et instantané²⁵, les gains pour les publics déficients visuels, allant dans le sens d'une autonomisation accrue sont immenses. Cette évolution ne va cependant pas sans poser de nouveaux défis.

2.4 Les défis actuels: des prérequis pour une offre accessible

2.4.1 Conserver la cohabitation du braille et de l'audio

On peut constater que depuis quelques années, l'utilisation même de l'écriture braille est remise en question face à la prédominance nouvelle de l'audio. En 2013 encore, Luc Maumet²⁶ évoquait la perte de vitesse du braille par rapport à la lecture audio, tout en réaffirmant que pour les aveugles de naissance, le braille et le toucher restent indispensables.

Diverses raisons expliquent la perte de vitesse du braille. Tout d'abord, le nombre de personnes âgées qui auront des problèmes de vue tend à augmenter dans les années à venir tandis que le nombre de personnes nées aveugles, quant à lui, diminue. Cela signifie, dans le futur, le vieillissement de la population braille. Or le braille, en général appris dans l'enfance, nécessite une discrimination tactile fine²⁷ ce que les personnes qui abordent l'écriture en relief à l'âge adulte ou des brailleuses aguerries rencontrant des problèmes de santé (diabète etc.), ne possèdent plus nécessairement. Par ailleurs, de manière plus générale, on peut constater que la majorité des personnes qui deviennent aveugles tardivement ne s'initient plus au braille. En effet, symboliquement, il peut être perçu comme un stigmate du handicap²⁸. Enfin, le volume d'un document en braille, très supérieur à celui d'un livre imprimé (un titre correspond en moyenne à 5,5 volumes en braille) est un autre élément d'explication pour la perte de vitesse du braille, même si des solutions ont été imaginées pour pallier cette difficulté majeure²⁹. L'écriture braille peut donc apparaître à bien des égards comme « obsolète » et « contraignante ». Elle implique des modalités particulières pour sa lecture, qui doit être obligatoirement linéaire et se faire à plat à l'aide des deux mains. Pour toutes ces raisons, la lecture sonore est investie d'une portée toujours plus large.

Toutefois, le braille a su s'adapter aux évolutions technologiques et est devenu au gré des diverses inventions, portable, consultable (braille éphémère, plage braille), téléchargeable et convertible³⁰. Le braille a su prendre le tournant technologique et s'adapter aux contraintes informatiques (notamment en passant de six à huit points).

« Braille continues to develop as a vibrant means of communication that enables people who are blind [...]. In developed countries, more and more braille readers are shifting much of their reading to refreshable braille displays, which make lengthy braille works practical and portable, and allow braille readers to interface with computers, smart phones, and the other accoutrements of the twenty-first century. »

(Perkins et al. 2013, p.viii)

²⁵ Maumet 2011, p.13

²⁶ Enssib 2013, [en ligne] (Journée d'étude : Bibliothèques et handicaps) Luc Maumet, responsable de la médiathèque Valentin Haüy est une autorité dans ce domaine. Il tient un blog très actif sur cette problématique.

²⁷ Maumet 2007, p.48

²⁸ Ringot 2010, p.18-19

²⁹ Voir chapitre 2.5 sur les solutions actuelles et futures pour garantir l'accès à l'écrit pour tous. Par ailleurs, Maurice de la Sizeronne a créé le braille abrégé (une forme sténographique du braille).

³⁰ Coudert 2012, p.5-10

De plus, l'écriture braille présente de nombreux avantages par rapport à l'audio qui ne permet notamment pas une mémorisation et une structuration de l'esprit égales à celle de l'écrit. L'écrit permet de conserver un fil conducteur, d'enchaîner logiquement des paragraphes, une cohérence en somme. Ainsi, certains voient dans l'utilisation de l'audio comme moyen de lecture principal le risque de créer une génération d'aveugles analphabètes³¹ au niveau d'écriture insuffisant, car trop « phonétique et hachée ». ³²

La prédominance de l'audio fait donc débat et suscite de vives réactions auprès de la « communauté » de malvoyants, impliquée dans la défense de l'écriture braille et qui œuvre pour une nécessaire cohabitation des deux modes de lecture. Pour de nombreuses personnes déficientes visuelles, l'un ne remplace pas l'autre³³, le braille et l'audio sont tout à fait complémentaires.³⁴ Ainsi, un brailliste chevronné peut, pour des raisons pratiques, préférer à certains moments écouter un livre sur un support audio. Et même si l'audio est devenu le mode de lecture le plus répandu, force est de constater qu'en dépit de tous ces progrès à la fois scientifiques et techniques, le braille, bien qu'inventé au début du 19e siècle, reste au 21e siècle : « le seul système permettant un accès direct au texte, que ce soit en lecture ou en écriture [pour les personnes déficientes visuelles]. » (Maumet 2007, p. 47-48)

2.4.2 Garantir l'accessibilité du web

Avec l'arrivée du web et son utilisation comme média privilégié de diffusion de l'information et des documents, l'accessibilité numérique est devenue l'opportunité pour les publics en situation de handicaps visuels d'accéder à l'information, à la culture et à la lecture. Un web accessible pour tous est un enjeu dont son inventeur et ses contributeurs avaient pris conscience très tôt :

« The social value of the Web is that it enables human communication, commerce, and opportunities to share knowledge. One of W3C's primary goals is to make these benefits available to all people, whatever their hardware, software, network infrastructure, native language, culture, geographical location, or physical or mental ability. »

(W3C 2012, [en ligne])

Pour s'assurer de réaliser sa mission d'accessibilité des contenus web, le World Wide Web Consortium, plus connu sous l'acronyme W3C a mis en place le Web Accessibility Initiative (WAI). Créé en 1997, cet organe a pour objectif d'édicter des règles de conception communes pour le web. Ces Web Content Accessibility Guidelines (WCAG), dans leur version anglaise de 2008³⁵ se sont rapidement imposés comme un standard international. Dans sa traduction française³⁶, cette norme définit des principes d'accessibilité qui permettent de répondre à « une plus grande variété de personnes en situation de handicap, incluant [entre autres] les personnes aveugles et malvoyantes » (Association BrailleNet 2009, [en ligne]).

³¹ Hachey 2011, [en ligne]

³² Aviv 2009, [en ligne]

³³ Coudert 2008, [en ligne]

³⁴ Coudert 2012, p. 5-10

³⁵ W3C 2008, [en ligne].

³⁶ Association BrailleNet 2009, [en ligne]

Les quatre principes auxquels le web doit répondre est d'être:

- perceptible : offrir des descriptions textuelles aux contenus web qui n'en sont pas (image, tableau, graphique, etc.) et concevoir des contenus lisibles par des technologies d'assistance, sans perte d'information ni de structure;
- utilisable : proposer une navigation facilitée grâce à la mise à disposition de fonctionnalités accessibles au clavier ;
- compréhensible : rendre le texte lisible et compréhensible en utilisant un texte clair et structuré avec une navigation cohérente et sans surprise entre les pages ;
- robuste : assurer l'interopérabilité et la compatibilité entre les différentes évolutions technologiques, notamment concernant les technologies d'assistance.

Pour permettre l'évaluation de l'accessibilité des sites web, trois niveaux de priorité ont également été définis. Un site répondant à tous les critères d'accessibilité se verra attribuer un AAA tandis qu'un site peu accessible selon les critères définis, n'aura qu'un simple A.

De nombreux référentiels tels que AccessiWeb³⁷, également réalisé par BrailleNet en 2012, sont dérivés des WCAG et en constituent des méthodes d'applications. Sur le modèle de l'échelle « AAA, AA, A » le label AccessiWeb a par exemple défini des niveaux de priorité simples à comprendre : Or, argent, bronze.

Malgré tous ces efforts, il semble que l'enjeu de concevoir un web accessible pour tous, - non seulement aux personnes handicapées pour la lecture, mais aussi à tous ceux qui ne savent pas utiliser Internet (personnes âgées ou novices des technologies web) ou qui n'ont pas le matériel adéquat³⁸ ou encore des internautes qui n'utilisent simplement pas le même navigateur - ne soit pas encore pris en considération puisqu'en 2013, on constate que :

« There are over 161 million blind and partially sighted people in the world and this number is growing. [...] Less than 5% of all published materials and reportedly less than 20% of websites are accessible to this target group. » (UNESCO et IFLA 2013, p.4)

A cet égard, la Suisse a pris des mesures législatives³⁹ et précise par exemple que l'accès aux sites internet de la Confédération ne doit pas être rendu difficile aux personnes handicapées de la vue (LHand, art.14, al. 2) et que :

« [c]es sites doivent être aménagés conformément aux standards informatiques internationaux notamment aux directives régissant l'accessibilité des pages Internet, édictées par le Consortium World Wide Web (W3C). » (Suisse 2003, OHand, art.10 al.1)

Les Directives de la Confédération pour l'aménagement des sites internet facilement accessibles (P028) découlent de cette loi et s'adressent particulièrement aux unités administratives publiques. Il y est précisé que leurs sites web doivent respecter le niveau de conformité AA selon les recommandations WCAG 2.0.

S'appuyant sur les WCAG et P028, la norme d'accessibilité eCH-0059 Version 2.0⁴⁰ a été adoptée en 2011. Elle vise à mettre en œuvre et à encadrer les prescriptions légales en

³⁷ Association BrailleNet 2012a et 2012b, [en ligne]

³⁸ Pepin 2013, [en ligne]

³⁹ Voir aussi section 2.2 de ce travail. La Lhand figure en bibliographie sous Suisse 2002, OHand sous Suisse 2003.

⁴⁰ Groupe Spécialisé « Accessibiliy » 2011, [en ligne]

matière d'égalité pour les personnes handicapées, au niveau des cantons et des autres institutions publiques. Plus précisément, elle doit :

« s'appliquer en priorité à tous les sites Internet de la communauté et des institutions de droit public, comme par exemple la Confédération, les cantons, les communes, les universités, les écoles, les hôpitaux, les bibliothèques [...] »

(Groupe Spécialisé « Accessibiliy » 2011, p.7)

Par ailleurs, elle impose un niveau de priorité AA pour les nouveaux sites web (Annexe A) et une obligation de se conformer à un niveau AA avec 4 autres conditions de conformité (Annexe B) pour les sites web existants et ce, dès leur prochaine réactivation, lancement et/ou refonte, sachant qu'ils ont au plus tard un an après l'entrée en vigueur de cette norme pour être conformes. En outre, pour aider à la mise en œuvre de cette norme, un guide pour la conception de sites web « sans barrière » appelé auxiliaire d'accessibilité eCH-0060 a été réalisé. Enfin, un certificat « site web certifié sans barrière » permet de distinguer les sites web les plus accessibles.

Au vu de tous ces éléments, on peut constater que la Suisse met tout en œuvre pour rendre accessible son information en ligne. C'est d'ailleurs, ce que la fondation suisse Accès pour tous, qui mène des études sur l'accessibilité des sites web des collectivités publiques suisses depuis l'application de la LHand en 2004, peut confirmer. En effet, dans sa dernière étude de 2011⁴¹, la fondation constate des progrès significatifs en termes d'accessibilité des sites web non seulement des institutions publiques (cantonales, fédérales et communales), mais aussi des organismes privés (médias imprimés, radio et télévision, sociétés de transports) pour les personnes handicapées par rapport à sa précédente étude de 2007⁴². L'intégration dans cette étude de sites web d'institutions privées témoigne de l'élargissement nécessaire de cette mission d'accessibilité à tous les acteurs qui publient de l'information en ligne. Néanmoins, on peut déplorer l'absence de prise en considération systématique des sites web des bibliothèques dans cette étude. Oubli ou manque de reconnaissance du rôle des bibliothèques comme « portes ouvertes » sur l'information ? Le web n'est donc malheureusement pas encore totalement accessible aux personnes handicapées.

2.4.3 Homogénéiser les formats, développer des standards

Parallèlement à cet effort pour rendre le web accessible, une réflexion sur l'accessibilité des formats des documents doit également être menée. En effet, le document peut être créé accessible ou être adapté plus tard pour le devenir. Dans les deux cas, le grand nombre de formats disponibles sur le marché (sur le web, dans l'édition numérique, par des particuliers, etc.) a nécessité le développement de normes et de standards ainsi que de recommandations pour des productions plus accessibles dès leur création.

En ce qui concerne les adaptations réalisées, le braille (papier ou numérique), l'impression en gros caractères, et la création de fichiers audio et numérique co-existent.

Pour le braille, un effort de normalisation des différents alphabets braille existants a permis depuis quelques années le début de l'adoption de normes d'écriture identiques selon les

⁴¹ Accès pour tous 2011, [en ligne]

⁴² Accès pour tous 2007, [en ligne]

langues ou les thématiques⁴³. Par exemple, un CBFU (Code Braille Français Uniformisé) a ainsi été adopté en 2006.⁴⁴

Pour les adaptations au format numérique, il était également nécessaire de définir un standard accessible uniforme et c'est le standard DAISY (Digital Accessible Information System) qui s'est peu à peu imposé. Ainsi, en 2012, 54% des adaptations produites en France ont été réalisées dans ce format⁴⁵. Ce format standardisé DAISY, propriétaire à l'origine⁴⁶ mais devenu libre par la suite, est l'initiative du consortium DAISY, fondé en 1996 par des bibliothèques actives dans la lecture audio afin de faciliter le passage des livres audio analogiques aux livres numériques⁴⁷. Il est intéressant de noter que parmi les six bibliothèques à l'origine de ce consortium se trouve une bibliothèque spécialisée suisse, la SBS⁴⁸. Actuellement, le standard DAISY en est à sa troisième édition⁴⁹.

Concrètement, un livre en format DAISY est un ensemble de fichiers qui comprend⁵⁰ :

- Un fichier audio avec la narration du texte (souvent MP3)
- Un fichier contenant le texte structuré (avec des balises XML en DAISY 3)
- Un fichier de synchronisation du texte et de l'audio
- Un fichier pour le contrôle de la navigation

C'est la structuration du texte qui permet l'accessibilité du document. En effet,

« un document accessible est avant tout un document sémantiquement structuré. La structuration par des balises permet aux logiciels de lecture d'écran de rendre l'ordre de lecture logique, voulu par l'auteur. L'un des points clés de l'accessibilité est la description textuelle du non-textuel, comme les images, les vidéos ou les tableaux. »

(Ringot 2010, p. 23)

La structuration rend le contenu « perceptible », « utilisable » et « compréhensible » par les technologies d'assistance. Enfin, la décision de faire de DAISY un standard en assure la « robustesse », c'est à dire qu'elle encourage l'interopérabilité des nombreux systèmes de technologies d'assistance électronique. Nous retrouvons donc ici les quatre conditions phares des WCAG évoquées précédemment (section 2.4.2). Ainsi, le format DAISY permet aux appareils compatibles (voir section 2.5.3.3) de proposer une version audio du texte (par des humains ou des voix de synthèse), une synchronisation texte et audio, une lecture adaptée à la taille du support, et bien d'autres fonctionnalités encore.

Toutefois, ces réalisations accessibles créées *a posteriori* nécessitent beaucoup de moyens : temps, financement, personnel bénévole ou non ; et ne peuvent traiter l'ensemble de la production mondiale⁵¹. Un plus grand défi encore est donc de parvenir à encourager

⁴³ PERKINS et. al. 2013, p.viii-ix.

⁴⁴ AVH 2013b, [en ligne]

⁴⁵ BNF 2013c, p.8 contre 26% en braille (même source). Pour plus de chiffres, voir aussi, Creaser, Spacey et Hicks 2012, p.5 ss

⁴⁶ Développé en Suède en 1994 voir : DAISY Consortium 2013, [en ligne]

⁴⁷ Le consortium DAISY est une émanation de l'IFLA, groupe LPD : libraries serving people with disabilities. (Maumet 2013c, [en ligne])

⁴⁸ DAISY Consortium 2013, [en ligne]: onglet « about us», puis « history»

⁴⁹ La norme correspondante est la Z39.86-2005 (R2012), voir NISO et ANSI, 2005.

⁵⁰ Tous ces éléments ne sont pas toujours présents car le format DAISY existe en plusieurs variantes : lecture de synthèse, restitution sur plage braille numérique, etc.

⁵¹ Contrairement aux principes de la Conception Universelle (voir section 1 Introduction)

l'accessibilité dès la création de l'œuvre et au long de ces transformations de format en format (par exemple lors de l'export en PDF). En effet, on estime que plus de 99% des documents diffusés en format PDF sont inaccessibles⁵². Heureusement, des efforts conjoints sont menés pour développer des solutions d'avenir afin de permettre l'accessibilité des œuvres dès leur création.

2.5 Solutions actuelles et futures pour garantir l'accès à l'écrit pour tous

Malgré tous ces défis, de nouvelles solutions pour garantir l'accès à l'écrit pour tous ont été imaginées ou sont en cours de développement, avec parfois, l'implication des bibliothèques ou des consortiums des bibliothèques. Ainsi, une édition née-accessible est envisagée, la collaboration pour l'échange de fichiers adaptés se développe et les solutions technologiques évoluent et sont de plus en plus intégrées à des dispositifs de la vie quotidienne. Ces évolutions sont à suivre attentivement et représentent des opportunités à saisir. Leur adoption pourrait avoir un impact direct sur les bibliothèques et le service que celles-ci proposent à leurs usagers en situation de handicaps visuels.

2.5.1 Mise en place de nouveaux formats pour une édition née-accessible

De plus en plus d'acteurs ont pris conscience de l'importance d'encourager la création née-accessible, ce qui permettrait d'augmenter de façon considérable le nombre de publications accessibles aux lecteurs empêchés. On assiste ici à plusieurs développements intéressants. Sans les lister de manière exhaustive, notons des efforts de la part des logiciels existants mais aussi des actions conjointes pour le développement d'un nouveau format EPUB 3.

Tout d'abord, certains logiciels de traitement de texte intègrent des fonctionnalités spécifiques ou publient de petits guides pour mieux faire connaître les solutions existantes. Des vérificateurs d'accessibilité sont ainsi proposés pour tester le document final produit⁵³. Le recours aux styles, aux tables des matières avec hyperliens, à l'insertion de texte de remplacement pour les images, graphiques et tableaux, à l'insertion de description pour les liens, à la spécification des entêtes dans les tableaux, etc... est encouragé.⁵⁴ Enfin, pour conserver cette accessibilité lors de l'export dans un autre format (PDF, HTML, DAISY, EPUB, etc.), des applications à télécharger (plug-ins) adaptés aux différents logiciels de traitement de texte (Word, OpenOffice, InDesign, etc...) ont été développés. Ceci va de pair avec le développement d'un nouveau standard PDF/Universal Accessible (PDF/UA) régi par la norme ISO 14289-1:2012⁵⁵. Par ailleurs, des logiciels gratuits et open source de production de livres audio au format DAISY ont été développés dans le cadre de projets réalisés à l'initiative du Consortium DAISY et permettent de créer, des documents audio structurés et navigables. On peut citer par exemple Obi⁵⁶.

⁵² Riesch et Corciulo 2012, slide 26.

⁵³ Tant sur le web que dans Word (Microsoft Office 2013b) ou d'autres traitements de texte.

⁵⁴ Microsoft Office 2013a ; Duchateau et Beraud 2008 ; Duchateau et Beraud 2011.

⁵⁵ Malheureusement, l'utilisation de ce standard n'est pas très large puisqu'il s'adresse plus particulièrement aux développeurs de logiciels PDF et doit être utilisée en conjonction avec d'autres normes et se veut très restrictif.

⁵⁶ Maumet 2012b, [en ligne]

Dans la même optique, l'OMPI a lancé en 2010 son Enabling Technologies Framework Project (EFT Project)⁵⁷ qui réunit EDItEUR - un groupe international existant depuis 1991 et œuvrant pour la création, la promotion et l'implémentation de standards dans le domaine du livre et de la publication électronique - et le consortium DAISY. En trois ans, cette coopération a permis notamment la production de recommandations (un guide et un module de e-learning) à destination des éditeurs pour des publications électroniques accessibles⁵⁸, la création d'outils de conversion du format classique vers un format plus accessible, mais aussi des recommandations pour le format EPUB 3 promues par DAISY auprès de l'IDPF.

En effet, et c'est là à notre avis une véritable solution d'avenir, on assiste avec l'EPUB 3 au développement d'un format commun qui réunit à la fois les éditeurs numériques et les intérêts des personnes en situation de handicaps visuels, défendus par le consortium DAISY.

Le format EPUB (electronic publication), ouvert, lancé sous le nom d'OEB (Open ebook Publication Structure) en 1999, standardisé sous le nom d'EPUB 2 depuis 2007, est proposé par l'IDPF (International Digital Publishing Forum)⁵⁹. Il est notamment soutenu par Apple, Google, Microsoft et utilisé par de nombreux sites de commerce en ligne de livres.

« EPUB defines a means of representing, packaging and encoding structured and semantically enhanced Web content — including HTML5, CSS, SVG, images, and other resources — for distribution in a single-file format. » (IDPF 2013b, [en ligne])

Comme le format DAISY (voir 2.4.3), il s'agit donc d'un conteneur de fichiers et de dossiers qui, ainsi que le résume et clarifie très bien le document du CERTAM (2013a, [en ligne]), regroupe en son sein les éléments suivants :

- Un fichier texte (en XHTML)
- Des images (fichiers .jpg, .png ou .svg)
- Des feuilles de style (fichiers .css)
- Des fichiers décrivant la structure du livre
- Les métadonnées du livre (informations bibliographiques sur l'ouvrage)

Or, la version actuelle (EPUB 3) de ce standard, approuvée en octobre 2011, ouvre de nouvelles perspectives pour la production d'œuvres directement accessibles. En effet, le consortium DAISY s'est très largement impliqué dans l'élaboration des spécificités de cette nouvelle version d'EPUB, et est parvenu à intégrer un grand nombre de fonctions d'accessibilités dans celles-ci⁶⁰. Ainsi, grâce à cette implication du consortium DAISY dans l'élaboration de la nouvelle version d'EPUB, « l'expertise qu'on a pu construire autour du format DAISY est réutilisée et réinjectée dans l'EPUB », et « on est en train de tendre vers des formes du livre numérique [...] pleinement accessibles [à tous !] » (Maumet 2013c, ppt slide 21-25, enregistrement 29'36").

⁵⁷ OMPI 2013b, [en ligne]

⁵⁸ Voir plus particulièrement le guide de Sarah Hilderley, 2013 (cité en bibliographie)

⁵⁹ Dont le président, George Kerscher, aveugle, est aussi président du consortium Daisy. Ce qui a été souligné par Luc Maumet lors de son intervention à la journée d'étude « Bibliothèques et handicaps » du 17 juin 2013 à l'Enssib de Lyon.

⁶⁰ Voir EPUB 3 Accessibility Guidelines (IDPF 2013c, [en ligne])

Les intérêts des personnes non et malvoyantes et des éditeurs sont donc conciliés dans ce nouveau format dont la large diffusion reste encore à encourager. Les potentialités, même si elles peuvent être limitées par les DRM sont cependant fantastiques : en plus de diminuer le travail nécessaire pour la mise en accessibilité, la stigmatisation des publics non et malvoyants devrait être moindre. Ces derniers feraient l'acquisition du même livre numérique que tout un chacun, mais le consommeraient d'une autre manière⁶¹. Par ailleurs :

« cela signifiera tout d'abord une extraordinaire augmentation du nombre de documents accessibles. [...] Cela veut aussi dire que des documents très fortement structurés et à faible durée de vie seront enfin accessibles. L'exemple type de ce genre de documents est constitué par les guides de voyages. »
(Maumet 2011, p. 15)

2.5.2 Coopération internationale pour l'échange de fichiers

Outre la coopération pour la création de nouvelles normes, une solution d'avenir réside dans l'échange international des fichiers adaptés réalisés. En effet, améliorer la coopération permet de diminuer le nombre d'adaptations diverses d'un même titre pour augmenter la proportion de la production mondiale qui est accessible. Or, les législations nationales sont encore très spécifiques⁶² et constituent parfois un frein à une bonne coopération en matière d'ouvrages accessibles. Pour y remédier, des accords internationaux sont mis en place, tant concernant les droits des personnes handicapées que la production et l'échange d'œuvres accessibles. Voici une revue de quelques initiatives particulièrement prometteuses auxquelles la Suisse participe ou pourrait participer prochainement :

Tout d'abord, le « Plan d'action du Conseil de l'Europe pour la promotion des droits et de la pleine participation des personnes handicapées à la société [...] »⁶³, à la rédaction duquel la Suisse a contribué, a permis d'inscrire à l'agenda des 47 états membres la nécessité de garantir l'accès à l'écrit des personnes en situation de handicap. Il spécifie par exemple que les Etats membres doivent :

« prendre les mesures appropriées pour que: [...] vii. les lois protégeant les droits de propriété intellectuelle ne constituent pas un obstacle abusif ou discriminatoire à l'accès par les personnes handicapées aux matériels culturels, tout en respectant les dispositions du droit international ; » (Conseil de l'Europe 2006, plan d'action, Ligne d'action n° 2 : participation à la vie culturelle, action spécifique, point vii)

Ensuite, la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) a également permis de réaffirmer que les personnes handicapées doivent bénéficier des mêmes droits et libertés fondamentaux que chacun. Adoptée le 13 décembre 2006 au Siège de l'ONU à New York et ouverte à la signature depuis le 30 mars 2007, la CDPH est entrée en vigueur le 3 mai 2008. Son adoption par la Suisse pourrait intervenir tout prochainement, puisque les deux chambres du Parlement fédéral ont approuvé le texte en 2013⁶⁴. Si la CDPH comporte

⁶¹ DAISY Consortium et Heinser 2013, p.11-12. C'est là l'idée sous-jacente à la « Conception Universelle » (voir aussi chapitre 1)

⁶² Voir Rice 2010 ou encore : Sullivan et Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes, 2007.

⁶³ Conseil de l'Europe, 2006.

⁶⁴ En effet, suite à la procédure de consultation du DFAE (du 22 décembre 2010 au 15 avril 2011), le Conseil Fédéral, s'est prononcé le 19 décembre 2012 en faveur de la ratification de cette convention, sous réserve de l'aval de l'Assemblée fédérale. Le 21 juin 2013, le Conseil National a approuvé le texte. Le 26 novembre 2013, le Conseil des Etats a voté en faveur également. Sauf référendum populaire, l'adhésion de la Suisse à la CDPH devrait donc intervenir courant

un grand nombre de positions intéressantes au regard de notre thématique⁶⁵, c'est principalement l'optique de la coopération internationale (qu'elle vise notamment dans les articles 30 et 32) qui est particulièrement intéressante.

« Les États Parties prennent toutes mesures appropriées, conformément au droit international, pour faire en sorte que les lois protégeant les droits de propriété intellectuelle ne constituent pas un obstacle déraisonnable ou discriminatoire à l'accès des personnes handicapées aux produits culturels. » (ONU 2006, CDPH art. 30, al.3)

Dans cette idée de coopération internationale, une boîte à outils a été mise en place pour permettre aux pays signataires de la CPDH de se doter d'outils de régulation adéquats⁶⁶.

En conformité avec l'idée contenue dans cet article 30, al.3 de la CPDH, on assiste à une forte implication de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) pour améliorer l'accès des personnes non et malvoyantes à la production mondiale d'œuvres.

Le projet TIGAR, acronyme de « Trusted Intermediary Global Accessible Resources », est un bon exemple de projet intéressant de collaboration et d'échange de ressources accessibles, dans lequel se sont d'ailleurs bien impliquées des bibliothèques spécialisées suisses. Initiative coordonnée par l'OMPI et lancée fin 2010, le projet TIGAR⁶⁷ réunit tant des associations du domaine du handicap visuel ou des bibliothèques (l'Union Mondiale des Aveugles - WBU, IFLA, Consortium DAISY) que des ayants-droit (l'Union Internationale des Editeurs - UIE, et la Fédération internationale des organismes de droits de reproduction - IFRRO). Les bibliothèques pour aveugles ayant signé le protocole d'accord du projet, elles deviennent ainsi des intermédiaires de confiance (Trusted Intermediaries - TI) et peuvent, sous des conditions strictes incluant l'accord des ayants-droit, échanger entre elles des fichiers tant d'éditeurs que leurs versions adaptées pour les lecteurs empêchés. Actuellement, on compte 22 TI, dont deux sont suisses (BBR et SBS, présentées dans la section 2.6.2.1). Un engagement fort des bibliothèques spécialisées suisses puisque seuls les USA et la Suisse ont deux TI.

Par ailleurs, dans une démarche complémentaire à TIGAR, l'année 2013 a vu le développement d'un autre projet de l'OMPI, le « Traité de Marrakech visant à faciliter l'accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées »⁶⁸. Adopté dans le cadre de la Conférence diplomatique qui s'est tenue du 17 au 28 juin 2013 au Maroc, son but est d'augmenter le nombre d'ouvrages disponibles pour les personnes non et malvoyantes, ayant des difficultés d'accès à la lecture (ex. dyslexie) ou encore en situation de handicap physique qui les empêche de lire. Pour cela, le traité comporte deux dispositions phares. D'une part, il requiert que des « limitations et exceptions relatives aux exemplaires en format accessible [soient] prévues dans [les] législations[s] nationale[s] » (art 4), c'est-à-dire que la reproduction d'œuvres en format adapté puisse être faite sans avoir besoin de solliciter l'accord des ayants-droits, ce qui est déjà prévu

2014. (voir détail des votes sur Assemblée fédérale suisse 2013, [en ligne] ; Hess-Klein, et Egalité Handicap, 2013)

⁶⁵ ONU 2006 (CPDH), art 21 « Liberté d'expression et d'opinion et accès à l'information », garantit le droit pour les handicapés de recourir « à tous moyens de communication de leur choix » (al.a) et oblige les Etats-Parties, à communiquer rapidement, sans frais, « sous des formes accessibles et au moyen de technologies adaptées » (al.b) et à encourager les instances privées et médias à faire de même (al. c et d)

⁶⁶ ITU et G3ict. [s.d.], [en ligne]

⁶⁷ OMPI 2013a, [en ligne] voir aussi Heinser 2013, [en ligne] pour les principaux chiffres clés.

⁶⁸ OMPI 2013d, [en ligne]

en Suisse par la LDA (voir 2.2.2). D'autre part, le traité pose aussi des bases en vue de l'échange de fichiers adaptés, ce qui s'avère efficace en vue de la réduction de doublons et de l'optimisation des forces de transcription et de réalisation d'œuvres adaptées. Le traité se distingue de TIGAR dans la mesure où il repose sur des exceptions du droit d'auteur et non sur l'accord, au cas par cas, de l'ayant-droit⁶⁹. Ainsi, l'OMPI espère :

« Ce partage d'œuvres en format accessible devrait augmenter globalement le nombre d'œuvres disponibles dans la mesure où il éliminera le chevauchement d'activités et renforcera l'efficacité. Là où, auparavant, cinq pays devaient produire différents exemplaires en format accessible de la même œuvre, ces cinq pays pourront dorénavant produire chacun un exemplaire en format accessible d'une œuvre différente, qu'ils pourront ensuite s'échanger entre eux. »
(OMPI 2013e, [en ligne])

A ce titre, ayant signé le traité, la Suisse et ses différentes régions linguistiques pourraient accéder à des ouvrages transcrits à l'étranger⁷⁰.

2.5.3 Les évolutions des technologies classiques d'assistance⁷¹

En parallèle à ces efforts de coopération, la technologie a permis l'évolution du marché des technologies d'assistance à la lecture. Pour rendre accessibles les documents sous forme papier et numérique, les dispositifs de lecture se sont diversifiés en s'adaptant aux nouveaux usages de lecture. Avec l'arrivée du numérique et l'apparition des terminaux mobiles, on constate une double tendance : d'une part, la multiplication des catégories de logiciels visant à rendre accessibles des documents numériques en parallèle des dispositifs physiques de lecture, et d'autre part, l'équipement de dispositifs de lecture tous publics avec des fonctionnalités spécifiques. Par ailleurs, les acteurs traditionnels de ces solutions adaptées (associations, sociétés spécialisées, laboratoires, etc.) se sont élargis avec l'arrivée de grands leaders internationaux du numérique issus du secteur privé, à l'instar d'Amazon et d'Apple. Ce chapitre ne prétend pas à l'exhaustivité, mais propose un tour d'horizon des dispositifs d'assistance. Les tendances sont mises en avant pour être en mesure d'imaginer les évolutions futures et les opportunités d'applications en bibliothèque.

2.5.3.1 Les dispositifs de lecture de documents non-adaptés

Parmi les dispositifs classiques, donc les plus utilisés, on retrouve les télé-agrandisseurs et les machines à lire. Les télé-agrandisseurs permettent de moduler l'affichage du texte (grossissement, couleurs, luminosité, contrastes) en fonction des besoins. La restitution par synthèse vocale, de plus en plus souvent ajoutée à ces lecteurs permet également aux personnes non-voyantes d'accéder au texte. Leur évolution offre de nombreuses variations et fonctionnalités⁷². Les machines à lire, quant à elles, permettent de scanner le texte imprimé via une caméra et de le restituer grâce à un logiciel d'océrisation intégré et à une synthèse

⁶⁹ OMPI 2013f, p.2-3.

⁷⁰ Cependant, à ce jour (03.11.2013), ni la France, le Canada, la Belgique, l'Allemagne ou l'Italie n'ont signé ce traité.

⁷¹ Pour conserver une lisibilité et alléger le texte et les notes de cette partie, nous avons choisi de ne présenter ici (en notes et bibliographie) que les références aux articles scientifiques que nous avons utilisés. Les sites web répertoriant plusieurs solutions sont référencés en bibliographie. Par contre, les sites web propres à une seule solution n'y figurent pas mais sont aisément retrouvables sur le web via le nom du produit et de la société précisée entre parenthèses dans le texte

⁷² Par exemple : munis d'une synthèse vocale ou liés à une plage braille, de nombreux exemples existent. Voir : CECIAA 2013, [en ligne]

vocale qui lui est couplée. Ces deux dispositifs proposent de plus en plus souvent les mêmes fonctionnalités, comme les machines à lire qui intègrent un mode « téléagrandisseur. » Il est donc probable qu'ils ne forment plus qu'un seul objet dans le futur⁷³.

Parallèlement aux lecteurs physiques qui permettent de lire du texte imprimé des solutions logicielles sont apparues pour lire du texte numérique, confirmant ainsi l'opportunité offerte par la lecture sous sa forme dématérialisée. Citons par exemple les logiciels de grossissement d'écran tels que DesktopZoom (Softonic) et ZoomText (Ai Squared). L'ordinateur vient alors s'ajouter aux dispositifs physiques de lecture de documents non-adaptés.

2.5.3.2 Les logiciels de lecture de documents numériques non-adaptés

Pour que les personnes non et malvoyantes puissent utiliser leur ordinateur pour lire du texte numérique, il fallait au préalable relever un premier défi ; celui de rendre la lecture sur écran possible via des logiciels de revue d'écran. Mais, pour fonctionner, ces derniers doivent être compatibles avec les systèmes d'exploitation. Parmi les premiers logiciels du marché, on trouve ainsi JAWS pour Windows, VoiceOver pour Mac OS X et BRLTTY pour LINUX. Ils permettent de lire ce qui s'affiche à l'écran que ce soit de façon automatique ou à l'aide de commandes au clavier, et de restituer le texte en mode sonore grâce à une synthèse vocale⁷⁴ et/ou via une plage braille⁷⁵. Grâce à ces logiciels qui créent un environnement adapté, il est possible à des personnes non et malvoyantes d'utiliser en toute autonomie toutes les fonctionnalités de leur ordinateur et de l'utiliser pour lire des documents.

Parallèlement à ces solutions propriétaires payantes, il existe une offre libre et gratuite à l'instar du logiciel NDVA⁷⁶. Certains, en plus de rétablir une égalité d'accès sans coût additionnel, encouragent la mobilité des personnes en situation de handicap : NDVAkey (Lavachri) est un « pack » de logiciels portatifs pouvant être installé sur un média portable compatible avec différentes versions de Windows⁷⁷ (ordinateur portable, clé USB, mémoire externe, smartphones).

Ensuite, pour rendre accessibles les documents non-adaptés, deux solutions informatiques spécifiques ont été développées en concomitance avec les logiciels de revue d'écran. Il s'agit de logiciels d'ocrisation ou de reconnaissance optique de caractères (OCR/ROC) spécifiques pour les personnes non et malvoyantes, et des logiciels de synthèse vocale également connus sous l'appellation « Text-to-speech . » Tous deux sont utilisés de manière transversale. Des solutions logicielles payantes existent, mais nous avons choisi de privilégier dans nos exemples les solutions libres et gratuites.

Pour les logiciels OCR, on a l'exemple de MonOCR, une solution open source développée par Alain Lapierre⁷⁸. De plus en plus performant, leur intérêt principal est de permettre la lecture

⁷³ Jacquot 2012, [en ligne]

⁷⁴ La synthèse vocale est un logiciel de lecture sonore qui permet de créer automatiquement de la parole artificielle sur la base de la lecture d'un texte numérique affiché sur l'écran. Il fonctionne donc en lien avec un logiciel de revue d'écran.

⁷⁵ La plage braille est un périphérique d'ordinateur qui permet à l'utilisateur de lire par le toucher les informations à l'écran sous forme de braille dynamique. Elle fonctionne uniquement en lien avec un lecteur d'écran pour assurer la communication entre le système informatique et le périphérique braille.

⁷⁶ NVDA (NonVisual Desktop Access) fonctionne sous Windows 2000, XP, Vista et 7 et 8

⁷⁷ Microsoft Windows XP, Windows Vista, Windows 7 et Windows 8

⁷⁸ Lapierre 2012, [en ligne]

de fichiers en formats inaccessibles tels que du texte PDF ou des fichiers images⁷⁹. Par ailleurs, toujours dans cette volonté de rendre accessible le format PDF, le Visually impaired people (VIP) PDF_Reader a été développé par l'UCBA en collaboration avec la Fondation Accès pour tous⁸⁰ et xyMedia. Cette technologie d'assistance à la lecture de fichiers PDF gratuite et compatible avec plusieurs systèmes d'exploitation (Apple, Linux ou Windows), agit comme un filtre permettant différentes modalités d'affichage (contraste, taille, police, et création automatique de la table des matières).

Du côté des logiciels de synthèse vocale, on constate une évolution par rapport aux premières versions, dont le principal inconvénient était leur voix trop « robotique. » Aujourd'hui, on a la possibilité de choisir des voix de synthèse féminine ou masculine ou encore des voix d'enfants dans les différentes langues⁸¹. Quelques exemples : eSpeak (Free Software Foundation), synthèse vocale open source est compatible avec différents systèmes d'exploitation⁸² et peut être couplée avec le logiciel NDVA. Eloquence (IBM) se couple avec les produits Microsoft⁸³ ou encore InfoVox3 (Assistiveware) pour Mac OS X aussi connu sous le nom d'Acapela.

Une autre alternative pour lire des documents adaptés a été trouvée dans le développement de logiciels de conversion. Parmi eux :

- des logiciels de transcription de documents en texte braille numérique : NATbraille⁸⁴ ou Tactobook⁸⁵ qui permet une fois la traduction en braille numérique réalisée de la stocker sur une clé USB qui pourra ensuite être lue sur un terminal braille portatif.
- des solutions de transformation de fichiers textes en fichiers sonores (MP3 ou Wav) : un logiciel payant et propriétaire comme Textsound (Microsoft), ou des solutions gratuites telles que le service web financé dans le cadre d'un projet européen RoboBraille⁸⁶ qui permet de convertir un fichier texte, y compris PDF numérisé sous forme d'image, en fichier audio ou en braille.

Par ailleurs, la « révolution » du tactile est particulièrement perceptible. La place toujours plus répandue des écrans tactiles dans la vie quotidienne de tous, implique une nouvelle interaction homme-machine et représente un défi en termes d'accessibilité. Aussi, la recherche actuelle s'efforce de trouver des solutions afin de pallier ces manques, notamment avec les smartphones. Une première piste a été investiguée du côté de la technologie haptique⁸⁷ à retour de force⁸⁸. Plusieurs exemples de smartphones utilisent cette technologie. Développé par une société israélienne, le smartphone Ray⁸⁹ est muni d'une interface utilisateur qui

⁷⁹ Parmi les formats images : png, bmp, tif, jpg, gif

⁸⁰ Accès pour tous 2013, [en ligne]

⁸¹ Exemples : InfoVox fonctionne avec la voix française féminine Alice ou Julie, Antoine ou Bruno pour les voix masculines. Pour le logiciel RealSpeak Solo de Scansoft c'est Emily, Isabel, Sylvia ou Steffi.

⁸² Linux, Windows, Mac OS X

⁸³ JAWS, Window-Eyes ou ZoomText

⁸⁴ Mascaret, et al. 2013, [en ligne]

⁸⁵ Velazquez, Hernandez, Hermes Preza 2012, p.45-60.

⁸⁶ Synscenter Refsnaes And Sensus Aps 2013, [en ligne]

⁸⁷ Signifiant « je touche », le terme « haptique » désigne ici des interfaces qui donnent des sensations par le toucher. Un écran tactile haptique permet ainsi de stimuler des sensations de poids, de pressions ou de mouvements selon différentes technologies (liquide, électricité ondes, etc.)

⁸⁸ Ce chapitre s'appuie sur la lecture de plusieurs articles scientifiques dont voici les références courtes, sachant que les références complètes se trouvent en bibliographie : Xu, Cheng et al. 2011, [en ligne], Israr et al. 2012, [en ligne].

⁸⁹ Project Ray 2013, [en ligne]

combine écran tactile et haptique, des capteurs, des commentaires audio et une synthèse vocale permettant un fonctionnement efficace et intuitif de l'appareil. Ensuite, à partir d'un smartphone Galaxy S2, Telorion⁹⁰ propose depuis avril 2013, une nouvelle solution de téléphonie mobile adaptée aux personnes en situation de handicaps visuels, qui se décline en deux versions : pour non voyant avec Telorion Vox et le mode malvoyant, avec Telorion zoom. Cette dernière solution rencontre actuellement un large succès auprès de la communauté française des personnes déficientes visuelles, mais reste néanmoins onéreuse⁹¹ (environ 600 euros). Enfin, Il convient de citer une autre initiative plus abordable : le smartphone de l'entrepreneur indien Sumit Dagar développé en partenariat avec l'Institut des Technologies de Delhi⁹² et l'Institut LV Prasad Eye⁹³ qui, muni d'un écran tactile haptique capable d'afficher des informations en braille, a été commercialisé fin 2013 pour un prix fixé aux environs de 200 dollars⁹⁴. En outre, les recherches vont également du côté de la combinaison du toucher (écran tactile) et de l'audio (retour vocal)⁹⁵.

Ainsi, une tendance générale se dégage de ces évolutions technologiques: la volonté d'encourager la gratuité, l'interopérabilité et la mobilité en vue de toujours plus d'accessibilité. De plus, la miniaturisation des systèmes qui a permis la combinaison des dispositifs, rend aux non et malvoyants leur autonomie dans les usages de lecture, le développement de smartphones adaptés en est la preuve. Ces technologies d'adaptation sont indispensables pour rendre accessibles les documents non-accessibles. Cependant, avec la standardisation de formats de documents « conçus » accessibles et notamment DAISY, des lecteurs spécifiques ont été créés pour profiter pleinement des fonctionnalités que ce format offre⁹⁶.

2.5.3.3 Les lecteurs de formats adaptés DAISY

Dans ce chapitre, l'accent est mis sur les dernières innovations de ces lecteurs adaptés. Connus au départ sous l'appellation « mange-disque », surnom dû à son principal support de diffusion, le CD, ces lecteurs de fichiers audio adaptés se sont principalement développés de deux manières : sous la forme de lecteurs de fichiers numériques portables ou d'applications à installer sur ordinateur. Avec des batteries d'autonomie plus importantes ainsi que des capacités de stockage plus grandes grâce à l'ajout de carte mémoire Secure Digital (SD), les lecteurs les plus représentatifs du marché actuel se sont perfectionnés avec l'ajout de nombreuses fonctionnalités:

- la navigation multiple (par chapitre, paragraphe, mot, ou encore par lettre)
- la recherche d'un mot
- l'ajout de marque-page
- le module podcast⁹⁷

⁹⁰ CERTAM 2013B, [en ligne]

⁹¹ Le prix élevé de ces dispositifs est un motif revendiqué par les chercheurs pour développer des solutions plus abordables. Voir : Battaglia, Filippo et Iannizzotto 2012, [en ligne]

⁹² Indian Institute of Technology Delhi 2013, [en ligne]

⁹³ L V Prasad Eye Institute 2013, [en ligne]

⁹⁴ Auré 2013, [en ligne]

⁹⁵ Kane et al. 2008, [en ligne]

⁹⁶ Voir chapitre 2.5.1

⁹⁷ Le podcast est un fichier (audio, vidéo ou autres) qui peut être téléchargé automatiquement depuis un site web par le biais d'un abonnement aux flux de données (RSS) de la page.

- l'écoute des contenus numériques notamment des émissions de radio numérique⁹⁸
- la connexion internet par wifi
- un port USB pour le relier à un ordinateur

Parmi les plus novateurs, on trouve le nouveau « Plectalk Linio pocket »⁹⁹ (Plectalk), le Stratus (Humanware) ou le petit Milestone M312 (Bones). Avec ces exemples, on constate là aussi que les lecteurs sont de plus en plus petits pour être transportés partout, répondant ainsi aux besoins d'autonomie et de mobilité des personnes en situation de handicaps visuels dans leurs pratiques de lecture. Parallèlement à ces solutions spécifiques, les lecteurs tous publics, véritables objets du quotidien, intègrent désormais eux aussi des fonctionnalités d'accessibilité.

2.5.4 L'intégration de fonctionnalités dédiées dans les dispositifs tous publics tels que smartphones, tablettes et liseuses

Les usages de lecture ayant profondément été modifiés avec l'arrivée des terminaux mobiles, ces derniers - pour répondre à la demande de tous les publics - se sont dotés de fonctionnalités spécifiques. Ils bénéficient notamment des découvertes dans le domaine des écrans tactiles, qui ne semblent en être qu'à leurs débuts. En effet, de nouveaux développements sont en cours, à l'image d'UltraHaptics¹⁰⁰ de l'Université de Bristol, qui utilise un système d'ondes renvoyant la sensation de relief, sans même toucher l'écran. Ainsi, la disparition de l'écran semble s'annoncer au profit d'une expérience sensorielle complète, directe et de plus en plus intuitive. Ceci pourrait rendre aux publics non et malvoyants une véritable autonomie, selon les principes de la Conception Universelle (voir section 1 Introduction). Pour l'instant, l'accessibilité de ces dispositifs du quotidien dépend encore soit des solutions natives soit d'applications dédiées à télécharger sur l'appareil.

Pour ce qui est des tablettes ou smartphones, ils intègrent des solutions natives, adaptables pour les personnes non et malvoyantes. On peut à cet égard relever le rôle précurseur d'Apple, pour proposer des solutions embarquées, avec l'ipad, l'iPod Touch et l'iPhone¹⁰¹, basées principalement sur la vocalisation (avec la fonction VoiceOver intégrée sur les iPhone3GS) et l'agrandissement¹⁰² (fonction Zoom). Plus spécifiquement, la synthèse vocale VoiceOver permet d'entendre ce que l'œil ne peut voir, par le biais d'une voix qui énonce l'élément de l'écran touché par le doigt et facilite donc l'accès à l'ensemble des contenus disponibles. Afin de pleinement intégrer et exploiter toutes les possibilités de lecture et de pilotage, une trentaine de gestes doivent être cependant appris¹⁰³. De plus, avec l'iPhone 4S, l'assistant à commande vocale baptisé Siri, qui repose sur les technologies de reconnaissance vocale, constitue une solution particulièrement performante et optimale pour les personnes atteintes de cécité, capables de piloter leur dispositif grâce à leur voix. Par ailleurs, différentes

⁹⁸ Radio ORIONWebbox (Raven et Van der Meulen 2008) ou encore ceux proposés par le journal audio Vocale Press.

⁹⁹ Mis sur le marché en été 2013

¹⁰⁰ Carter et. al. 2013, [en ligne]. Cette méthode encore en état de prototype n'a pour l'instant pas trouvé d'application concrète pour les personnes non et malvoyantes.

¹⁰¹ FSA 2013b, [en ligne]

¹⁰² « Deux éditeurs dominant l'offre [...] de logiciels d'agrandissement : l'espagnol Code Factory avec Mobile Speak, Mobile Magnifier et Mobile Accessibility Android et l'américain Nuance, avec Talks et Zooms ». AVH et Handicapzéro 2011, p.4

¹⁰³ FSA 2013b, [en ligne]

applications sont téléchargeables sur l'appareil devenant ainsi un dispositif unique, proche d'un assistant personnel qui accompagne la personne au quotidien. On pense notamment aux applications avec fonction loupe, reconnaissance des couleurs, guidage GPS vocal et à bien d'autres encore¹⁰⁴. En ce qui concerne la lecture, iBooks¹⁰⁵ reste l'application la plus performante et la plus aboutie en termes d'accessibilité car elle permet de lire avec une synthèse vocale et/ou en braille.

Les liseuses à encre électronique : Kobo (Kobo), Sony e-Reader (Sony), Cybook (Bookeen), ou Kindle (Amazon) possédant leurs propres applications et formats de lecture, n'offrent en rien la même accessibilité fonctionnelle que l'ensemble des dispositifs du géant Apple, et ce, en dépit de constantes améliorations. Ainsi, le Kindle qui, lancé en 2007, n'offrait aucune accessibilité, ne cesse au gré des différentes versions, d'améliorer ses fonctionnalités comme la navigation dans les menus. Les nouvelles générations, notamment le Kindle Touch¹⁰⁶ sont désormais équipées d'une synthèse vocale. De plus, en mai dernier, la multinationale a annoncé la sortie d'une nouvelle application gratuite (version 3.7) de lecture accessible. Plus précisément, il s'agit de permettre une meilleure navigation dans les menus, la bibliothèque et les ebook grâce à la synthèse vocale intégrée VoiceOver. Ces efforts bien que salués, ne sont cependant pas jugés satisfaisants en particulier concernant la demande de polices de plus grandes tailles¹⁰⁷. Toutefois, ces premiers pas vers l'accessibilité du leader Amazon peuvent laisser penser que les liseuses devraient désormais suivre cette voie.

L'intégration de fonctionnalités spécifiques dans des outils numériques du quotidien est très encourageante. En effet, cela témoigne d'une meilleure prise en compte des besoins des personnes en situation de handicaps visuels dans la société actuelle. Désormais, ces derniers peuvent accéder aux dispositifs tous publics, sans coûts additionnels ou presque (les applications sont généralement peu onéreuses). Ces technologies multifonctionnelles, de plus en plus performantes, tendent ainsi à réaliser peut-être, l'utopie d'un accès pour tous selon des usages différenciés (voir « Conception Universelle », sections 1 et 2.5.1).

2.6 L'offre des bibliothèques

Après ce tour d'horizon général qui a mis en lumière de nombreuses évolutions positives, nous nous tournons à présent vers le milieu des professionnels de l'information pour connaître leur positionnement par rapport à cette problématique de l'accessibilité à la lecture ainsi que leurs pratiques actuelles. Face à tous ces défis et ces nouvelles opportunités, comment se situent les bibliothèques ? Ont-elles intégré ces nouvelles problématiques à leur offre ? Voici quelques éléments de réponse fournis par notre revue de la littérature.

2.6.1 Offrir un accès égal à tous les publics : plus qu'une mission, une vocation professionnelle

Selon le Manifeste de l'Unesco sur les bibliothèques publiques¹⁰⁸, celles-ci jouent un rôle social et éthique indispensable au développement de chaque communauté :

¹⁰⁴ De nombreuses applications Android et iOS existent dans les espaces de vente en ligne dédiés. Le consortium DAISY en recense également sur son site (rubrique tools & services)

¹⁰⁵ CERTAM 2013a, [en ligne]

¹⁰⁶ Amazon 2013a, [en ligne]

¹⁰⁷ Taillandier 2013, [en ligne]

¹⁰⁸ UNESCO et IFLA 1994, [en ligne]

« Les services de bibliothèque publique sont accessibles à tous [...]. Des services et des documents spécifiques doivent être mis à la disposition des utilisateurs qui ne peuvent pas, pour quelque raison que ce soit, faire appel aux services ou documents courants, par exemple, les minorités linguistiques, les personnes handicapées, hospitalisées ou emprisonnées. »
(UNESCO et IFLA 1994, [en ligne])

S'inscrivant dans cette vision égalitaire du service, la communauté professionnelle s'est dotée d'un arsenal éthique : les codes de déontologie. Ces textes fondateurs ont posé les bases des bibliothèques accessibles. Celui de l'IFLA définit la mission des professionnels de l'information ainsi que leurs responsabilités envers les individus et la société :

« In order to promote inclusion and eradicate discrimination, librarians and other information workers ensure that the right of accessing information is not denied and that equitable services are provided for everyone whatever their age, citizenship, political belief, physical or mental ability, gender identity, heritage, education, income, immigration and asylum-seeking status, marital status, origin, race, religion or sexual orientation. »
(IFLA 2012, p.3)

De la même manière, le nouveau code d'éthique de l'Association Bibliothèque Information Suisse (BIS) pour les bibliothécaires et les professionnels de l'information en Suisse¹⁰⁹, s'aligne également sur cette vision :

« Les professionnels de l'information [...] recourent aux moyens les plus efficaces pour rendre leurs prestations accessibles à tous. Dans cette perspective, ils s'assurent notamment que le site Internet de leur service documentaire respecte les standards internationaux d'accessibilité et qu'aucune barrière n'entrave leur accès; »
(BIS 2013, p.1)

Même si dans ce code suisse, seule l'accessibilité au site internet de l'institution est concrètement mentionnée, la vocation des professionnels de l'information d'œuvrer pour offrir à tous un accès égal à l'information est clairement affichée et revendiquée. Les exemples qui sont développés dans le chapitre suivant illustrent l'offre des bibliothèques envers les publics non et malvoyants. En Suisse, comme dans le reste du monde, on peut opposer l'offre des bibliothèques spécialisées dans les handicaps visuels¹¹⁰ puisqu'elles proposent un service sur-mesure aux personnes en situation de handicaps visuels et celle des autres types de bibliothèques, dont les services peuvent varier d'une offre adaptée à une offre compensatoire. Nous avons suivi ici cette structure.

2.6.2 Un service sur-mesure dans les bibliothèques spécialisées

2.6.2.1 Une offre suisse riche et diversifiée¹¹¹

La Suisse, malgré sa petite taille, sa pluralité tant linguistique que culturelle, a su se doter d'un tissu d'acteurs spécialisés qui proposent une offre de bibliothèque adaptée aux besoins spécifiques de publics non et malvoyants.

Il existe ainsi six bibliothèques spécialisées dans les handicaps visuels réunies en un consortium « Institutions suisses des médias pour handicapés de la vue », lui-même membre du consortium international DAISY. Situées en Suisse romande, allemande et italienne,

¹⁰⁹ BIS 2013, p.1

¹¹⁰ Ci-après, « bibliothèques spécialisées » afin de ne pas alourdir le propos.

¹¹¹ Les données chiffrées de cette partie proviennent des sites web des bibliothèques concernées, sauf pour la BBR, pour laquelle nous avons aussi utilisé BBR Statistiques 2012 (voir BBR et Pillet, 2013).

chaque bibliothèque membre est organisée de manière indépendante et offre à ses abonnés un service gratuit et individualisé avec une gamme de produits différents.

La Bibliothèque Braille Romande et livre parlé (ABA/BBR) à Genève est l'une des plus anciennes. Bibliothèque mise à disposition depuis 1902 par l'ABA (Association pour le Bien des Aveugles), elle a pour mission de permettre aux personnes empêchées de lire d'accéder à la littérature en français. Une grande diversité d'ouvrages sous forme tactile (3'401 titres en braille) ou audio (5'746 titres audio) est proposée à ses membres. Elle a ainsi parfaitement réussi le pari de la cohabitation de l'audio et de l'écrit¹¹². Enfin, depuis janvier 2013, l'ABA offre, en association avec deux institutions françaises (BrailleNet, le GIAA), la Bibliothèque Numérique Francophone Accessible (BNFA). Basée sur la plateforme Hélène¹¹³, développée en 2001 par BrailleNet, la BNFA se décline en deux sites web, www.BNFA.ch et www.BNFA.fr proposant en téléchargement plus de 23'300 livres sonores (DAISY, MP3, voix humaine ou de synthèse) et plus de 17'000 livres textes (DAISY ou pdf pour être lu en braille ou gros caractères). La BBR y inscrit gratuitement ses membres qui peuvent alors télécharger les ouvrages de manière autonome.

La Bibliothèque Sonore Romande (BSR) installée au cœur de Lausanne (Vaud) propose ses services depuis 1976. Elle met gratuitement à la disposition de celles et ceux qui ne peuvent lire des ouvrages imprimés, des livres (8'200 titres de tous genres littéraires) enregistrés par des lecteurs bénévoles. Répondant aux besoins de 1'500 auditeurs, la BSR produit plus de 800 titres chaque année et prête 45'000 livres sonores par an. Ceux-ci copiés sur CD ou cartes-mémoire, sont acheminés gratuitement par la poste (cécogramme). La BSR a su innover : depuis 2012, elle propose des livres en téléchargement, et en août 2013, elle a lancé une application « Livres audio BSR » pour iPad, iPhone et iPod touch. Elle est également devenue une médiathèque puisqu'elle propose aujourd'hui 177 films audio-décrits sur DVD. La RTS offre en effet gracieusement des copies de leurs DVDs ainsi que l'autorisation de prêter la version audio décrite. Enfin, la BSR propose de nombreuses animations comme les « BSR apéro » (actuellement 3^e saison) organisés un samedi par mois et ouverts à tous. Le succès de ces animations autorise à présent la BSR à proposer des activités hors les murs : projection en audiodescription (Pathé Flon Lausanne), participation aux conférences « Livre sur les quais », etc.

L'action Caritas suisse des aveugles (CAB), créée en 1933, est à l'origine de deux bibliothèques spécialisées, une en français, l'Etoile Sonore à Collombey, en Valais, et une en allemand, Blindenbibliothek der CAB en Turgovie. L'objectif du CAB à travers ses bibliothèques est notamment de faciliter l'intégration des personnes aveugles, malvoyantes et sourdes-aveugles dans la société et dans l'église. Ces bibliothèques prêtent chaque année plus de 4'000 titres à 600 membres. La première, créée en 1964 est située dans le monastère des Bernardines et propose 1'500 titres. Elle enregistre 250 nouveaux livres par an. La seconde, quant à elle, met à disposition des livres audio (3'600) et des ouvrages en braille (5'300). L'ensemble représente une collection unique de livres centrés sur la spiritualité.

¹¹² En 2012, les inscrits braille seraient au nombre de 140, et les abonnés à l'audio, 623. (source : BBR et Pillet 2013, p.3.

¹¹³ LN pour Livres numériques. Une littérature abondante existe concernant cette initiative antérieure à la promulgation de l'exception handicap française. Par exemple : Ringot 2010, p. 42-44 ; Desbuquois 2009, [en ligne]; Desbuquois et Burger 2008, [en ligne]

La Biblioteca Braille e del libro parlato per i ciechi della Unitas à Tenero (Tessin) a été créée en 1948. Elle permet aux aveugles et aux malvoyants de la Suisse italienne d'accéder à la culture, tout en proposant des livres parlés (3'500), des livres en braille (660 volumes) et des livres en gros caractères. Elle aussi a réussi à conjuguer une offre écrite et sonore. Elle joue un rôle de médiation en renvoyant également vers l'offre produite en Italie à destination de ces mêmes publics.

Schweizerische Bibliothek für Blinde, Seh- und Lesebehinderte (SBS) à Zürich existe depuis 1903 afin d'offrir un accès facilité à l'information publiée, la culture et l'éducation en Suisse alémanique. La diversité de son offre est tout à faire exceptionnelle puisqu'elle propose des livres audio (25'000), des ouvrages (11'871) et des partitions musicales (3'342) en braille mais aussi, des livres en gros caractères (3'065), des films sonores (252) et des jeux tactiles (395). En novembre 2013, la SBS a lancé son application mobile pour Ipad et Iphone qui permet de télécharger et lire les ressources de son offre. En termes de collaboration internationale, elle est très impliquée puisque non seulement membre du consortium MEDIBUS (offre en langue allemande en Allemagne, Autriche et Suisse avec possibilité de recherche multicatalogue¹¹⁴), mais aussi participante au projet TIGAR en tant qu'intermédiaire de confiance et encore à l'origine, avec d'autres bibliothèques spécialisées, du consortium DAISY et du format du même nom¹¹⁵.

Ce rapide inventaire des bibliothèques spécialisées suisses nous permet de constater qu'elles sont le plus souvent issues d'initiatives privées. Leur offre est riche, diversifiée et complémentaire grâce à une bonne collaboration. Par exemple, en Suisse romande, les trois bibliothèques (BBR/BSR/ES) coordonnent leurs productions et leurs efforts, afin de proposer un éventail de titres le plus large possible à leurs abonnés. Une seule inscription dans l'une ou l'autre des bibliothèques donne accès aux trois collections réunies. Les catalogues peuvent être consultés en une seule recherche sur le « Portail suisse des bibliothèques pour personnes empêchées de lire. »¹¹⁶ Au niveau suisse également, l'ensemble de ces bibliothèques spécialisées collabore activement et fonctionne de manière complémentaire dans chaque région linguistique. Par ailleurs, cette offre est aussi inscrite dans la modernité puisque toutes ont investi l'audio et se sont informatisées vers la fin des années 90. Elles s'adaptent également aux nouveaux usages de lecture avec le développement d'applications dédiées.

2.6.2.2 D'autres projets novateurs à l'étranger

Sans recenser tous les projets novateurs proposés par des bibliothèques spécialisées à l'étranger, voici quelques initiatives au fonctionnement différent mais intéressant¹¹⁷.

Outre la BNFA, les non et malvoyants français bénéficient d'Eole, une bibliothèque numérique proposée par la Médiathèque Valentin Haüy (Paris, France), depuis avril 2013. L'intérêt de la démarche est de proposer des livres (audio DAISY ou braille numérique) très récents et cela à la fois très rapidement, et sans aucun DRM. Les titres de la rentrée littéraire deviennent ainsi

¹¹⁴ Mediengemeinschaft Für Blinde Und Sehbehinderte Menschen E.V. (MEDIBUS) 2013.

¹¹⁵ TIGAR Voir section 2.5.2 ; DAISY voir section 2.4.3

¹¹⁶ BBR, BSR, étoile sonore, Bibliotheca braille e del libro parlato 2013, [en ligne]

¹¹⁷ Pour d'autres initiatives françaises, consulter : Ringot 2010, p.29 ss ou Bonello, 2009a

accessibles quasiment au même moment pour les non et malvoyants que pour les autres publics¹¹⁸.

Le Canada également, dispose d'une bibliothèque numérique donnant accès gratuitement à un grand nombre de livres, magazines populaires, journaux (locaux, nationaux et internationaux), le tout en braille électronique, texte électronique, et audio. Pour nous, sa particularité essentielle est d'offrir également deux services novateurs : d'une part, depuis novembre 2013¹¹⁹, un téléchargement automatique des nouveautés disponibles directement sur lecteur DAISY de la personne inscrite si ce lecteur dispose du wifi ; d'autre part, la possibilité de se faire livrer les ressources dans une bibliothèque municipale de son choix. Ces bibliothèques partenaires bénéficient aussi de collections DAISY en prêt ou de formation pour leur personnel¹²⁰. La bibliothèque non spécialisée, son espace, ses salles de lecture, son personnel sont ainsi intégrés au service proposé par la bibliothèque spécialisée de l'INCA créant un fonctionnement en réseau et une mixité des publics.

Un service de téléchargement direct similaire est proposé par la bibliothèque d'Israël pour les aveugles, malvoyants et handicapés : la possibilité pour les abonnés de télécharger à l'aide de commandes vocales, les livres audio ou périodiques de la bibliothèque centrale sur leur smartphone RAY¹²¹.

Enfin, on assiste à l'arrivée sur le marché de nouveaux acteurs privés qui constituent des bibliothèques spécialisées non physiques mais exclusivement numériques et sans frontières nationales. Le cas le plus marquant est sans doute celui de la société Benetech qui propose avec son site web Bookshare plus 209'000 titres en format BRF et DAISY, et revendique le titre de « world's largest online library »¹²². Contrairement à l'offre spécialisée suisse, le service est payant mais s'adresse à tous, peu importe le pays de résidence.

2.6.3 L'accessibilité de l'offre en bibliothèque publique suisse

En parallèle de cette offre dédiée spécifiquement aux publics non et malvoyants et mise en place par des institutions privées, nous étions curieuses de découvrir quelle était l'offre des bibliothèques publiques, dont la mission est bien de s'adresser à tous les publics¹²³, afin de jouer pleinement leur rôle culturel et social, favorisant ainsi la rencontre entre tous les publics. Nos interrogations étaient donc principalement celles-ci : l'offre est-elle accessible ? Y a-t-il une offre dédiée ?

En effet, à l'étranger, certaines bibliothèques au demeurant non spécialisées, ont réussi de par leur histoire, intérêt et moyen financier, à développer des services « conçus » pour être accessibles à tous les publics. En France, le ministère de la Culture encourage même une

¹¹⁸ Maumet 2013d, [en ligne]

¹¹⁹ INCA 2013a, [en ligne]

¹²⁰ Selon INCA et bibliothèque d'INCA, [2012], p.9 : « Plus de 133 bibliothèques partenaires ont reçu au total 10 000 livres DAISY sous forme de collections en dépôt » et « Plus de 300 employés des bibliothèques publiques ont assisté à des séances mensuelles (dispensées en français ou en anglais) d'introduction à la collection d'INCA et aux services offerts aux abonnés incapables de lire les imprimés » .

¹²¹ Voir section 2.5.3.2 Les logiciels de lecture de documents numériques non-adaptés

¹²² Benetech 2013, [En ligne] page d'accueil de bookshare Canada

¹²³ Voir section 2.6.1 Offrir un accès égal à tous les publics : plus qu'une mission, une vocation professionnelle

telle offre dans des établissements publics¹²⁴. L'INCA également comme nous venons de le voir. A l'étranger aussi, on constate l'existence d'une offre dédiée aux publics non et malvoyants qui peut être proposée dans l'enceinte de la bibliothèque ou « hors les murs. » Elle peut concerner les collections, les services et les animations / ateliers.

En Suisse, notre revue de la littérature ne nous a pas permis de trouver énormément d'éléments¹²⁵. Par ailleurs, il ne semble pas que l'accessibilité de l'offre en bibliothèque publique suisse ait fait l'objet d'une évaluation globale jusqu'à présent, ce qui nous a conduites à mener une enquête afin de définir l'accessibilité de l'offre et la présence d'offre spécifique (voir section 3). En attendant, voici tout de même quelques éléments relevés lors de nos recherches. Lorsqu'aucun élément n'a été trouvé en Suisse, des exemples internationaux (souvent français) sont mentionnés pour susciter la réflexion quant aux possibilités offertes aux bibliothèques suisses et/ou illustrer nos recommandations ultérieures.

2.6.3.1 Collections

Les collections proposées en bibliothèques sont de plus en plus variées : information écrite (papier ou numérique), mais aussi de plus en plus souvent multimédia, elles intègrent fréquemment livres audio, CD, DVD, voir même des jeux vidéo. Ceci implique une accessibilité variable.

Tout d'abord, l'offre en documents papier n'est accessible que s'il s'agit de gros caractères (pour les malvoyants) ou de braille pour les non-voyants, ou encore si les usagers bénéficient des dispositifs d'assistance permettant d'adapter ces ressources écrites.

Le survol des offres de bibliothèques¹²⁶ permet d'affirmer qu'en Suisse comme ailleurs, de plus en plus de bibliothèques offrent des collections de livres en gros caractères. A titre d'exemple, le site internet de la BCU de Fribourg¹²⁷ recense une dizaine de bibliothèques communales qui possèdent une collection de livres en grands caractères en français et en allemand. Cet engouement des bibliothèques pour les livres en gros caractères s'explique par plusieurs facteurs : ils ne sont pas plus onéreux, ne prennent pas beaucoup plus de place sur les étagères et peuvent être utiles à tous (malvoyants mais aussi publics variés - qui ont des problèmes de vue ou qui ressentent une fatigue visuelle, notamment les seniors). Pour ces raisons, si elles sont généralement disposées sur des étagères à part pour être plus visibles, ces collections sont souvent en libre accès. Empruntables par tous, elles permettent d'accéder directement et en toute autonomie au texte de la même manière qu'avec un livre traditionnel. Cette offre nous semble très positive étant donné le vieillissement de la population et la possibilité de mixité des publics qu'elle induit. Cependant, l'accessibilité de ces collections reste limitée puisque le texte est imprimé et figé, ce qui en freine l'accès pour les non-voyantes et les personnes très malvoyantes.

Les bibliothèques publiques qui mettent à disposition des collections de livres en braille sont plus rares (ouvrages plus encombrants et utilisables par un public restreint et minoritaire). En France, on peut citer la bibliothèque de Montpellier avec son espace dédié « Homère » qui

¹²⁴ Par exemple, le projet « Agir pour la lecture : Daisy dans votre bibliothèque », voir Uzan, 2013b

¹²⁵ Notre revue de la littérature souffre cependant peut-être d'un manque de connaissances linguistiques poussées en allemand et en italien.

¹²⁶ Recherches par moteur de recherche et recherche sur les sites de bibliothèques directement

¹²⁷ BCU de Fribourg, 2013 [en ligne] onglet : Services et ressources pour personnes handicapées

prête des ouvrages en braille intégral ou abrégé. Sur les sites web des bibliothèques publiques suisses, nous n'avons pas trouvé une mention de possession de collections en braille mais uniquement quelques redirections¹²⁸ vers les services des bibliothèques spécialisées.

Enfin, pour pallier les différences d'accès au texte imprimé, certaines bibliothèques mettent à disposition, en prêt ou sur place, des dispositifs physiques de lecture de documents imprimés : machine à lire, téléagrandisseur, scanner avec synthèse vocale. En Suisse, la médiathèque de St-Maurice par exemple a installé un secteur « large vision » dans lequel se trouvent un téléagrandisseur et une machine à lire pour adapter la grandeur des caractères du texte¹²⁹.

Pour la lecture de documents numériques, certaines bibliothèques équipent quelques postes informatiques avec des logiciels de revue d'écran avec synthèse vocale ou des loupes électroniques pour agrandir les caractères. C'est le cas par exemple de la Bibliothèque Nationale de France (BNF), qui met à la disposition de tous différentes aides techniques pour la lecture : loupes électroniques portables et/ou des vidéo agrandisseurs, logiciel de synthèse vocale (Jaws) et un logiciel de grossissement de caractères (Zoomtext). En Suisse, la BCU de Fribourg propose un recensement des outils logiciels utiles aux déficients visuels pour consulter leurs ressources¹³⁰. Le prêt d'ebook dans les bibliothèques se développe également, mais parmi les sites internet des institutions que nous avons étudiés, ce service n'est jamais présenté comme une solution technologique accessible.

D'autre part, les collections de livres sonores ou livres lus sur CD sont de plus en plus répandues dans les bibliothèques, même si l'offre est souvent bien inférieure aux autres types de documents. Ces ouvrages à écouter se développent en parallèle aux ouvrages papier ou numériques, car ils correspondent mieux aux usages nomades de lecture actuels. La bibliothèque de St-Maurice met, par exemple, à disposition une collection de livres lus en format MP3 accessibles aux personnes déficientes visuelles. Bien qu'accessibles, ces documents audio ne sont pas toujours disponibles en format adapté, et n'offrent donc pas autant de possibilités de navigation interne qu'un document en format DAISY. En bibliothèque publique suisse, l'offre de livres audio en format DAISY semble encore peu importante. Nous n'avons réussi à trouver que deux exemples d'institutions qui en proposent, ce qui n'est pas spécifié sur leur site internet, mais que nous avons trouvé dans leur catalogue en ligne¹³¹. Ainsi la bibliothèque publique de Saint-Gall et la Kornhausbibliothek proposent toutes deux des livres audio en format DAISY. Globalement, et quel que soit le format, l'offre de livres audio en bibliothèque publique reste appréciable pour les non et malvoyants.

Enfin, les documents audio (CD) et audiovisuels (DVD) sont largement répandus dans les bibliothèques et médiathèques suisses depuis une quinzaine d'années. Ces contenus sont

¹²⁸ Notamment sur les sites web BCU Fribourg, 2013 ou BM de Genève, 2013b

¹²⁹ Grasset 2009, p.26

¹³⁰ BCU de Fribourg 2013, [en ligne] onglet : Services et ressources pour personnes handicapées

¹³¹ Les résultats suivants ont été obtenus en utilisant le mot-clé « DAISY ». Pour la Freihandbibliothek de St-Gall : <http://aleph.sg.ch/F/AGXRN51JM85RBP4MDY7H2R8HVCG1CFTA542RTSDUIPIGNJ8SLF-46631?func=full-set-set&set number=004066&set entry=000001&format=999> et pour la Kornhausbibliothek de Berne : <http://www.kornhausbibliotheken.ch/Katalogsuche/EinfacheSuche.aspx?search=daisy>. Par ailleurs, l'interrogation de la « chatbot » de cette dernière avec l'expression « DAISY format » nous apprend qu'elle propose ce type de document depuis 2009 : <http://www.kornhausbibliotheken.ch/Service/ChatbotKornelia.aspx>

mis à disposition de diverses manières : les principales étant le prêt à domicile (gratuit ou payant) de supports. Leur accessibilité varie selon l'existence d'une version audiodécrite, ce qui est rarement mentionné sur le site web de la bibliothèque. La musique sur CD est bien sûr accessible, une fois le CD choisi¹³². Les métadonnées sont cependant perdues puisque le nom du titre écouté, ses interprètes, etc. ne sont pas spécifiés à l'auditeur. Il en va de même pour les œuvres cinématographiques. Pour y remédier, les bibliothèques peuvent se constituer une collection de DVD avec « audiodescription¹³³ », c'est-à-dire avec une voix-off, placée entre les dialogues, et décrivant les éléments visuels. En Suisse, la RTS produit les audiodescriptions de deux films par mois¹³⁴. En France, plusieurs éditeurs vidéo produisent des DVDs avec audiodescription pour le commerce, mais la production est encore réduite (moins d'une centaine de DVDs sont disponibles sur le marché). Parallèlement, le plus gros éditeur de DVDs en version audiodécrite est l'Association Valentin Haüy, par ailleurs responsable du développement du procédé en France. Sa médiathèque propose actuellement plus de 160 films audiodécrits. A noter également, que la chaîne franco-allemande Arte, précurseur dans la diffusion de programme en audiodescription en 2000, travaille étroitement avec de nombreuses médiathèques en France depuis 2006¹³⁵.

De plus en plus de bibliothèques proposent également des jeux vidéo, qui sont mis à disposition de diverses manières. Les principales étant le prêt à domicile tandis qu'une tendance à consacrer un espace dédié au sein des bibliothèques commence à émerger¹³⁶. En Suisse, l'irruption des jeux vidéo au sein des bibliothèques n'en est qu'à ses prémices. Nous pouvons cependant noter que plusieurs bibliothèques, en particulier en Suisse alémanique, commencent à proposer le prêt de jeux¹³⁷ comme la PBZ Bibliothèque à Zurich, la Kornhausbibliothek de Berne, la bibliothèque de Wintherthur et la Bibliothèque cantonale de Bâle-Campagne. Il n'existe cependant aucune mention concernant l'accessibilité de cette offre pour les publics non et malvoyants.

2.6.3.2 Ateliers/animations

Un grand nombre d'animations traditionnellement offertes en bibliothèques municipales, communales et cantonales sont totalement accessibles aux personnes en situation de handicaps visuels. On pense par exemple à des livres lus à voix haute, des heures du conte pour les enfants, des cafés littéraires, des cercles de lecture, des rencontres avec les auteurs, etc. Ce type d'animations ne nécessite aucune adaptation ou travail supplémentaire pour être accessible et favorise également la rencontre entre les publics valides et ceux en situation de handicaps visuels. Seules la communication et la promotion de ce genre d'animations doivent être réfléchies spécifiquement pour être perceptibles par les publics non et malvoyants.

¹³² Pour le choix du CD, tant que les pochettes ne sont pas en braille, l'apport du spécialiste ID pour le choix et la sélection restent déterminant.

¹³³ AVH 2013a, [en ligne]. Pour toute information supplémentaire sur l'audiodescription, voir la rubrique « audiovision » du site de l'Association Valentin Haüy et le site de l'Association française d'audiodescription. Concernant le développement de l'audiodescription en Suisse, voir l'association Base-Court et son projet Regards Neufs.

¹³⁴ BSR 2013, [en ligne]. Films audiodécrits disponibles à la BSR.

¹³⁵ Lanoé 2009, p. 85-92

¹³⁶ Voir les bibliothèques néerlandaises comme par ex. DOK Delft Biblioteek 2013 [en ligne]

¹³⁷ D'après les résultats de l'enquête de Jérémie Théodoloz (bibliothécaire aux bibliothèques municipales de Genève), sur swiss-lib concernant l'offre des jeux vidéo au sein des bibliothèques suisses (Théodoloz 2013)

Du côté des animations pour sensibiliser les publics aux handicaps, on trouve également des projets à souligner : par exemple, Tibault Canuti¹³⁸ soulignait dans son mémoire que des bibliothèques françaises faisaient venir des associations comme « lire dans le noir » qui organise des séances de lecture réalisées dans l'obscurité totale. En Suisse, en 2009, dans le cadre de la 8^{ème} semaine de la lecture en Valais, intitulée « J'ai en vue de lire », la médiathèque de St-Maurice avait elle aussi organisé des expositions et animations sur la lecture sous toutes ses formes¹³⁹.

En Suisse toujours, la pratique du jeu semble gagner peu à peu les bibliothèques, comme l'attestent les « Journées autour du jeu vidéo » organisées au sein des Bibliothèques Municipales de Genève¹⁴⁰. Toutefois, là encore, il n'existe aucune indication quant à leur accessibilité. A l'étranger, en France par exemple, de nombreux ateliers en bibliothèques autour des jeux vidéo accessibles (jeux sonores) sont actuellement expérimentés et développés. Ces animations semblent avoir de beaux jours devant elles comme en témoignent les ateliers organisés par Héléne Kudzia¹⁴¹ et surtout par Carole Duguy¹⁴², qui, au sein de l'espace numérique de Lyon Part-Dieu, propose indifféremment aux publics voyants et non-voyants l'animation « jouer dans le noir ». C'est ce décloisonnement des publics qui contribue à faire de ces ateliers un tel succès, grâce à une expérience ludique commune, par-delà le handicap.

De plus, bien que l'introduction des tablettes au sein des bibliothèques soit encore timide¹⁴³, quelques initiatives comme celle notamment initiée par la bibliothèque cantonale et universitaire (BCU) de Lausanne qui a fait tester des iPad 2, en avril 2012¹⁴⁴, sont encourageantes. En effet, les tablettes tous publics, permettent les animations autour du jeu à l'image des ateliers iPad¹⁴⁵ pour déficients visuels, à la médiathèque Margherite Duras, en France. De l'aveu de Héléne Kudzia, les jeux sur ces dispositifs, bien que pour la plupart en anglais, sont faciles à prendre en main, et s'adressent donc potentiellement aux voyants comme aux non-voyants.

La projection de films avec audiodescription est une autre animation, qui se propage au sein des médiathèques, en particulier françaises, mais qui semble absente de la culture des bibliothèques publiques suisse à notre connaissance¹⁴⁶. Les animations et ateliers de ce type favorisent la rencontre des publics. Ainsi, à Paris, la médiathèque Marguerite Duras propose un film audio décrit une fois par mois¹⁴⁷.

¹³⁸ Canuti 2004, p 39

¹³⁹ Médiathèque Valais, 2013 [en ligne] onglet : manifestations

¹⁴⁰ BM de Genève, 2013a, [en ligne]

¹⁴¹ Médiathèque Marguerite Duras 2013, [en ligne] et Kudzia 2013b, [en ligne].

Au sein de l'espace Lire Autrement de la médiathèque Marguerite Duras, Héléne Kudzia anime des ateliers (1h30) à destination des enfants uniquement, qui ne connaissent pas ces jeux. Elle initie les enfants à plusieurs jeux, pour la plupart en ligne afin de leur faire découvrir le plaisir du jeu.

¹⁴² Bibliothèque Municipale de Lyon 2011, [en ligne]

¹⁴³ Voir Pagnamenta et Ottesen 2013a, 2013b et 2013c [en ligne]

¹⁴⁴ CLP-SAB, 2011 [en ligne]

¹⁴⁵ Kudzia 2013a, [en ligne], Maumet 2013a, [en ligne], 2013e [en ligne]

¹⁴⁶ A noter que la Bibliothèque Sonore Romande propose des projections au cinéma Pathé Flon de Lausanne, en audiodescription, ouvertes à tous les publics, voyants, malvoyants et aveugles. Mais il s'agit d'une offre de bibliothèque spécialisée.

¹⁴⁷ GIAA 2013b, [en ligne]

2.6.3.3 Services hors les murs

Outre les services sur place évoqués, les bibliothèques proposent aussi des services « hors les murs » : portage à domicile, bibliobus, bibliothèques numériques ou répertoires de liens, accès à des ressources en ligne acquises par la bibliothèque, ou encore guichets virtuels de question-réponse.

Parmi les services de proximité, le portage à domicile des documents est une offre déjà ancienne et bien connue des publics non et malvoyants. Ce service, souvent proposé par un réseau de bibliothèques (municipales et communales), n'est pas limité aux déficients visuels mais permet d'éviter le déplacement de toutes personnes empêchées (personnes âgées, handicapées visuelles ou physiques ou encore celles qui ne peuvent pas se rendre en bibliothèque (personnes alitées). Cette offre, bien que très utile, est un service de « dépannage temporaire » proposé en substitution de l'offre proposée sur place. Ainsi, elle représente une alternative appréciable pour des personnes en situation de handicaps visuels, mais elle n'encourage ni leur autonomie, ni la mobilité.

Les bibliobus, s'ils intègrent dans leurs collections des livres en gros caractères ou sonores, des films DVD en audiodescription et musiques CD, représentent une autre forme de service s'inscrivant dans une volonté d'intégration de tous les publics et d'amélioration de l'accessibilité. En Suisse romande comme en Suisse alémanique, il existe de nombreux réseaux de bibliobus : le Bibliobus de l'Université populaire jurassienne (BUP) met à disposition des « fonds spéciaux » intégrant des ouvrages en grands caractères, des livres en langues étrangères, des bandes dessinées ou des fonds à destination des professionnels¹⁴⁸.

Concernant les bibliothèques numériques ou répertoires de liens, les accès à des ressources en ligne acquises par la bibliothèque, et les guichets virtuels de question-réponse, tous existent en bibliothèque publique suisse. Selon nos recherches, ils ne semblent pas spécifiquement dédiés aux publics non et malvoyants. Leur accessibilité n'est cependant pas exclue si (1) les sites web sont conçus de manière accessible et les ressources sans DRM, (2) si l'utilisateur dispose de technologies d'assistance sur son ordinateur et (3) s'il a pu installer le VPN dans le cas où cela est nécessaire pour accéder aux ressources. L'accessibilité des sites web des bibliothèques suisses n'est cependant pas établie pour l'instant¹⁴⁹, sauf pour les BM de Genevoises qui spécifient sur leur site web que celui-ci est accessible¹⁵⁰.

Globalement, les services « hors les murs » peuvent donc être accessibles aux publics en situation de handicaps mais ne sont pas spécifiquement conçus pour eux. A l'étranger par contre, nos recherches ont permis de découvrir des services de bibliothèque publique proposés à distance, spécifiquement destinés aux publics handicapés visuels. Ainsi les Bibliothèques municipales de Boulogne-Billancourt (France) proposent depuis 2005¹⁵¹ la BnH (Bibliothèque numérique pour le Handicap), une plateforme qui s'adresse aux usagers de la bibliothèque qui sont en situation de handicap (tout handicap) et leur propose en prêt¹⁵², sur

¹⁴⁸ Bibliobus de l'Université populaire jurassienne. 2013, [en ligne] onglet collections

¹⁴⁹ Pour preuve la dernière enquête de la Société Accès pour tous (voir section 2.4.2)

¹⁵⁰ BM de Genève 2013b, [en ligne]

¹⁵¹ Ringot 2010, p.41

¹⁵² Cette offre a trois contraintes : l'inscription doit être renouvelée chaque année, les livres sont chronodégradables (« prêté » pour une période de trois semaines, après quoi ils ne sont plus

inscription gratuite, 3'600 livres (WMA, EPUB, pdf) acquis auprès de l'agrégateur Numilog. Le site proposé par ce dernier est certifié par le label AccessiWeb Or¹⁵³. L'ensemble de l'offre a fait l'objet d'une étude des besoins et de la satisfaction des usagers¹⁵⁴. Par ailleurs, les Bibliothèques municipales de Boulogne-Billancourt jouent aussi un rôle de médiation numérique, proposant sur leur plateforme NetVibes BnH¹⁵⁵ un recensement des sites proposant gratuitement des ebooks en ligne. Autre exemple de mise en accessibilité d'une offre publique de bibliothèque : celui de la bibliothèque numérique de la BNF, Gallica, qui depuis 2009, lors de sa refonte, a entamé un processus d'océrisation automatique (sans relecture) des contenus numérisés sous forme de fichiers images disponibles sur son site. Ceci permet ainsi d'augmenter le nombre de résultats accessibles aux personnes non et malvoyantes via des logiciels de lecture d'écran¹⁵⁶. Enfin, de nombreuses bibliothèques françaises¹⁵⁷ proposent gratuitement Vocale Presse, une application payante de lecture de la presse quotidienne française et internationale via différents terminaux (ordinateurs, smartphones ou lecteurs DAISY portatifs). L'application permet également de lire en gros caractères sur un écran ou via un terminal braille.

2.6.3.4 Accessibilité de l'espace et de son organisation

Proposer des collections, ateliers ou animations accessibles permet d'intégrer les publics non et malvoyants et de les encourager à venir en bibliothèque. Cependant, un travail de médiation spécifique est nécessaire pour que les informations sur les collections, services et animations accessibles, diffusées soit via le site internet de la structure soit sur place, deviennent perceptibles par une personne en situation de handicaps visuels. De plus, une fois sur place, il faut aussi que ces publics soient accueillis par du personnel à l'écoute et qu'ils puissent facilement et de manière aussi autonome que possible accéder à l'intégralité de l'offre de l'institution, tout comme n'importe quelle autre personne.

Dans ce sens, en plus des efforts du côté de la mise en accessibilité physique des bâtiments, certaines bibliothèques ont vu l'opportunité offerte par la RFID d'étendre l'accessibilité de leurs collections à l'ensemble des fonds, et pas seulement aux collections adaptées. Ainsi, les bibliothèques de Lund ou de Singapour ont équipé leurs documents avec des puces RFID¹⁵⁸. Muni d'un lecteur RFID qui vocalise l'information contenue dans la puce du livre, les lecteurs non et malvoyants venus à la bibliothèque peuvent trouver seuls le document qu'ils cherchent. D'autres bibliothèques ont pensé leur signalétique pour qu'elle soit mieux perceptible : par la lecture (gros caractères) ou par le toucher (en braille). La Médiathèque José Cabanis de Toulouse par exemple¹⁵⁹, a étiqueté son fonds en braille.

lisibles), et dans une optique de prêt et non de téléchargement, le fichier n'est disponible que pour cinq accès simultanés. Folcher 2011, p. 87.

¹⁵³ Ringot 2010, p.41

¹⁵⁴ Le détail est accessible dans l'article de Folcher 2011, p.86-91.

¹⁵⁵ Bibliothèques Municipales de Boulogne-Billancourt 2013b, [en ligne]

¹⁵⁶ Ringot 2010, p.35

¹⁵⁷ Parmi quelques exemples, on peut citer la Bibliothèque publique d'information ou des bibliothèques universitaires comme celles de Bron ou de Chevreaux sur le campus de l'Université de Lyon 2. Bibliothèques Université Lyon2 2011, [en ligne]

¹⁵⁸ A la différence des codes-barres, ce nouveau système d'identification permet, en plus de l'automatisation du prêt et du retour, des inventaires rapides. Il offre la possibilité de stocker d'autres données dans la puce comme la localisation du document et des informations bibliographiques (auteur, année, nombre de pages, résumé, etc.).

¹⁵⁹ Andissac 2012, p. 54-55

Certaines bibliothèques publiques sont allées plus loin en proposant des espaces dédiés entièrement aux publics handicapés. Deux bibliothèques publiques françaises, les médiathèques Marguerite Yourcenar et Marguerite Duras avec leur espace « lire autrement », proposent une offre complète (collections DAISY, en braille, dispositifs de lecture adaptés, animations spécifiques, accueil individualisé) pour les publics non et malvoyants¹⁶⁰. La BMRV de Toulouse, dans son pôle « l'œil et la lettre » forme les usagers qui le souhaitent à l'utilisation des logiciels de revue d'écran, l'apprentissage d'un clavier braille avec des raccourcis, etc.¹⁶¹ En bibliothèque universitaire aussi, on trouve des exemples remarquables comme celui de la bibliothèque de l'Université de Lyon¹⁶². Cependant, même si ces espaces dédiés témoignent d'une réelle volonté d'intégrer les publics non et malvoyants, ils peuvent aussi engendrer un clivage entre les deux types de publics, qui au sein d'un même lieu, sont séparés par des limites physiques.

2.6.4 Quelques pistes conclusives

Nos difficultés à trouver des exemples de collections, animations et services adaptés en bibliothèques publiques suisses, nous laissent imaginer que les bibliothèques non spécialisées dans le handicap sont peu nombreuses à proposer une offre accessible. Il semble en effet que ce soit principalement les bibliothèques spécialisées (souvent des institutions privées) qui servent ces publics aux besoins spécifiques. Les raisons sont faciles à trouver : manque de moyens, autres missions prioritaires, un public qui vient peu en bibliothèque publique, pas de sensibilisation à cette problématique, ainsi qu'une méconnaissance des nouvelles technologies et formats de lecture accessibles. Pour confirmer ces éléments et établir l'étendue exacte de l'offre accessible, nous avons choisi de mener une enquête auprès des bibliothèques suisses.

¹⁶⁰ Mairie de Paris et Bibliothèques de Paris [s.d.], [en ligne]

¹⁶¹ Zamuner 2012, p.90-92

¹⁶² Bibliothèque universitaire Lyon 2 2011, [en ligne]

3. Enquête sur l'offre des bibliothèques suisses

D'après notre revue de la littérature, la question de l'accessibilité à la lecture pour les publics non et malvoyants dans les bibliothèques suisses n'a pas fait l'objet d'une réflexion de nature scientifique¹⁶³. En effet, à ce jour, nous n'avons pas recensé de travaux de recherche qui ont été menés sur le territoire suisse concernant l'accueil, les ressources, les services ou encore les animations qui sont accessibles aux personnes non et malvoyantes. Notre recherche s'inscrit donc dans une volonté d'établir un premier état des lieux de la situation actuelle. Celui-ci devrait permettre de poser les premiers jalons d'informations sur cette thématique encore peu, voire pas du tout explorée par la science et pourra servir de base de réflexion pour d'autres travaux, telles que des enquêtes comparatives ultérieures.

3.1 Mise en place de l'enquête : méthodologie

Cet état des lieux a été réalisé sur la base d'une enquête à visée principalement quantitative au moyen d'un questionnaire en ligne. Il s'agit d'une enquête ponctuelle qui ne sera réalisée qu'une fois. Pour ce faire, nous avons choisi un logiciel appelé LimeSurvey, disponible gratuitement dans les locaux de la HEG. Le stockage des données nécessitant un serveur, nous avons pu profiter de l'infrastructure que nous offrait l'école. Les étapes de notre procédure d'enquête sont présentées ci-dessous.

3.1.1 Questions de recherche

Après une première phase de recherches dans la littérature professionnelle et scientifique, nous avons pu formuler notre problématique de recherche : « Comment les bibliothèques publiques suisses répondent-elles aux besoins spécifiques des publics non et malvoyants ».

Cette question de recherche comporte plusieurs sous-questions, chacune traduisant une facette de cette problématique :

- Est-ce que les bibliothèques publiques suisses sont fréquentées par les publics non et malvoyants ?
- Sont-elles sensibilisées à la problématique de l'accessibilité des publics non et malvoyants ?
- Leur offre est-elle accessible à ces publics ? (collections, dispositifs de lecture, services / animations / ateliers accessibles)

Enfin, autre question sous-jacente : nous nous demandons si les bibliothèques publiques suisses avaient su appréhender et saisir les défis et opportunités que nous avons relevés dans notre état de l'art (sections 2.4 et 2.5).

3.1.2 Instrument : conception et administration du questionnaire

Une fois nos questions formulées, il restait à choisir l'instrument de collecte d'information. N'ayant pas trouvé de questionnaire réutilisable dans le cadre de notre état de l'art, nous avons

¹⁶³ Lors de nos recherches, nous avons bien découvert l'intéressant sondage réalisé au Québec sur un sujet proche: (Multi Réso et Bellemare 2010) Il s'agissait cependant de connaître les besoins des utilisateurs handicapés (tous handicaps), alors que notre travail s'est concentré sur l'offre des bibliothèques.

élaboré notre propre questionnaire en fonction des questions ci-dessus, auxquelles il devait permettre de répondre.

3.1.2.1 Définition des indicateurs et des variables

Ainsi, pour chaque question de recherche évoquée ci-dessus, nous avons défini des indicateurs et des variables correspondantes. Le détail de ces indicateurs est présenté en annexe 3. Sur cette base, nous avons pu élaborer nos questions.

3.1.2.2 Elaboration des questions et des choix de réponse¹⁶⁴

Pour élaborer ces questions et proposer des choix de réponses, nous avons fait attention de répondre aux critères de validité suivants : la précision, la pertinence et la neutralité¹⁶⁵.

Nous avons élaboré 10 questions, en commençant par des questions plus faciles tandis que les questions plus « sensibles » ont été placées à la fin du questionnaire. Nous avons par ailleurs veillé à la cohérence des questions ainsi qu'à leur articulation entre elles dans le sens du général au particulier. Par ailleurs, pour ne pas alourdir le questionnaire inutilement, nous avons eu recours à des questions filtres, qui en fonction de la réponse (positive ou négative) déterminent les questions qui sont posées ensuite. Pour garantir la clarté du questionnaire, les questions sont organisées en séquences thématiques.

Cette enquête portant sur un sujet assez spécifique, nous avons veillé à ce que le vocabulaire soit le plus simple possible, précis, non-ambigu et compréhensible par tous. Pour cela, nous avons donné quelques définitions à l'intérieur même du questionnaire afin de nous assurer de la bonne compréhension des répondants. Nous avons également fait attention à ce que les questions n'induisent pas de réponses en utilisant des formulations les plus neutres possibles.

Notre choix s'est porté sur des questions fermées, le plus souvent à choix multiples, sachant que nous permettions toujours à la personne de ne pas répondre en ajoutant une case « ne sait pas » et/ou de proposer une autre réponse avec la case « autre » liée à un espace de réponse en texte libre, sachant que le logiciel Limesurvey permet de rendre obligatoire une réponse ou non¹⁶⁶. Enfin, les réponses graduées étaient toujours en nombre pair afin que les répondants soient dans l'obligation de se positionner. Nous avons également fait attention à proposer des réponses bien distinctes. Pour consulter le questionnaire que nous avons ainsi créé et utilisé, nous vous renvoyons à l'annexe 5.

3.1.2.3 Définition du public cible et mode d'administration

Contrairement à un sondage qui s'effectue sur la base d'un échantillon représentatif d'une population donnée préalablement sélectionnée selon certains critères, nous avons opté pour la technique de l'échantillon par volontaires. Comme son nom l'indique, cela consiste à faire appel à des volontaires pour constituer un échantillon non probabiliste. Cette technique ne permet pas de garantir la représentativité de l'échantillon, mais elle offre l'avantage d'être spontanée et gratuite. Notre seul critère de discrimination était la localisation géographique de la bibliothèque sachant que la définition de notre échantillon était conditionnée par le choix de notre mode d'administration.

¹⁶⁴ Bouletreau et al. 1999, [en ligne]

¹⁶⁵ Blais et Dunand 2003, p. 391

¹⁶⁶ Nous avons choisi de paramétrer les choix de réponses de manière « non obligatoire », de sorte que, par défaut, le logiciel propose le bouton « sans réponse ».

Le questionnaire a été administré au public cible via la liste de diffusion professionnelle swiss-lib. Cette liste de discussion suisse est destinée aux spécialistes en information documentaire, soit les bibliothécaires, documentalistes et archivistes. Elle compte aujourd'hui plus de 6'000 adresses abonnées¹⁶⁷ à travers tout le pays. Les informations qui y sont publiées peuvent être en français, en anglais, en allemand ou en italien et portent uniquement sur des sujets concernant le milieu de l'information : actualités professionnelles (congrès, conférences, expositions, etc.), offres et recherches d'emploi, échanges d'expériences et recherches d'informations. Ce mode d'administration a été sélectionné car il représente l'outil de communication privilégié de la communauté professionnelle en Suisse. Il offrait l'avantage de toucher facilement et directement le public cible. Ce choix peut cependant induire quelques biais que nous avons identifiés et palliés avec des actions de mitigation détaillées dans le chapitre 3.1.5 intitulé « risques et limitations » et en annexe 4.

3.1.2.4 Traduction

Dans la perspective de dresser un panorama de l'accessibilité de l'offre des bibliothèques publiques réparties dans toute la Suisse, il était indispensable de proposer ce questionnaire dans trois des langues nationales. De surcroît, cette barrière de la langue pouvait restreindre le nombre de répondants hors de la Suisse francophone. Ne disposant pas dans l'équipe de projet d'un niveau de langue suffisant en italien et en allemand, nous avons fait traduire ce questionnaire. Pour la version allemande, nous avons fait appel à des professionnels de la gestion de l'information et de la documentation dont c'était la langue maternelle et qui étaient en mesure d'utiliser le vocabulaire spécifique adapté. Pour la version italienne, nous avons contacté une personne bilingue. Grâce à Limesurvey, la structure du questionnaire est absolument identique peu importe la langue et toutes les réponses sont centralisées dans un même fichier, ce qui minimise les risques d'erreur humaine et les difficultés de traitement.

3.1.2.5 Pré-test et temps de relance

Nous avons fait pré-tester puis corriger plusieurs fois notre questionnaire. Pour vérifier sa compréhension générale, nous l'avons fait relire à quelques personnes de notre entourage professionnel, notamment notre encadrante pédagogique, Stéphanie Pouchot. Après avoir été validé par cette dernière, nous l'avons entré dans le système.

Dans un second temps, nous avons proposé à un échantillon de bibliothèques de pré-tester le questionnaire et de nous faire un retour en vue de modifications. Ces bibliothèques ont été sélectionnées selon le type d'institution et la langue. Nous avons proposé à 5 bibliothèques comportant 1 bibliothèque universitaire, 2 bibliothèques HES, 1 bibliothèque municipale et 1 bibliothèque de recherche de tester notre enquête. Ainsi, nous avons pu faire quelques améliorations et avoir une estimation plus précise du temps nécessaire pour remplir ce questionnaire, c'est-à-dire moins de 10 minutes. Il a donc pu être lancé le 29 juillet 2013. Etant en pleine période estivale, nous avons décidé de laisser un délai d'un mois à la communauté de répondants. Nous avons ensuite envoyé un mail de rappel le 9 septembre 2013. En effet, la rentrée scolaire étant dès le 15 août, ce deuxième appel nous assurait d'atteindre les personnes en vacances au mois d'août. Après cette relance, nous avons laissé un délai d'une semaine pour répondre.

¹⁶⁷ Bezençon et Gorin 2013, [en ligne].

3.1.3 Exportation et nettoyage des données

Une fois les données collectées après la fermeture du questionnaire le 12 septembre 2013, nous les avons exportées dans le logiciel de traitement Excel. De manière à avoir un échantillon de réponses utilisables, nous avons effectué quelques actions de « nettoyage » :

- suppression des colonnes non nécessaires générées par Limesurvey
- suppression des réponses ayant la même adresse IP¹⁶⁸
- mise à l'écart des réponses de la bibliothèque française¹⁶⁹

Une seconde étape consistait à séparer les réponses en trois fichiers pour ne garder in fine que les réponses des bibliothèques ayant entièrement terminé de répondre au questionnaire. Le détail de ce tri est précisé ci-dessous:

- A : le fichier final des personnes ayant terminé de répondre à l'enquête (colonne « complété » : contient un moment précis)
- B : le fichier final des personnes n'ayant pas terminé de répondre et s'étant arrêtées en chemin (colonne « complété » : vide)
- C : le fichier des personnes ayant cliqué sur le lien mais n'ayant rien répondu (colonne « temps total de l'enquête » = 0)

Enfin, trois réponses du fichier B ont été réintroduites dans le fichier A, car les répondants avaient tout complété, sauf les informations de contact, ce que le logiciel identifiait comme réponse incomplète. C'est donc de ce fichier A^{bis} que sont tirées nos statistiques (présentées en section 3.2). Les données brutes de la recherche sont disponibles sur demande auprès des auteurs.

3.1.4 Validité de la méthodologie de recherche

Le recours à swisslib nous a permis de toucher un public captif et de le solliciter sur la base du volontariat. Malgré le fait que cette méthode ne nous permette pas de répondre à des critères de représentativité, notre travail répond néanmoins aux quatre conditions de validité d'une enquête par questionnaire définies par André Blais et Claire Durand au chapitre 16¹⁷⁰:

- La disponibilité des informateurs : public captif, donc coopératif puisque les répondants sont volontaires pour répondre au questionnaire.
- La capacité de répondre : public de répondants composé de professionnels de l'information documentaire et travaillant dans des institutions documentaires. Ils sont donc à la fois en mesure de comprendre le sens des questions et possèdent les informations nécessaires pour y répondre.
- La transmission fidèle de l'information : les réponses aux questions sont directement rédigées par les répondants dans les espaces créés pour collecter l'information dans le système. Il n'y a pas d'intermédiaire et donc aucune possibilité de distorsion de l'information collectée.

¹⁶⁸ Lorsque deux réponses avaient la même adresse IP, nous n'en n'avons conservé qu'une seule, après vérification que les informations fournies coïncidaient.

¹⁶⁹ Notre étude portant sur des bibliothèques suisses, nous avons retiré de notre échantillon cette bibliothèque française de par sa localisation. Elle nous a parfois servi de point de comparaison mais n'est pas incluse dans les résultats statistiques.

¹⁷⁰ Blais et Durand 2003, p. 387 à 429.

- L'enregistrement fidèle de l'information : Les réponses sont directement enregistrées telles quelles à la fin de la session sur le serveur de la HEG et dans l'outil gratuit de création de questionnaire en ligne et de collecte de données, Limesurvey.

3.1.5 Risques et limitations

Dans le cadre de cette recherche, les risques sont nombreux, et un tableau a donc été réalisé. Pour pallier chacun de ces risques et/ou limiter leur impact sur les résultats de nos recherches, des actions de mitigation correspondantes ont été mises en œuvre. Les détails sont présentés en annexe 4.

3.2 Résultats de l'enquête et analyse

Voici les résultats obtenus grâce à cette enquête. Ils sont présentés de la manière suivante : profil de répondants, fréquentation et existence d'une demande des publics non et malvoyants, accessibilité de l'offre, et sensibilisation générale à la problématique. Les résultats chiffrés sont suivis de quelques réflexions les mettant dans la perspective des informations relevées dans notre état de l'art. Elles feront le lien avec nos recommandations ultérieures.

3.2.1 Profil des bibliothèques participantes : langue, origine, type

Si notre enquête a intéressé 145 personnes, les bibliothèques suisses¹⁷¹ participantes sont 58 à avoir volontairement complété l'intégralité du questionnaire¹⁷². Ces 58 bibliothèques sont :

- majoritairement francophones (71%), contre 29% de germanophones. Aucun répondant n'a choisi le questionnaire en italien, mais une bibliothèque tessinoise a répondu au questionnaire en allemand.
- majoritairement vaudoises (17 sur 58) et genevoises (9 sur 58) mais aussi localisées dans des cantons germanophones où se trouvent de grandes villes (par exemple Zürich et Berne). Globalement, les trois cantons à la plus forte participation hébergent des bibliothèques spécialisées dans les handicaps visuels : Genève (BBR), Vaud (BSR et Etoile sonore), Zurich (SBS).
- de types variés¹⁷³ : tant académiques c'est-à-dire universitaires ou HES (19), que municipales, communales et cantonales (16), parfois les deux à la fois (2). Quelques bibliothèques sont thématiques (4), ou exclusivement réservées à un public scolaire (2). Enfin deux bibliothèques spécialisées dans le domaine des handicaps visuels (ci-après « bibliothèques spécialisées ») ont répondu au questionnaire et nous ont même accordé des entrevues afin d'approfondir certaines thématiques.
- avec une portion significative oeuvrant dans des thématiques de santé, d'ophtalmologie, et/ou de travail social (8 bibliothèques au moins sur les 45 ayant laissé leur nom, soit 20%).

La large majorité francophone (2/3) perdure tant dans les clics (fichiers A+B+C) que les réponses partielles (fichier B). La participation francophone majoritaire et l'absence de participation en langue italienne ne sont donc pas dues à une mauvaise traduction de l'enquête en ligne, mais reflèteraient plutôt le profil des abonnés à la liste de diffusion, l'ordre d'intitulé

¹⁷¹ A noter qu'une bibliothèque française a également répondu à notre enquête voir note 169.

¹⁷² 145 personnes ont cliqué sur le lien (fichiers A+B+C) et le fichier A^{bis} compte 58 réponses complètes. Cf. Exportation et nettoyage des données

¹⁷³ La typologie des bibliothèques a été établie à partir de leur nom, qui n'était pas une donnée obligatoire, afin de favoriser la participation. Elle n'a donc pu être établie que pour 45 bibliothèques sur les 58. Idéalement, si ce questionnaire est reproduit ultérieurement, il serait peut-être judicieux d'intégrer cette question sur le type de bibliothèque.

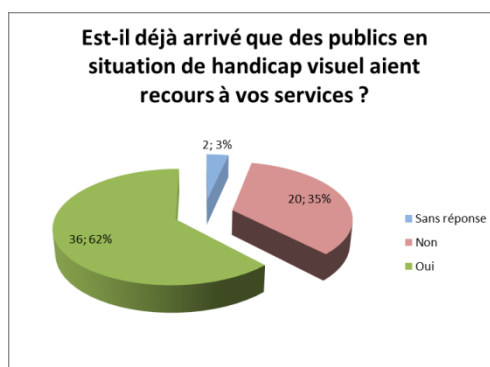
du sujet faisant la promotion pour notre projet dans swiss-lib ou encore simplement l'intérêt porté à notre projet. La forte participation de cantons hébergeant des bibliothèques spécialisées semble signaler une exposition plus marquée à cette thématique.

3.2.2 Fréquentation des bibliothèques par les publics non et malvoyants

L'enquête a ici permis de constater qu'il y a en bibliothèque suisse une réelle demande émanant des non et malvoyants. Ainsi :

- 62 % des bibliothèques répondantes ont déjà été sollicitées par des publics en situation de handicaps visuels. A contrario, vingt bibliothèques répondantes (soit un tiers) affirment que cela n'a jamais été le cas. Deux bibliothèques ne savaient pas si des publics en situation de handicaps visuels avaient ou n'avaient pas eu recours à leurs services. (voir figure 2)
- Tous les types de bibliothèques ont été sollicités.
- Outre les bibliothèques spécialisées, les plus sollicitées sont les bibliothèques municipales, communales et cantonales (12 sollicitées sur 16, soit 75% d'entre elles) ce qui s'explique par leur mission de service public et leur rôle de bibliothèque de proximité. Les bibliothèques universitaires/HES sont les moins sollicitées (8 sur 19 le sont ou l'ont été, soit 42% d'entre elles).

Figure 2 : Fréquentation des bibliothèques par les publics non et malvoyants

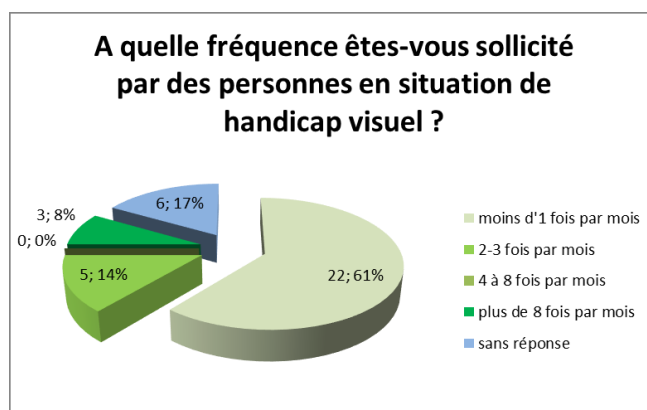


Les réponses des bibliothèques sollicitées indiquent que si la demande est réelle, elle n'est pas très fréquente et les visiteurs non et malvoyants restent généralement peu nombreux :

- Le plus souvent (72% des cas), ce sont « 1 à 5 personnes » qui ont sollicité la bibliothèque au cours de la dernière année¹⁷⁴.
- Seules quatre bibliothèques (11%) ont été sollicitées par « plus de 21 personnes » au cours de la dernière année : les bibliothèques spécialisées et deux bibliothèques de type municipal / communal / cantonal.
- La fréquence de visites de la part de personnes en situation de handicaps visuels est faible. Dans 61% des cas, la réponse « moins d'une fois par mois » a été choisie, et seuls 14% ont répondu « 2 à 3 fois par mois. »
- Elle peut tout de même devenir régulière : c'est le cas pour trois bibliothèques qui sont sollicitées « plus de 8 fois par mois » (voir figure 3).

¹⁷⁴ A noter que nous regrettons le choix de notre éventail de réponse proposées (1-5 personnes, 6-10, 11-15, 16-20, plus de 21) qui étaient peut-être trop précises pour que les répondants puissent facilement estimer et fournir une réponse

Figure 3 : Fréquence de sollicitation



3.2.3 L'accessibilité des bibliothèques participantes

L'accessibilité des bibliothèques participantes a été abordée sous plusieurs angles: les ressources adaptées proposées, les dispositifs permettant de rendre accessibles certaines ressources, les services/ateliers/animations accessibles aux personnes en situation de handicaps visuels, la présence ou non de collections numériques et le format de celles-ci, et l'accessibilité et la visibilité à distance grâce au site web et au catalogue en ligne (OPAC). Enfin il a été demandé aux participants leur avis sur l'accessibilité physique de leur établissement.

3.2.3.1 Ressources adaptées¹⁷⁵

On constate que des ressources adaptées sont proposées dans bon nombre de bibliothèques répondantes :

- 40% des 58 bibliothèques proposent des ressources adaptées (23 bibliothèques).
- Cette proportion augmente chez les bibliothèques municipales / cantonales / communales pour atteindre près de 85% (14 bibliothèques sur 16). On peut saluer ceci car ce sont les bibliothèques que nous considérons comme des bibliothèques « de premier recours » ou un lecteur se rend en premier pour obtenir une information ou un ouvrage.
- A contrario, aucune bibliothèque scolaire ou thématique et seule une bibliothèque universitaire/HES en propose.
- Ces ressources sont proposées depuis soit plus de 5 ans (10 bibliothèques), soit 1 à 4 ans (12 bibliothèques). Cela fait une moyenne de trois bibliothèques par année qui mettent en place ce type de ressource. Seule une bibliothèque le fait depuis moins d'une année.

Les type de ressources proposées sont variables (voir figure 4) :

- Les livres en gros caractères représentent la solution d'accessibilité la plus représentée (17 bibliothèques sur 23 bibliothèques soit 74%), suivie par les livres audio - DAISY ou non spécifié¹⁷⁶ - (14 bibliothèques sur 23 soit 61%).

¹⁷⁵ Définies dans l'enquête comme des « ressources qui sont accessibles aux personnes en situation de handicaps visuels, c'est-à-dire qu'elles peuvent les consulter de manière autonome (ex. braille, gros caractères, livre audio, epub, etc...) »

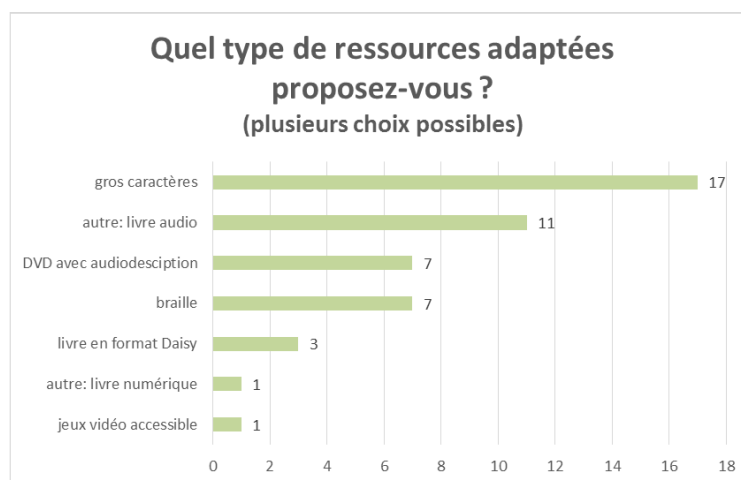
¹⁷⁶ le choix multiple proposait une catégorie « livres en format DAISY », mais les livres audio ont souvent été mentionnées dans la catégorie « autre ». On peut se demander de quel format ils sont alors, ou s'il s'agit d'une méconnaissance du format DAISY de la part des bibliothèques répondantes.

- Le braille n'est que faiblement représenté car il est proposé par 7 bibliothèques sur 23 (30%).
- Les DVD avec audiodescriptions sont mentionnés 7 fois (30%) et une seule bibliothèque propose des jeux vidéo accessibles.

Globalement, le choix privilégié des ouvrages en gros caractères est peut-être fait en vue de satisfaire un public plus large englobant aussi les personnes âgées.

Dans l'ensemble, on note aussi que les ressources adaptées proposées sont le plus souvent non réservées aux déficients visuels (livres audio, DVD avec audiodescription). Ceci est à encourager si l'on souhaite travailler dans une optique de mixité des publics et dans un service accessible à tous mais non différencié.

Figure 4 : Type de ressources adaptées proposées par les répondants



3.2.3.2 Dispositifs de lecture adaptés¹⁷⁷

Peu de dispositifs de lectures adaptés sont proposés :

- Seules 4 bibliothèques, soit 7% de notre groupe de répondants, en mettent à disposition (dont 2 bibliothèques spécialisées).
- Ils sont anciens : pour la plupart (3/4), ils ont été mis en place depuis plus de 5 ans. Aucun dispositif ne date de moins d'un an.
- Ce sont principalement des appareils physiques permettant la lecture de documents imprimés non adaptés : loupe électronique, téléagrandisseurs (3 mentions). Les deux bibliothèques spécialisées proposent aussi des lecteurs DAISY.

Les dispositifs proposés sont parmi les plus connus, mais aussi les plus chers. On peut se demander s'il n'y a pas une méconnaissance des évolutions technologiques quant aux nouveaux dispositifs et aux solutions gratuites. Une seule bibliothèque mentionne un PC, car il permet d'agrandir les documents lus à l'écran. Pourtant, nous l'avons souligné (voir 2.5.3.2), de nombreuses solutions logicielles gratuites existent, qu'il s'agisse d'agrandissement ou de synthèse vocale. Par ailleurs, qu'en est-il du prêt de liseuses ou de tablettes qui est tout de

¹⁷⁷ Définis dans l'enquête comme des « dispositifs permettant aux personnes en situation de handicap visuel d'accéder aux ressources informationnelles (exemple: téléagrandisseur, loupe, lecteur DAISY, etc....) »

même proposé par quelques bibliothèques en Suisse¹⁷⁸, liseuses dont certaines peuvent avoir des fonctionnalités d'accessibilité...

3.2.3.3 Services /animations/ ateliers accessibles

Seules 5 bibliothèques (2 de type municipal/communal/cantonal, 1 bibliothèque spécialisée et 2 dont nous ignorons le type) ont répondu proposer des services/animations/ateliers accessibles à des personnes en situation de handicaps visuels. Cela ne représente que 8.6% des répondants ! Voici quelques précisions sur ces services/animations/ateliers:

- Ce sont des « Animations en lecture partagée et Atelier braille », « Café littéraire, Apéro », « Lectures, club lecture, soirées d'écrivains », « contes », ou encore « Speed-booking, carte blanche à un auteur suisse romand, lectures de contes. » Les lectures à voix haute ainsi que les contes sont donc les animations proposées le plus fréquemment (plus d'une fois).
- Ils existent tous depuis au moins 1 an.
- Ils sont ouverts aux publics handicapés comme non handicapés.
- Ils sont mis en valeur par des moyens variés mais fréquemment par écrit (flyers et affiches le plus souvent - 3 mentions chacun ; agenda culturel papier et presse - 2 mentions chacun ; web, email - 2 mentions chacun ; TV, radio, bouche à oreille, magazine sonore – 1 mention chacun).

Nous sommes surprises par le large pourcentage de bibliothèque affirmant ne pas offrir des services/animations/ateliers aux personnes souffrant de déficience visuelle (81%). En effet, un grand nombre de bibliothèques (notamment les 16 bibliothèques municipales, communales et cantonales participantes) doit pourtant proposer des animations « traditionnelles » comme l'heure du conte, les rencontres avec écrivains, visites de la bibliothèque, etc. qui sont aussi accessibles au public handicapé. On peut donc supposer que toutes les bibliothèques proposant de telles activités ne les ont pas forcément mentionnées ici, peut-être parce qu'elles ne leur venaient pas à l'esprit lorsque celui-ci était concentré sur notre problématique. Nous en déduisons qu'il semble y avoir ici une méconnaissance des problématiques du handicap visuel.

Par ailleurs, si la mixité des publics aux animations proposées est positive, elle soulève deux questions : celle de la promotion et celle de l'ouverture des bibliothèques spécialisées aux publics non handicapé. En effet, la promotion de ces services/animations/ateliers doit être adaptée à cet objectif énoncé de mixité des publics et donc envisagée de manière plurisensorielle, afin que tous puissent avoir connaissance de l'offre. L'accessibilité du site web devait aussi être réfléchi si on envisage une promotion par ce biais. Par ailleurs, on peut se demander comment les bibliothèques spécialisées, pour lesquelles l'inscription est réservée aux personnes souffrant d'un handicap visuel et pouvant le prouver à l'aide d'un certificat médical, atteignent cette mixité des publics à leurs ateliers ? De même, quelle est leur motivation à ouvrir leurs animations à tous les publics : S'agit-il de rechercher plus de visibilité ? Serait-ce la volonté de décloisonner « les mondes » et les publics afin de ne plus marginaliser le handicap ?

¹⁷⁸ Pagnamenta et Ottesen, 2013a, 2013b et 2013c [en ligne]. Un mémoire de recherche est en cours de rédaction sur ce sujet.

3.2.3.4 Collections numériques

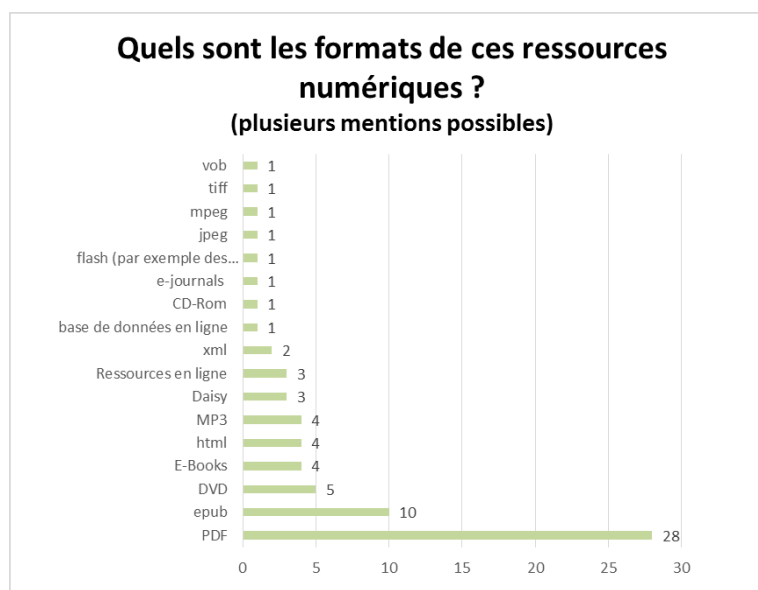
La dématérialisation des collections est déjà bien en route en Suisse. En effet :

- près des deux tiers des bibliothèques (60%, 35 bibliothèques) proposent des collections numériques. Cette proportion augmente parmi les bibliothèques universitaires et thématiques, (près de 75%). Parmi nos répondants, seules les bibliothèques scolaires n'en proposent pas.
- pour 14 d'entre elles (soit 40% de ces 35 bibliothèques), cette offre est proposée depuis plus de 5 ans !
- Cette tendance semble encore en expansion : 8 bibliothèques ont mis en place ce service dans la dernière année, alors que sur les 4 années précédentes, la moyenne était de 3.25 bibliothèques par an (13 bibliothèques sur 4 ans).

Les 35 bibliothèques qui en ont décrit ces collections numériques comme :

- de contenus très variés selon le type de bibliothèque. Sont mentionnés des romans (13 bibliothèques), ouvrages pratiques (12), revues (11), et « autres » (27). Le plus souvent, dans « autres », on trouve des collections de type académiques/scientifiques qu'il s'agisse de revues ou de monographies.
- de format¹⁷⁹ majoritairement PDF, mais aussi en EPUB. Malheureusement, la précision quant au format varie selon les réponses (ex. « ebook ») (voir figure 5).

Figure 5 : Formats des ressources numériques proposées par les répondants



Les collections numériques, en plein développement, semblent donc une excellente opportunité pour améliorer l'accessibilité des bibliothèques suisses. Certains formats accessibles pourraient être privilégiés, pour autant que les ressources existent dans ces formats. Par contre, il n'est pas certain que les bibliothèques soient réellement au clair quant aux formats de leurs collections.

¹⁷⁹ Les bibliothèques pouvaient ici librement mentionner les divers formats de leurs collections.

3.2.3.5 Accessibilité web : site et catalogue OPAC

Site web - Presque toutes les bibliothèques répondantes (88%) disposent d'un site web, mais les 2/3 n'ont pas de version mobile¹⁸⁰ de celui-ci. Souvent (50% des répondants), elles ne connaissent pas l'accessibilité de leur site, même si beaucoup connaissent et disent respecter les standards W3C, accessiWeb et autres (15) et mettent en avant la possibilité de modifier la taille des caractères (18). Seules les bibliothèques spécialisées ont des sites certifiés par des labels.

OPAC - La quasi-totalité de nos bibliothèques répondantes dispose d'un OPAC, dont presque la moitié (44%) avec une interface mobile. Même type de réponses que pour le site web quant à l'accessibilité des OPAC : 23 bibliothèques sur 55 soit 42% ne sait pas quoi répondre. Les autres mentionnent le fait de pouvoir modifier la taille des caractères (mentionné 18x), avant le respect de standards (12x), le réglage des contrastes (5x) et la certification par un label (3x). Des projets d'amélioration d'accessibilité de l'OPAC sont en cours dans deux bibliothèques.

Dans l'ensemble, il est regrettable que les bibliothèques ne connaissent pas l'accessibilité de leur site web. Il est nécessaire que les bibliothèques prennent conscience de l'importance de rendre leur site et leur catalogue accessibles aux non et malvoyants. Selon le statut de la bibliothèque cela peut même être une exigence légale (voir section 2.4.2). Cet accès à distance est précieux pour l'ensemble des publics ! Les versions mobiles sont une évolution intéressante à ce titre, également pour les lecteurs en situation de handicaps visuels.

3.2.3.6 Accessibilité physique¹⁸¹ : auto-estimation

Il est difficile de déceler une tendance dans la manière dont les bibliothèques se sont autoévaluées quant à leur accessibilité physique. La réponse la plus choisie est « passable » (16 bibliothèques). Certaines n'ont cependant pas hésité à se mettre de « mauvaises notes ». Elles ont cependant pris la peine de répondre à l'enquête, ce qui dénote du moins un intérêt, voire peut-être une volonté d'établir le « diagnostic » de leur accessibilité et d'aller vers un changement ? Cela montre peut-être également qu'elles ont conscience de leur mission éthique et légale d'offrir un accès égal à l'information ?

3.2.4 Y-a-t-il un lien entre offre adaptée et fréquentation ?

Une fois établie l'offre des bibliothèques spécialisée, il était tentant de chercher un lien entre offre adaptée et fréquentation. Cependant, il est quasiment impossible de déterminer si l'offre de ressources adaptée suscite une forte fréquentation ou si c'est la fréquentation qui suscite le développement d'une offre.

Notons tout de même comme le montre le graphique ci-dessous que

- majoritairement, les bibliothèques non sollicitées par des publics en situation de handicap n'ont pas de ressources adaptées. (figure 6 deux colonnes de gauche)
- les bibliothèques sollicitées par des publics en situation de handicaps visuels (figure 6 deux colonnes de droite), sont partagées à part presque égales entre celles qui

¹⁸⁰ Défini dans l'enquête comme : « Version dont l'affichage est optimisé pour les dispositifs mobiles: tablettes, téléphones portables, etc. »

¹⁸¹ Défini dans l'enquête comme : « les portes, escaliers, étagères, etc... ont été conçus ou aménagés pour ne pas être des obstacles pour les personnes en situation de handicap » et donc ici non limitée aux handicaps visuels.

proposent et celles qui ne proposent pas de ressources adaptées. Donc, une bibliothèque ne possédant pas de ressources adaptées peut tout de même être sollicitée.

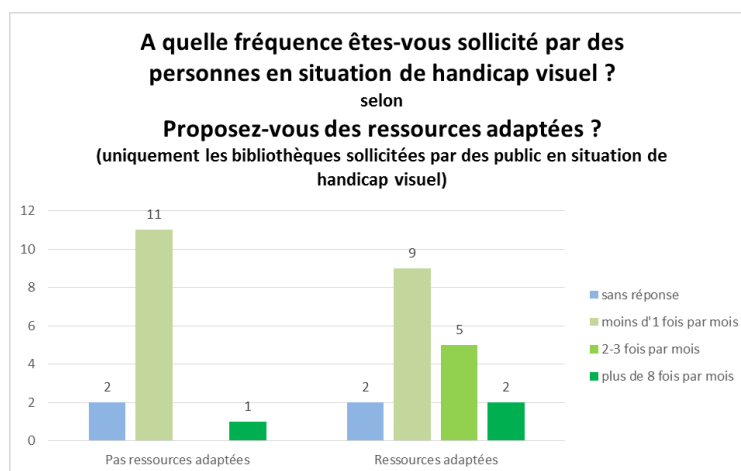
- les bibliothèques disposant de ressources adaptées (en vert sur figure 6), sont très largement sollicitées.

Figure 6 : Fréquentation en regard des ressources adaptées proposées



Enfin, si on tente d'intégrer la problématique de la fréquence dans cette équation, on remarque que la fréquence de sollicitation augmente (couleurs plus vives sur le graphique figure 7) dans les bibliothèques disposant de ressources adaptées.

Figure 7 : Fréquence de sollicitation en regard des ressources adaptées proposées



3.2.5 Sensibilisation des bibliothèques aux besoins de ce public spécifique

Cette thématique a été abordée à travers l'existence ou non de formation et de partenariat et la connaissance des acteurs et des ressources ainsi que des formats numériques accessibles.

3.2.5.1 La formation / sensibilisation du personnel

Les bibliothèques qui forment/sensibilisent leur personnel à l'accueil des publics en situation de handicaps visuels sont rares : elles représentent seulement 7% de nos répondants (4 bibliothèques). Les formations sont variées et offertes dans des bibliothèques en lien avec la santé ou spécialisées.

Pourtant, on peut constater qu'il y a un réel besoin pour davantage de formation:

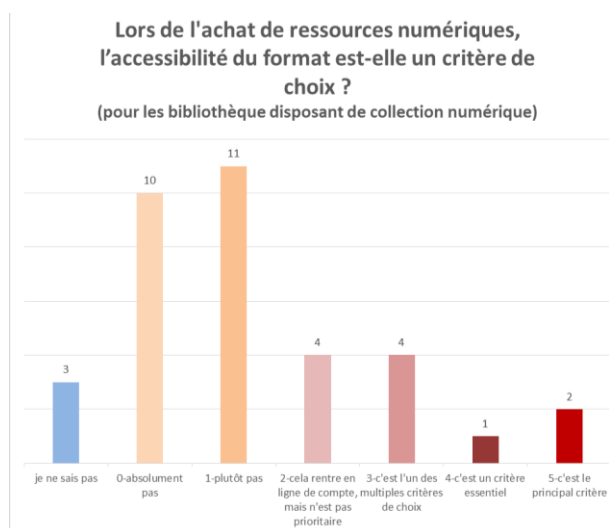
- 57% des bibliothèques dont le personnel n'est pas formé/sensibilisé accueille ou a déjà accueilli des personnes en situation de handicaps visuels. (29 bibliothèques)
- Lorsqu'une personne en situation de handicap franchit le seuil d'une bibliothèque, elle a 81% de chance que le personnel n'y soit pas formé spécifiquement pour répondre à ses besoins.

3.2.5.2 Connaissance des acteurs et des ressources

Acteurs - Malgré l'absence de formation, les professionnels travaillant dans les bibliothèques sont 71% à dire qu'ils réorientent les demandes de ces publics spécifiques. Ils jouent donc un rôle de 1^{er} accueil et de portail de réorientation. Les lieux de renvoi mentionnés par ces 41 bibliothèques sont principalement les bibliothèques spécialisées (38 mentions), le plus souvent celle de leur région. Celles-ci sont donc bien connues par les spécialistes ID, semble-t-il. Les associations (16 mentions) et les bibliothèques numériques (13 mentions) sont aussi évoquées mais rarement développées. Les bibliothèques connaissent-elles vraiment ces associations et ces sites ou traitent-elles les demandes au cas par cas ?

Accessibilité des formats – Une question cherchait à établir si l'accessibilité du format¹⁸² était un élément déterminant du choix lors de l'achat de ressources numériques par les bibliothèques. Selon les réponses des bibliothèques possédant des ressources numériques, cela ne semble pas être le cas (voir figure 8). La majorité, 21 personnes sur 35 (soit 60%), affirme que cela n'est plutôt pas, voire absolument pas, un critère. Est-ce par désintérêt, par méconnaissance des formats, ou car ils connaissent l'existence de l'offre de convertisseurs de format ?

Figure 8 : Intégration du critère de l'accessibilité du format dans la politique d'acquisition de ressources numériques



¹⁸² Accessibilité du format : format lisible par les dispositifs de lecture adaptés aux personnes en situation de handicap

3.2.5.3 Les partenariats

Seules quatre bibliothèques (7%) ont répondu avoir mis en place un partenariat avec des associations spécialisées dans le domaine du handicap (tous handicaps confondus). Il s'agit sans surprise de deux bibliothèques spécialisées dans le handicap, mais aussi une bibliothèque universitaire de médecine et une bibliothèque municipale. Toutes sont francophones. Les handicaps mentionnés par les répondants sont « ceux qui empêchent de se déplacer à la bibliothèque » ainsi que spécifiquement auditifs et visuels. Les associations partenaires sont variées. ABA, Etoile sonore, SBS, BBL, Unitas, Ligue Braille Bruxelles, GIAA Paris, INCA, Vues et Voix Montréal, FSA, UCBA, Retina, Bibliothèques pour personnes empêchées de lire dans le monde entier, IFLA -section pour personnes en situation de handicap, Bibliothèques pour personnes empêchées de lire en Suisse, OMPI - projet TIGAR, etc. ont été cités. Globalement, plus la bibliothèque est spécialisée et plus le partenariat est ancien et global.

Les bibliothèques spécialisées répondent que ces partenariats recouvrent des activités telles que (1) l'inscription commune des usagers, (2) la mise en commun de collections (catalogue commun Z 39-50), (3) l'échange de livres sonores, de documents, (4) la production coordonnée de documents adaptés. Elles précisent enfin que ces partenariats sont financiers et techniques. Pour les autres bibliothèques, les activités impliquées par le partenariat comprennent l'« échange de publications, informations sur les activités des associations, distribution de leaflets », et « livres [apportés] à domicile par des bénévoles ».

3.2.6 Evolution prévue par les bibliothèques

Pour chaque réponse négative concernant une offre, les bibliothèques étaient invitées à se prononcer sur une éventuelle instauration future. Les résultats sont éloquentes :

- aucun répondant n'envisage de proposer des dispositifs ou des services / ateliers / animation. Mais le taux de « sans réponse » reste élevé : hésiteraient-ils encore ?
- aucun partenariat n'est envisagé par les bibliothèques qui n'en ont pas
- seules 2 bibliothèques qui n'ont pas de ressources adaptées (soit 6%) envisagent d'en proposer, principalement en gros caractères mais aussi en format DAISY et audiodescription pour l'une des deux, également avec un programme de conversion de ressource d'un format à un autre. C'est un projet envisagé à long terme, dans deux bibliothèques alémaniques (une municipale et une universitaire).
- Le manque de public visuellement empêché parmi les bassins de lecteurs est la principale justification avancée par les autres bibliothèques pour ne pas envisager de proposer de ressources adaptées. La petite taille de la bibliothèque, le manque de budget ou encore l'absence de pouvoir décisionnel, sont également mentionnés. (voir annexe 6).
- seules 3 bibliothèques qui ne le font pas encore, envisagent de sensibiliser/former leur personnel, mais au moyen et long terme. Les raisons évoquées pour ne pas mettre en place de formation sont par exemple l'existence d'une offre parallèle ou le peu de fréquentation de la part de ces publics (voir annexe 7).

Dans l'ensemble, les évolutions envisagées sont révélatrices du manque de sensibilisation. Par contre, une belle opportunité pour constituer des collections directement accessibles existe dans les collections numériques (à condition de choisir les bons formats) puisque :

- 50% des bibliothèques ne possédant pas de collection numérique envisagent d'en mettre en place, majoritairement à moyen terme.

3.2.7 Quelques conclusions sur les résultats de l'enquête

Globalement, l'analyse de réponses des bibliothèques ayant participé à notre enquête nous permet de constater (1) que la demande existe, (2) que l'offre est variable et (3) que la sensibilisation pourrait être améliorée. Il y a une nette distinction entre l'offre des bibliothèques spécialisées dans le domaine du handicap et les autres bibliothèques, mais le nombre de réponses traduit un large intérêt pour cette problématique. Ceci est un signal positif qui nous encourage à émettre des recommandations en tenant compte des rôles et possibilités de chacun.

4. Conclusion et recommandations

Toutes les bibliothèques ne peuvent pas tout proposer (collections, dispositifs, services et animations, etc.), nous en sommes bien conscientes. Elles doivent néanmoins réfléchir à ces thématiques et les prendre en compte dans la mesure de leurs possibilités. Cela fait partie de leurs obligations déontologiques et cela devient toujours plus nécessaire au vu du vieillissement de la population - qui induit une augmentation du nombre de personnes en situation de handicaps visuels. La demande existe et risque d'augmenter.

Actuellement, les défis sont nombreux mais notre état de l'art a aussi montré que des efforts importants sont fournis par de nombreux acteurs de tous horizons : de nouveaux formats accessibles sont élaborés, des coopérations internationales sont créées, et l'évolution incessante des technologies ouvre le champ des possibles. Ces éléments sont des opportunités pour les bibliothèques publiques qui ne doivent pas « rater le train ».

Voici donc nos recommandations pour quelques actions concrètes, basées à la fois sur l'état de l'art, les résultats de notre enquête et différents échanges informels (entretiens, journées d'études, emails, etc. avec des collaborateurs ou des personnes intéressées par cette problématique). Nous avons privilégié les actions qui ne nécessitent pas forcément beaucoup de moyens mais qui peuvent faire toute la différence. Toutes s'inscrivent dans une vision précise : une meilleure coordination et coopération des acteurs spécialisés et non spécialisés qui pourraient fonctionner en réseau, avec des rôles distincts mais complémentaires. Nous présentons donc nos recommandations en tenant compte de cette distinction.

4.1 Recommandations pour les bibliothèques spécialisées dans les handicaps visuels

4.1.1 Rôles : Experts et acteurs incontournables

Les recommandations à destination des bibliothèques spécialisées sont présentées ici en premier, car nous sommes convaincues que c'est leur impulsion et leur expertise qui permettront d'accompagner les bibliothèques publiques dans leurs efforts. Leur expertise est riche et les autres bibliothèques pourraient en bénéficier. Elles doivent faire valoir leurs intérêts et les défendre publiquement. Ainsi, nous leur préconisons de (ou de continuer à) faire du lobbying :

- dans le cadre de l'IFLA (par exemple participer aux conventions satellites sur le sujet en 2014 lors du congrès annuel à Lyon) ;
- auprès des éditeurs pour promouvoir la création d'œuvres dans des formats accessibles à tous ;
- dans le cadre de l>IDPF ou via des implications concrètes dans le consortium DAISY (par exemple, participer aux efforts de normalisation) ;
- pour l'adoption de législations de type Marrakech.

De par leur connaissance accrue des besoins spécifiques de leurs publics, ces bibliothèques ont aussi un rôle de sensibilisation à jouer auprès de l'ensemble des bibliothèques publiques. Elles pourraient également devenir un relais précieux entre les publics handicapés et les bibliothèques publiques. Nous les encourageons donc aussi à :

- Nouer des partenariats avec les bibliothèques non spécialisées : en vue de la formation du personnel concernant les critères d'accessibilité (démonstration concrète des

appareils, logiciels et modes de conversion), pour sensibiliser et désacraliser, ainsi que pour gagner en visibilité ;

- Défendre et valoriser l'existence du braille en plus de l'offre audio existante (braille numérique ou papier) pour garantir la coexistence de ces deux modes d'accès à l'écrit ;
- Jouer le rôle de relais auprès de leurs publics pour faire connaître l'offre accessible (ressources sur des domaines spécifiques, animations et ateliers ouverts à tous, etc.) des bibliothèques publiques municipales et universitaires. Communiquer sur cette offre en plus de la leur.

4.1.2 Offre : riche et variée, à faire connaître et évoluer

L'offre des bibliothèques spécialisées est riche et variée. Il sera cependant nécessaire que ces bibliothèques fassent évoluer leurs collections en fonction des développements de formats et des collaborations mises en place pour l'échange international de copies adaptées. Un échange global des exemplaires adaptés aurait des répercussions sur leur mode actuel de fonctionnement (existence, financement, etc.). Il convient donc de l'anticiper tant que possible. Ainsi, dans la lignée de éléments évoqués dans la newsletter du consortium (DAISY consortium et Heinser 2013) nous recommandons à ces bibliothèques de :

- Se tenir au courant des dernières évolutions technologiques (EPUB) et législatives (Marrakech) et continuer de s'y impliquer en tant que bibliothèques pilotes ;
- Développer une expertise en termes de publication numérique structurée (et les envisager comme source de revenus auprès des éditeurs).

Il faudrait également qu'elles continuent et intensifient leurs efforts pour :

- Se regrouper entre elles et proposer des portails communs permettant l'accès ou la commande de documents à distance ;
- Mettre tout en œuvre pour ne pas adapter des œuvres à double mais favoriser l'échange de documents.

4.2 Recommandations pour les bibliothèques publiques suisses

Nous convenons cependant que les bibliothèques municipales, communales ou cantonales (BM-BC) et les bibliothèques universitaires ou thématiques (BU-BT) n'ont pas exactement le même rôle et ne doivent pas répondre aux mêmes besoins. Nous présentons donc ci-dessous des recommandations différenciées quant à leur rôle. A noter que les bibliothèques scolaires étant peu représentées dans les participants de notre enquête, nous ne sommes pas en mesure de leur soumettre des recommandations précises. Elles peuvent cependant s'inspirer de certaines des recommandations ci-dessous.

4.2.1 Rôle des BM-BC : portail d'accueil pour tous

Les BM-BC doivent selon nous remplir leur rôle d'interface (physique ou numérique) d'accueil de tous les publics. Sollicitées en premier recours, ces bibliothèques agissent comme des « filtres » qui recueillent toutes les demandes et redirigent les usagers en fonction. Afin de savoir accueillir également ces publics spécifiques, nous leur recommandons donc de :

- Se former aux besoins spécifiques de ces publics (par exemple avec l'aide des bibliothèques ou d'associations spécialisées dans le handicap) et développer des procédures d'accueil;
- Savoir où rediriger ces publics non et malvoyants : connaître l'accessibilité de leur offre et l'étendue de l'offre accessible se trouvant en ligne ou en bibliothèque spécialisée ;

- Savoir accompagner ces usagers dans leur démarche de recherche (par exemple, savoir effectuer une recherche dans les OPAC des bibliothèques spécialisées ou dans les bibliothèques numériques spécialisées) ;
- Nouer des partenariats / des échanges avec les bibliothèques spécialisées afin de favoriser un réseau et d'engager un vrai dialogue, par exemple, encourager le passage de leurs lecteurs âgés auprès des bibliothèques spécialisées (aide à l'inscription).

4.2.2 Rôle des BU-BT : partenaire fournissant de l'information pointue

En tant qu'institutions publiques, elles ont, elles aussi, un rôle à jouer. Il ne s'agit pas ici d'être une bibliothèque de premier recours mais de savoir répondre à la demande lorsque celle-ci se présente. Par ailleurs, ces bibliothèques sont déjà très impliquées dans le développement de ressources numériques, allant même jusqu'à se réunir en consortium pour avoir plus de poids de négociation face des éditeurs. Afin de savoir accueillir également ces publics spécifiques, nous leur recommandons donc de :

- Etre sensibilisé à la variété des publics amenés à les solliciter : les informations qu'elles détiennent ne se trouvent que chez elles mais peuvent intéresser tout le monde ;
- Savoir où rediriger ces publics non et malvoyants : connaître l'accessibilité de leur offre et l'étendue de l'offre accessible se trouvant en ligne ou en bibliothèque spécialisée ;
- Savoir accompagner ces usagers dans leur démarche de recherche, en leur consacrant plus de temps qu'aux autres lecteurs si besoin (aide au repérage, identification et sélection des documents pertinents) ;
- Nouer un dialogue avec les bibliothèques spécialisées dans le handicap visuel, par exemple, si ces dernières le leur demandent, fournir certains documents afin qu'elles puissent les retranscrire ;
- User du poids lié au regroupement en consortium pour encourager les éditeurs à développer une production dans des formats accessibles.

4.2.3 Offre des BM-BC et BU-BT : quelques efforts précis sans se disperser

Il est totalement inconcevable que les bibliothèques (BM-BC et BU-BT) convertissent l'ensemble de leurs collections en version adaptées. Par contre, certaines solutions technologiques gratuites et peu encombrantes peuvent être mises en place. Les ressources numériques offrent également des opportunités. Par ailleurs, les animations et services déjà accessibles doivent être valorisés et promus auprès de tous pour favoriser la mixité des publics. L'accessibilité de la communication est pour cela cruciale. A nos yeux, voici quelques éléments à considérer pour les bibliothèques publiques, toutes confondues¹⁸³:

- *Collections* : autant que possible, mais sans investir massivement
 - ✓ Eventuellement proposer des documents en gros caractères pour répondre aux besoins des lecteurs rencontrant des difficultés de lecture * ;
 - ✓ Continuer de proposer des collections sonores, les plus accessibles possibles * ;
 - ✓ Privilégier les versions audiodécrites lors de l'achat de documents audiovisuels ;
- Collections numériques : saisir l'opportunité

¹⁸³ Les recommandations suivies du sigle * sont plus difficiles à mettre en œuvre en BU-BT ou moins pertinentes pour ce type de bibliothèques, nous en sommes conscientes

- ✓ Intégrer le critère de l'accessibilité du format dans la politique d'acquisition ;
- ✓ Favoriser le format EPUB 3, le demander systématiquement à l'éditeur s'il existe et expliquer pourquoi (en quelques sortes un début de lobbying, surtout s'il émane d'un consortium) : ce format ne sera pas seulement bénéfique aux non et malvoyants, mais améliorera le confort de lecture de tous.
- *Dispositifs de lecture* : profiter de l'offre gratuite
 - ✓ Sur un poste dédié à la consultation : télécharger un logiciel de revue d'écran (par exemple NDVA) ou le proposer sur une clé USB ; voir envisager d'autres logiciels gratuits (loupes ou autres) ;
 - ✓ Sur les dispositifs de lecture mobiles proposés (tablettes ou liseuses) : savoir changer les contrastes / agrandir / lancer la synthèse vocale, éventuellement télécharger quelques applications gratuites favorisant l'accessibilité.
- *Services / animations / ateliers* : favoriser la mixité des publics
 - ✓ Prendre conscience que de nombreuses animations/ateliers peuvent d'ores et déjà être suivis par des non et malvoyants, sans nécessiter d'adaptation * ;
 - ✓ Pour faire connaître l'offre, travailler en partenariat avec les bibliothèques spécialisées dans le handicap visuel pour une communication perceptible à tous et un relais direct auprès de ces publics ;
 - ✓ Concevoir une communication pluri-médias (supports traditionnels avec QRcode sonore, affichage respectant les critères d'accessibilité, radio locale, information diffusée sur le site internet).
- *Accessibilité web (site et OPAC)* : faire de son mieux
 - ✓ les rendre aussi accessibles que possible (idéalement, permettre le redimensionnement d'écran ou la modification du contraste) ;
 - ✓ demander à Accès pour tous (voir section 2.4.2) d'intégrer systématiquement les sites web de bibliothèques dans leur enquête.

Révolutionner l'accessibilité physique à la bibliothèque sera sûrement difficile voire impossible à mettre en œuvre. Il faut cependant réfléchir aux petites mesures envisageables, par exemple, privilégier une signalétique plus visible pour la section d'ouvrages en gros caractères, s'il y en a une.

Par ailleurs, les bibliothèques universitaires pourraient encourager la sensibilisation des chercheurs dans le cadre de la mise en ligne de leur propres publications en proposant des ateliers de création de documents accessibles (Word avec fonctionnalités, PDF accessible, voir EPUB). Les bibliothèques municipales ou spécialisées dans le domaine de la santé peuvent également envisager des animations de sensibilisation (expositions ou autres) à la thématique des handicaps visuels en s'aidant des nombreux kits de sensibilisation proposés par les associations spécialisées du domaine du handicap visuel.

Comme on vient de le voir, chaque bibliothèque peut jouer un rôle pour favoriser un accès universel aux ressources écrites. Il en va de l'égalité d'accès des publics à l'information et à la culture. La tâche est vaste mais pas impossible, et chacun peut œuvrer selon ses moyens.

Bibliographie¹⁸⁴

ACCES POUR TOUS, 2007. *Etude 2007 sur l'accessibilité des sites web suisses : Bilan de l'accessibilité aux personnes handicapées des sites Web des collectivités publiques suisses* [en ligne]. Zürich : Accès pour tous, 2007. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse :

http://www.edi.admin.ch/ebgb/01700/01707/index.html?lang=fr&download=NHzLpZeg7t,lnp6I0NTU042I2Z6ln1ae2IZn4Z2qZpnO2Yug2Z6gpJCDe3x3qGym162epYbg2c_JjKbNoKSn6A--

ACCES POUR TOUS, 2011. *Etude 2011 sur l'accessibilité des sites web suisses : Bilan de l'accessibilité aux personnes handicapées des sites Web des collectivités publiques suisses* [en ligne]. Zürich : Accès pour tous, 2011. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse :

http://www.egalite-handicap.ch/tl_files/Downloads/de/Themendossiers/Kommunikation/Accessibility_Studie_2011_fr_komplett.pdf

ACCES POUR TOUS, 2013. PDF Lab. *Zugang für alle* [en ligne]. 2009-2013 [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.access-for-all.ch/en/pdf-lab.html>

ACCESSTECH SA, 2013. *Accesstech SA* [en ligne]. 2009. 12.11.2009. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : http://www.accesstech.ch/produkte_f.php?p=div

ACTION CARITAS SUISSE DES AVEUGLES, 2013. Nos prestations. *CAB, Schweizerische Caritasaktion der Blinden* [en ligne]. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.cab-org.ch/fr/nos-prestations.html>

ADMINISTRATION FEDERALE SUISSE, 2012. Convention du 13 décembre 2006 relative aux droits des personnes handicapées ; résultat de la procédure de consultation. *Site de la Confédération suisse, news de l'administration fédérale* [en ligne]. 19 décembre 2012. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.news.admin.ch/message/index.html?lang=fr&msg-id=47280>

AEBERLI, Rébecca, FIERO, Fabiano, et PAEZ, Melissa, 2012. *Bibliothèques et publics empêchés : Etat des lieux et actions concrètes pour la Bibliothèque Forum Meyrin* [en ligne]. Genève : Haute Ecole de Gestion de Genève. Travail de Bachelior. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://doc.rero.ch/record/30462>

AGENCE RHÔNE-ALPES POUR LE LIVRE ET LA DOCUMENTATION, 2010. *Bibliothèques et handicaps : accueillir tous les publics : guide pratique* [en ligne]. 2010. ISBN 9782913384255. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://fr.calameo.com/read/0002177556dd011448691>

ALIX, Yves et DÉGEZ, Camille, 2009. La mise en oeuvre de l'exception au droit d'auteur en faveur des personnes handicapées. *Bulletin des Bibliothèques de France* [en ligne]. 2009. t. 54, n° 5, p. 43-44. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2009-05-0043-009>

ALLAIRE, Cécile (dir.) et INSTITUT NATIONAL DE PRÉVENTION ET D'ÉDUCATION POUR LA SANTÉ (FRANCE), 2012. *Informer les personnes aveugles ou malvoyantes : partage d'expériences* [en ligne]. Saint-Denis : INPES. [Consulté le 29 décembre 2013]. ISBN 9782916192369. Disponible à l'adresse : <http://www.inpes.sante.fr/cfesbases/catalogue/pdf/1415.pdf> .

¹⁸⁴ Cette bibliographie varie quelque peu des bibliographies provisoires présentées en juin 2013, pour deux raisons principales. Tout d'abord, certains documents ayant été mis à jour, nous ne présentons ici que les dernières versions, car c'est celle que nous avons finalement utilisées. Enfin, nous avons choisi d'ôter ici des documents que nous n'avons pour finir pas utilisés, par ex. les bases légales étrangères ou les documents trop anciens. Les bibliographies provisoires de juin 2013 sont à disposition des personnes qui nous en feraient la demande. Voir aussi la note de bas de page n°71.

- ALLOUCHE, Abdelwahed, 2009. Bibliothèques et handicap à l'heure du numérique. *Bulletin des Bibliothèques de France* [en ligne]. 2009, n° 5, p. 40-40. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2009-05-0040-007>
- AMAZON, 2013a. Caractéristiques du Kindle Touch. *Amazon.fr Aide* [en ligne]. 1996-2013. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.amazon.fr/gp/help/customer/display.html?nodeId=200841800#tts>
- AMAZON, 2013b. Accessibility for Kindle Fire. Blind and visually impaired. Kindle Accessibility, *Amazon* [en ligne]. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.amazon.com/gp/feature.html?docId=1000632481>
- ANDISSAC, Marie-Noëlle, 2012. Déficients visuels et RFID. *Bulletin des Bibliothèques de France* [en ligne]. 2012. Vol. 57, n°5, p. 54-55. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2012-05-0054-010>
- APFELSCHULE, 2013. *Apfelschule, Dein Zugang zu iPhone & Co* [en ligne]. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.apfelschule.ch/>
- ASSEMBLEE FEDERALE SUISSE, 2013. Objet 12.100 Personnes handicapées : Convention. *Curia Vista - Banque de données des objets parlementaires* [en ligne]. 2013. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : http://www.parlament.ch/f/suche/Pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20120100
- ASSOCIATION ADITUS, 2011. *Toutes les clés de l'accessibilité événementielle* [en ligne]. Version 14 décembre 2011. [S.l.] : Association Aditus, 2011. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.aditus.fr/cles-accessibilite-evenementielle.pdf>
- ASSOCIATION BRAILLENET, 2009. Règles pour l'accessibilité des contenus Web (WCAG) 2.0. W3C [en ligne] 2009. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.w3.org/Translations/WCAG20-fr/>
- ASSOCIATION BRAILLENET, 2012a. Référentiel AccessiWeb. *AccessiWeb* [en ligne] 2012. 17.10.2012. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.accessiweb.org/index.php/referentiels.html>
- ASSOCIATION BRAILLENET, 2012b. Référentiel AccessiWeb 2.2 - Liste générale. *AccessiWeb* [en ligne]. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : http://www.accessiweb.org/index.php/accessiweb_2.2_liste_generale.html#multimedia
- ASSOCIATION BRAILLENET, 2013 *BrailleNet, une porte sur le Web pour les personnes handicapées visuelles* [en ligne]. 2013. 10.12.2013. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.brailletnet.org/>
- ASSOCIATION BRAILLENET, GROUPEMENT DES INTELLECTUELS AVEUGLES OU AMBLYOPES (GIAA) ET ASSOCIATION POUR LE BIEN DES AVEUGLES ET MALVOYANTS (ABA), 2013. *Bibliothèque Numérique Francophone Accessible* [en ligne]. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.bnfa.fr/et> : <http://www.bnfa.ch/>
- ASSOCIAZIONE CIECHI E IPOVEDENTI DELLA SVIZZERA ITALIANA (UNITAS), 2013. Biblioteca Braille e del libro parlato. *Unitas* [en ligne]. 2009-2013. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.unitas.ch/home/index.php?lang=it&mainID=1&subMenu=0&pagId=7&mainPagId=8>
- ASSOCIATION DE PROMOTION ET DE DEFENSE DU LOGICIEL LIBRE (APRIL), 2012. Technologies d'assistance libres. *April MediaWiki* [en ligne]. Dernière modification de la page le 10 juin 2012 à 11:33 [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : http://wiki.april.org/w/Technologies_d%27assistance_libres
- ASSOCIATION DES LIVRES À LIRE ET À ENTENDRE, 2013. *Littérature audio.com* [en ligne]. 2007-2013. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.litteratureaudio.com/>

ASSOCIATION EBU, [s.d.]. Guidelines : Rendre l'information accessible à tous. *EBU, The voice of blind and partially sighted people in Europe* [en ligne]. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : http://www.euroblind.org/resources/guidelines/brochure-translations/nr/425#pourquoi_produire

ASSOCIATION FRANÇAISE D'AUDIODESCRIPTION (AFA), 2013. *AFA* [en ligne]. 19 décembre 2013. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://audiodescriptionfrance.wordpress.com/>

ASSOCIATION POUR LE BIEN DES AVEUGLES ET MALVOYANTS (ABA), 2010. Les appareils audio DAISY. *ABA - Association pour le Bien des Aveugles et malvoyants* [en ligne]. 2010. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : http://www.abage.ch/aba/ch/fr-ch/index.cfm?page=/aba/home/bibliotheque/lecteurs_audio_daisy

ASSOCIATION POUR LE BIEN DES AVEUGLES ET MALVOYANTS (ABA), 2013a. *Association pour le bien des aveugles et des malvoyants* [en ligne]. 2010-2013. [consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.abage.ch/aba/ch/fr-ch/index.cfm>

ASSOCIATION POUR LE BIEN DES AVEUGLES ET DES MALVOYANTS (ABA), 2013b. Bibliothèque Braille Romande et livre parlé BBR. *ABA- Association pour le Bien des Aveugles et malvoyants* [en ligne]. 2010. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.abage.ch/aba/ch/fr-ch/index.cfm?page=/aba/home/bibliotheque>

ASSOCIATION VALENTIN HAÛY (AVH), 2013. *Association Valentin Haüy, Malvoyance, Cécité : la vie continue* [en ligne]. 2008. 20.12.2013. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.avh.asso.fr/index.php>

ASSOCIATION VALENTIN HAÛY (AVH), 2013a. Audiovision. *Association Valentin Haüy, Malvoyance, cécité, la vie continue* [en ligne]. Mise à jour le 20 décembre 2013. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.avh.asso.fr/rubriques/audiovision/audiovision.php>

ASSOCIATION VALENTIN HAÛY (AVH), 2013b. Code Braille Français Uniformisé pour la transcription des textes imprimés (CBFU). *Association Valentin Haüy, Malvoyance, cécité, la vie continue* [en ligne]. Site mis à jour le 12 décembre 2013. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : http://www.avh.asso.fr/rubriques/infos_braille/nouveau_code_braille.php

ASSOCIATION VALENTIN HAÛY (AVH), 2013c. Tout savoir sur l'audiovision. *Association Valentin Haüy, Malvoyance, cécité, la vie continue* [en ligne]. Site mis à jour le 12 décembre 2013. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : http://www.avh.asso.fr/rubriques/audiovision/tout_savoit_audiovision.php

ASSOCIATION VALENTIN HAÛY ET ASSOCIATION HANDICAPZERO, 2011. Journée thématique sur l'accessibilité des outils tactiles de communication (téléphones, tablettes) aux personnes aveugles et malvoyantes. Les Tactiles et Moi, synthèse, organisée le 3 décembre 2011 au siège de l'AVH. *Handicapzero* [en ligne]. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : http://www.handicapzero.org/fileadmin/user_upload/telephonie/Synthese_Tactile_et_Moi_Fev_2012.pdf

ATTARWALA, Abbas, BAECKER, Ronald M. et MUNTEANU, Cosmin, 2012. Accessible, large-print, listening and talking e-book (ALIT). In : *Proceedings of the fifth ACM workshop on Research advances in large digital book repositories and complementary media* [en ligne]. 2012. pp. 19–20. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://doi.acm.org/10.1145/2390116.2390129>

AURE, 2013. Un smartphone doté d'un écran haptique destiné aux non-voyants. *Journal du Geek* [en ligne]. 6.05.2013, 15:43. [Consulté le 29 décembre 2013] Disponible à l'adresse : <http://www.journaldugeek.com/2013/05/06/smartphone-ecran-haptique-non-voyants/>

AVIV, Rachel, 2009. Listening to braille. *The New York Time Magazine* [en ligne]. 30 décembre 2009 [Consulté le 29 décembre 2013] Disponible à l'adresse : <http://www.nytimes.com/2010/01/03/magazine/03Braille-t.html>

BATTAGLIA, Filippo et IANNIZZOTTO, Giancarlo, 2012. An open architecture to develop a handheld device for helping visually impaired people. *IEEE Transactions on Consumer Electronics*. [en ligne] 2012. Vol. 58, n° 3, pp. 1086-1093.[Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://ieeexplore.ieee.org/xpl/login.jsp?tp=&arnumber=6311360&punumber=30&url=http%3A%2F%2Fieeexplore.ieee.org%2Fiel5%2F30%2F6311306%2F06311360.pdf%3Ftp%3D%26a%2Fnumber%3D6311360%26punumber%3D30>

BAUM RETEC AG, 2013. *BAUM Produkte und Dienstleistungen für Blinde und Sehbehinderte* [en ligne]. 2013 [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.baum.de/cms/fr/produkte/>

BIBLIOTHEQUE CANTONALE ET UNIVERSITAIRE DE FRIBOURG, 2013. Services et ressources pour personnes handicapées. *Canton de fribourg* [en ligne] [Consulté le 29 décembre 2013] Disponible à l'adresse : <http://www2.fr.ch/bcuf/Dynamic.aspx?c=1628>

BENETECH, 2013. *Bookshare* [en ligne]. 2002-2013. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : https://www.bookshare.org/?c=en_CA

BENJAMIN, 2010. L'iPhone pour les malvoyants ? Les fonctions d'accessibilité sur l'iPhone et l'iPad à leur service ! - iPhone 5s, 5c, iPad, iPod touch. *Le blog iPhon.fr* [en ligne]. 22 septembre 2010, 11:00. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.iphon.fr/post/2010/09/21/Fonctions-d-accessibilit%C3%A9-sur-l-iPhone-l-iPod-Touch-l-iPad>

BEZENÇON, Christophe et GORIN, Michel, 2013. *[swiss-lib] Swiss-lib fête son 6000^e abonné*. [message électronique] 29 septembre 2013.

BIBLIOBUS DE L'UNIVERSITÉ POPULAIRE JURASSIENNE, 2013. Fonds spéciaux. *Bibliobus de l'Université populaire jurassienne* [en ligne]. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.bibliobus.ch/fr/Collections/Presentation-du-fonds/Fonds-speciaux.html>

BIBLIOTHÈQUE BÂLE-CAMPAGNE (KANTONSBIBLIOTHEK BASELSTADT), 2014. *Kbbl* [en ligne]. [Consulté le 5 janvier 2014]. Disponible à l'adresse : <http://www.kbbl.ch/>

BIBLIOTHÈQUE BRAILLE ROMANDE et PILLET, Anne, 2013. *BBR statistiques 2012*. Genève : BBR, 2013

BIBLIOTHÈQUE BRAILLE ROMANDE, BIBLIOTHÈQUE SONORE ROMANDE, ETOILE SONORE, BIBLIOTECA BRAILLE E DEL LIBRO PARLATO, 2013. Portail suisse des bibliothèques pour personnes empêchées de lire. *Abage* [en ligne]. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : http://www.abage.ch/aba/ch/fr-ch/index.cfm?page=/aba/home/bibliotheque/catalogues/autres_catalogues

BIBLIOTHÈQUE DE L'INSTITUT NATIONAL CANADIEN POUR LES AVEUGLES, 2013. *Bibliothèque d'INCA : Permettre aux Canadiens incapables de lire les imprimés de s'adonner aux joies de la lecture* [en ligne]. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.cniblibrary.ca/>

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC (BAnQ), 2013. Services adaptés. *Bibliothèque et archives nationales du Québec* [en ligne]. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : http://www.banq.qc.ca/services/services_specialises/services_adaptes/index.html

BIBLIOTHÈQUE INFORMATION SUISSE (BIS) 2013. *Code d'éthique de bis pour les bibliothécaires et les professionnels de l'information*[en ligne]. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : http://www.bis.ch/fileadmin/ressourcen/arbeitsgruppen/Code_ethique_f.pdf

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE LYON, 2013. Accueil du portail accessibilité. *Bibliothèque municipale de Lyon* [en ligne]. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : http://www.bm-lyon.fr/spip.php?page=sommaire_accessibilite

BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES DE BOULOGNE-BILLANCOURT, 2013a. *Bibliothèque Numérique pour le Handicap (BnH)* [en ligne]. 2007-2013. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.numilog.com/bibliotheque/bnh/>

BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES DE BOULOGNE-BILLANCOURT, 2013b. *Bibliothèque numérique pour le handicap – plateforme Netvibes* [en ligne]. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : http://www.netvibes.com/bnh#EBOOKS_GRATUITS

BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES DE LA VILLE DE GENÈVE, 2013a. Mercredi WII . *Bibliothèques Municipales Ville de Genève* [en ligne]. 2013. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : http://www.ville-ge.ch/bm/fr/agenda/agenda_detail.php?agenda=908

BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES DE LA VILLE DE GENÈVE, 2013b. Actions du réseau des BM envers les personnes en situation de handicap. *Bibliothèques Municipales Ville de Genève* [en ligne]. 2013. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.ville-ge.ch/bm/fr/pratique/handicap.php>

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE LYON, 2013. Bibliothèque du 3e la Part-Dieu. *Bibliothèque municipale de Lyon* [en ligne]. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.bm-lyon.fr/pratique/bibliotheques/bib3Pd.htm>

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE LYON, 2011. Apprenez en jouant. A vous de jouer par Carole Duguy. *Blog du cycle de rencontres vive la Culture numérique*[en ligne]. 22 février 2011. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.vive-laculturenumerique.org/index.php/A-vous-de-jouer>

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE (BNF), 2013a. *Gallica, bibliothèque* [en ligne]. 1997-2013. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://gallica.bnf.fr/>

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE (BNF), 2013b. Publics handicapés : les dispositifs d'accessibilité existants. *Bibliothèque Nationale de France* [en ligne]. 2013. 13.12.2013 [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : http://www.bnf.fr/fr/acces_dedies/publics_handicapes/s.dispositifs_accessibilite.html?first_Art=non

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE, 2013c. *Rapport d'activité 2012 du Centre Exception handicap de la Bibliothèque nationale de France* [en ligne]. [Paris] : BNF, mars 2013. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : http://www.bnf.fr/documents/exception_handicap_rapport_2012.pdf

BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DE LA VILLE DE ZURICH (PBZ), 2014. *PBZ* [en ligne]. [Consulté le 5 janvier 2014]. Disponible à l'adresse : <http://www.pbz.ch/>

BIBLIOTHÈQUE SONORE ROMANDE, 2013. *BSR* [en ligne]. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.bsr-lausanne.ch/>

BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITÉ LYON 2, 2013. Accueil des lecteurs en situation de handicap dans les BU. *Université Lyon 2* [en ligne]. 12.11.2013. [Consulté le 29 décembre 2013] Disponible à l'adresse : <http://www.univ-lyon2.fr/campus/handicap/www5-accessibilite-a-la-bibliotheque-universitaire-157977.kjsp>

BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITÉ LYON 2, 2011. L'accessibilité. *Université Lyon 2* [en ligne]. 4.04.2011. [Consulté le 29 décembre 2013] Disponible à l'adresse : <http://www.univ-lyon2.fr/bibliotheques/services/www3-l-accessibilite-174285.kjsp?STNAV=&RUBNAV=>

BIBLIOTHEQUES WINTHERTUR, 2014. *Bibliotheken winterthur* [en ligne]. [Consulté le 5 janvier 2014]. Disponible à l'adresse : <http://bibliotheken.winterthur.ch/>

BLAIS, André et DURAND, Claire, 2003. Le sondage. In : Gauthier Benoît (dir.). *Recherches sociales, de la problématique à la collecte de données*. 4^{ème} ed. Presses Universitaires du Québec. Québec : Presses Universitaires du Québec, p. 387 à 429.

BLINDLIFE - LA VIE DES AVEUGLES, 2013. *Blindlife - la vie des aveugles* [en ligne]. 2000-2013 [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : http://www.blindlife.ch/index.php?option=com_content&task=view&id=19&Itemid=100

BODER, Alexandre et MELLIFLUO, Laure, 2011a. *Principaux critères d'ergonomie et d'accessibilité selon le site www.commentcamarche.net* [document PDF]. Support de cours : Cours « Publication web », Haute école de Gestion, filière Information documentaire, année académique 2011-2012

BODER, Alexandre et MELLIFLUO, Laure, 2011b. *Accessibilité des sites web* [document PDF]. Support de cours : Cours « Publication web », Haute école de Gestion, filière Information documentaire, année académique 2011-2012

BŒUF, Céline, 2013. Atelier Voice Over à la Cité des Sciences : compte-rendu. *Nouvelles lectures : Bibliothèques et handicap : des solutions pour les personnes « empêchées de lire »* [en ligne]. 24 mai 2013, 08:06 [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://nouvelleslectures.blogspot.fr/2013/05/atelier-voice-over-la-cite-des-sciences.html>

BONELLO, Claire, 2009a. *Accessibilité et handicap en bibliothèque* [en ligne]. Diplôme de conservateur de bibliothèque. Villeurbanne : École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/notice-2041>

BONELLO, Claire, 2009b. *Accessibilité et handicap en bibliothèque. Bulletin des Bibliothèques de France* [en ligne]. 2009. Vol. 54, n° 5, pp. 34-40. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2009-05-0034-006>

BOULETREAU, Agnès et al., 1999. *Concevoir, traduire et valider un questionnaire : à propos d'un exemple : Euroquest* [en ligne]. Vandoeuvre : Institut National de Recherche et Sécurité, 1999. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : http://lara.inist.fr/bitstream/handle/2332/1730/INRS_178.pdf%3Fsequence%3D1

BREWSTER, Signe, 2013. Disney Research brings sense of 3D touch to mobile screens. *Gigaom Research* [en ligne]. 7.10.2013, 12:46. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://gigaom.com/2013/10/07/disney-research-brings-sense-of-3d-touch-to-mobile-screens/>

BUREAU FEDERAL DE L'EGALITE POUR LES PERSONNES HANDICAPEES (BFEH), 2009. *Egalité des personnes handicapées 2004 - 2009. Tendances et enjeux* [en ligne]. Suisse : BFEH, novembre 2009. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.edi.admin.ch/ebqb/01700/01707/index.html?lang=fr>

BUREAU FEDERAL DE L'EGALITE POUR LES PERSONNES HANDICAPEES (BFEH), 2013. Actualité. *Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées, DFI* [en ligne]. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.edi.admin.ch/ebqb/index.html?lang=fr>

BURGER, Dominique, 2006. L'accès au web et à la lecture numérique des publics diversement empêchés. *Bulletin des Bibliothèques de France* [en ligne]. 2006. Vol. 51, n° 3, pp. 58-63. [Consulté le 29 décembre 2013] Disponible à l'adresse : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2006-03-0058-010>

CARTER, Tom et al., 2013. *UltraHaptics: Multi-Point Mid-Air Haptic Feedback for Touch Surfaces* [document PDF]. [Document de travail des auteurs avant publication officielle]. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://big.cs.bris.ac.uk/wp-content/uploads/2013/10/Ultrahaptics.Carter.2013.pdf>

CANUTI, Thibaut, 2004. *Les services aux personnes aveugles et malvoyantes dans les bibliothèques municipales : état des lieux et perspectives* [en ligne]. Villeurbanne : École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques. Diplôme de conservateur de bibliothèque [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : http://memsic.ccsd.cnrs.fr/docs/00/33/48/74/PDF/mem_00000246.pdf

CECIAA, 2013. CECIAA et les non voyants. *CEIAA* [en ligne] 2009-2013[consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://braille-vocal.ceciasa.com/>

CENTRE D'ÉVALUATION ET DE RECHERCHE SUR LES TECHNOLOGIES POUR LES AVEUGLES ET LES MALVOYANTS (CERTAM), 2012. VoiceOver. *CERTAM, un centre expert pour mieux vous faire connaître les aides techniques adaptées* [en ligne]. 14 septembre 2012. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.certam-avh.com/content/voiceover>

CENTRE D'ÉVALUATION ET DE RECHERCHE SUR LES TECHNOLOGIES POUR LES AVEUGLES ET LES MALVOYANTS (CERTAM), 2013a. Le format EPUB : dossier. *La technologie au service des aveugles et des malvoyants : CERTAM, un centre expert pour mieux vous faire connaître les aides techniques adaptées* [en ligne]. 16 octobre 2013. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible sur : <http://www.certam-avh.com/content/le-format-epub>

CENTRE D'ÉVALUATION ET DE RECHERCHE SUR LES TECHNOLOGIES POUR LES AVEUGLES ET LES MALVOYANTS (CERTAM), 2013b. Telorion Vox. *CERTAM, un centre expert pour mieux vous faire connaître les aides techniques adaptées* [en ligne]. 5 novembre 2013. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.certam-avh.com/content/telorion-vox>.

CENTRE D'INFORMATION ET DE RÉADAPTATION (CIR), 2010. CIR-Centre d'Information et de Réadaptation. *Association pour le Bien des Aveugles et malvoyants* [en ligne]. [Consulté le 29 décembre 2013] Disponible à l'adresse : <http://www.abage.ch/aba/ch/fr-ch/index.cfm?page=/aba/home/info>

CENTRE ÉGALITÉ HANDICAP POUR LA PROMOTION DE L'ÉGALITÉ DES PERSONNES HANDICAPÉES ET LA PROTECTION CONTRE LES DISCRIMINATIONS EN SUISSE, 2013. *Égalité Handicap* [en ligne]. 2000-2013. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.egalite-handicap.ch/suisse.html>

CENTRE NATIONAL DU CINEMA ET DE L'IMAGE ANIMÉE (CNC), 2013. CNC [en ligne]. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.cnc.fr/web/fr>

CHIOURIM, 2013. Israël conçoit un smartphone pour aveugles. *Le site de Thora -media* [en ligne]. 2005-2013. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.chiourim.org/israel-gagnant/israel-concoit-un-smartphone-pour-aveugles.php>

CITE DES SCIENCES ET DE L'INDUSTRIE, 2010. Atelier de découverte du logiciel libre et gratuit NVDA. *Cité des Sciences et de l'Industrie* [en ligne]. 2010. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.cite-sciences.fr/fr/cite-des-sciences/contenu/c/1248135839415/stages-et-ateliers/>

COMITÉ D'ADAPTATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE POUR PERSONNES HANDICAPÉES (CAMO), 2004. *CAMO pour personnes handicapées- La compétence au-delà de la différence* [en ligne]. 2004. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.camo.qc.ca/formation/ntic.php>

COMMUNAUTÉ DE TRAVAIL DES BIBLIOTHÈQUES SUISSES DE LECTURE PUBLIQUE (CLP), 2011. Rapport final CLP, les ressources numériques en bibliothèque publique et scolaire : étude pour la Suisse Romande. *CLP-sab* [en ligne]. Novembre 2011. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : http://www.sabclp.ch/images/file/Rapport%20final%20CLP_ressources_num%C3%A9riques.pdf

CONFORT VISUEL, 2013. Loupe électronique et numérique. *Confortvisuel* [en ligne]. 2005-2013 [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.confortvisuel.com/aides-vision/loupe-electronique>

CONSEIL DE L'EUROPE, 2006. *Plan d'action du Conseil de l'Europe pour la promotion des droits et de la pleine participation des personnes handicapées à la société : améliorer la qualité de vie des personnes handicapées en Europe 2006-2015* [en ligne]. *Adopté par le Comité*

des Ministres le 5 avril 2006, lors de la 961^e réunion des Délégués des Ministres. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : http://www.coe.int/t/dg3/disability/ActionPlan/PDF/Rec_2006_5_Francais.pdf

COUDERT, Christian, 2008. Informatique braille ou vocale. *Association Valentin Haüy* [en ligne]. 2011. 20.11.2013 [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : http://www.avh.asso.fr/rubriques/infos_braille/informatique_braille_vocale.php

COUDERT, Christian, 2012. *Le Braille n'a pas dit son dernier mot* [en ligne]. *Association Valentin Haüy*. Paris : décembre 2012. [Consulté le 29 décembre 2013]. Valentin Haüy actualités, numéro 108. ISSN 1163-1317. Disponible à l'adresse : http://www.avh.asso.fr/rubriques/publications/valentin_hauy_actualites.php

CREASER, Claire, SPACEY, Rachel et HICKS, Debbie, 2012. *Report to RNIB: Assessing the Impact of Reading for Blind and Partially Sighted Adults* [en ligne]. [Angleterre] : LISU, Loughborough University, 2012. [Consulté le 3 avril 2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.liem.org.uk/documents/rnib-impact-of-reading-report.pdf>

DAISY CONSORTIUM, 2013. *DAISY Consortium : Creating the best way to read and publish* [en ligne]. 2013 [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.daisy.org/>

DAISY CONSORTIUM et HEINSER, Bernhard, 2013. *DAISY Newsletter* [format .doc en ligne]. Version traduite par Rolande EMERY. [s.l.] : Consortium Institutions suisses des médias pour handicapés de la vue, janvier 2013. [Consulté le 29 décembre 2013]. N°8. Disponible à l'adresse : http://www.abage.ch/aba/ch/fr-ch/index.cfm?page=/aba/home/bibliotheque/bibliotheques_partenaires/daisy_newsletters

DANIELSEN, Chris, TAYLOR, Anne et MAJERUS, Wesley, 2011. Design and public policy considerations for accessible e-book readers. *Interactions* [en ligne]. 2011. Vol. 18, n° 1, pp. 67-70. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://dl.acm.org/citation.cfm?id=1897254>

DESBUQUOIS, Catherine, 2009. BrailleNet : un serveur pour les handicapés visuels. *Bulletin des Bibliothèques de France* [en ligne]. 2009, t. 54, n°5, p. 41-44. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2009-05-0041-008>

DESBUQUOIS, Catherine et BURGER, Dominique, 2008. Ce que la bibliothèque numérique Hélène nous a appris. In : BRAILLENET (éd.). *2ème Forum européen de l'accessibilité numérique : Livres électroniques accessibles: une chance pour les personnes handicapées, Cité des sciences et de l'industrie de Paris, 28 janvier 2008* [en ligne]. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : http://inova.snv.jussieu.fr/evenements/colloques/colloques/article.php?c=46&l=fr&a=81#contenu_article

DEVAILLY, J.P : Design universel, un nouveau paradigme pour l'accessibilité. *Journal de réadaptation médicale* [en ligne]. Document téléchargé le 25.06.2011. [Consulté le 18.10.2013]. Disponible à l'adresse : <http://reglementationsaccessibilite.blogs.apf.asso.fr/media/01/00/1507652835.pdf>

DOK DELFT BIBLIOTHEEK, 2013. *DOK* [en ligne]. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.dok.info/>

DUCHATEAU, Sylvie, 2008. Comment lire des livres invisibles. In : BRAILLENET (éd.). *2ème Forum européen de l'accessibilité numérique : Livres électroniques accessibles: une chance pour les personnes handicapées, Cité des sciences et de l'industrie de Paris, 28 janvier 2008* [en ligne] [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : http://inova.snv.jussieu.fr/evenements/colloques/colloques/article.php?c=46&l=fr&a=75#contenu_article

DUCHATEAU, Sylvie et BERAUD, Philippe, 2008. *Créer des documents accessibles avec Microsoft Office Word 2007* [en ligne]. S.l. : Microsoft Corporation, juin 2008. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse :

http://www.brailenet.org/documents/Creer_Des_Documents_Accessibles_Avec_Microsoft_Office_Word_2007.pdf

DUCHATEAU, Sylvie et BERAUD, Philippe, 2011. *Créer des documents accessibles avec Microsoft Office Word 2010* [en ligne, format .docx]. S.l. : Microsoft Corporation, mars 2011. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.microsoft.com/fr-ch/download/confirmation.aspx?id=23856>

ÉBOLI, Gilles, 2009. De l'accès : la bibliothèque, lieu de l'accessibilité ? *Bulletin des Bibliothèques de France* [en ligne] 2009. N° 5, p. 6-10. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2009-05-0006-001>

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES SCIENCES DE L'INFORMATION ET DES BIBLIOTHÈQUES (ENSSIB), 2013. *Bibliothèques et handicaps : Accessibilité et innovations à l'horizon 2015, ENSSIB Lyon, 17 juin 2013* [pdf, ppt et enregistrement audio]. Lyon : ENSSIB. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/notices/61106-bibliothèques-et-handicaps-accessibilité-et-innovations-a-l-horizon-2015>

ÉDUSCOL, 2012. Accessibilité : handicap et TICE [dossier documentaire]. *Portail national eduscol : l'actualité numérique* [en ligne] 15.10.2012 [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://eduscol.education.fr/numerique/dossier/archives/handicap/innovations-technologiques/handicap-visuel/ecrans-tactiles>

ÉTOILE SONORE, 2013. *Bibliothèque sonore « Etoile Sonore » à Collombey* [en ligne]. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.etoilesonore.ch/>

EVANS, David A. et REICHENBACH, John, 2012. Need for automatically generated narration. *Proceedings of the fifth ACM workshop on Research advances in large digital book repositories and complementary media* [en ligne]. 2012. pp. 21–24. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://doi.acm.org/10.1145/2390116.2390130>

EYES4BLIND, 2013. *Eyes4blind* [en ligne]. 2013 [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://eyes4blind.com/>

FÉDÉRATION SUISSE DES AVEUGLES ET MALVOYANTS (FSA), 2013a. *FSA - Fédération suisse des aveugles et malvoyants* [en ligne]. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.sbv-fsa.ch/fr/homefr>

FÉDÉRATION SUISSE DES AVEUGLES ET MALVOYANTS (FSA), 2013b. *Clin d'œil, le magazine suisse du handicap visuel* [en ligne]. *Bienne : Ediprime SA - Fédération suisse des aveugles et malvoyants*. Automne 2013, n°3. [Consulté le 29 décembre 2013]. ISSN : 2296-1984 / 2296-1992. Disponible à l'adresse : <http://www.sbv-fsa.ch/fr/clindoeil>

FLORIDA INTERNATIONAL UNIVERSITY, 2013. *Eyeglasses That Can Read to the Blind. Disabled World towards tomorrow* [en ligne]. 03.06.2013. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.disabled-world.com/assistivedevices/visual/reading.php>

FOLCHER, Viviane, 2011. Bibliothèque numérique pour le handicap (BnH) : D'une connaissance des attentes des lecteurs à l'analyse des usages. *Bulletin des Bibliothèques de France* [en ligne]. 2011. t. 56, n°3, p. 86-91. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2011-03-0086-001>

FOFANA-SEVESTRE, Ramatoulaye, 2009. Universal Design: les principes de la conception universelle appliqués aux bibliothèques. *Bulletin des Bibliothèques de France* [en ligne]. 2009. t. 54, n°5, p. 12-18. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2009-05-0012-002.pdf>

FRANCE. COMMISSION NATIONALE CULTURE-HANDICAP, 2007. *Culture et handicap: guide pratique de l'accessibilité* [en ligne]. [Paris] : Ministère de la culture et de la communication, 2007. [Consulté le 29 décembre 2013]. ISBN 9782110968111. Disponible à l'adresse : <http://www.culturecommunication.gouv.fr/content/download/23604/199384/file/guide.pdf>

FRIENDLY, Lisa, 2008. Bookshare.org, bibliothèque numérique conçue pour et par des personnes empêchées de lire. In : BRAILLENET (éd). *2ème Forum européen de l'accessibilité numérique : Livres électroniques accessibles: une chance pour les personnes handicapées, Cité des sciences et de l'industrie de Paris, 28 janvier 2008* [en ligne]. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : http://inova.snv.jussieu.fr/evenements/colloques/colloques/article.php?c=46&l=fr&a=111#contenu_article

FRIENDLY, Lisa et FRUCHTERMAN, Jim, 2008. Bookshare.org: la bibliothèque en-ligne faite par les personnes handicapées. In : BRAILLENET (éd). *2ème Forum européen de l'accessibilité numérique : Livres électroniques accessibles: une chance pour les personnes handicapées, Cité des sciences et de l'industrie de Paris, 28 janvier 2008* [en ligne]. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : http://inova.snv.jussieu.fr/evenements/colloques/colloques/article.php?c=46&l=fr&a=82#contenu_article

FRUCHTERMAN, Jim, 2013. Benetech Closing Statement on the Marrakech Treaty « Benetech. *Benetech's blog :Benetech - technology serving humanity* [en ligne]. 28 juin 2013, 13:38 [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://benetech.org/2013/06/28/benetech-closing-statement-on-the-marrakech-treaty/>

GAUDY, Thomas, 2008. *Etude et développements de jeux vidéo sonores accessibles aux personnes aveugle* ». Paris : Conservatoire National des Arts et Métier. Thèse pour obtenir le grade de docteur du Conservatoire National des Arts et Métier, discipline : Informatique. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://cedric.cnam.fr/fichiers/RC1584.pdf>

GRASSET, Stéphanie, 2009. *Renouveler l'espace bibliothèque pour mieux servir l'utilisateur : comparaison entre la Suisse et l'étranger* [en ligne]. Genève : Haute Ecole de gestion. Travail de Bachelor.[Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : http://doc.rero.ch/record/12948/files/TDB_2094.pdf

GROUPE SPECIALISE « ACCESSIBILITIY », 2011. *eCH-0059 : Norme d'accessibilité* [en ligne] 2^e version. Zürich : Association eCH, 2011. Norme de procédure. Disponible à l'adresse : <http://www.ech.ch/vechweb/page?p=dossier&documentNumber=eCH-0059&documentVersion=2.00>

GROUPEMENT DES INTELLECTUELS AVEUGLES OU AMBLYOPES (GIAA), 2013a. *GIAA : Groupement des Intellectuels Aveugles ou Amblyopes* [en ligne]. 2013. 16.12.2013 [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.giaa.org/>

GROUPEMENT DES INTELLECTUELS AVEUGLES OU AMBLYOPES (GIAA), 2013b. La rentrée des Médiathèques Marguerite Duras (20e) et Marguerite Yourcenar (15ème). *GIAA* [en ligne]. 3 septembre 2013. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.giaa.org/+La-rentree-des-Mediatheques+.html>

GROUPEMENT DES INTELLECTUELS AVEUGLES OU AMBLYOPES (GIAA), 2013c. Une découverte sensible de l'audiodescription le 30 novembre prochain. *GIAA* [en ligne]. 17 septembre 2013. bibliothèque [consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.giaa.org/+Une-decouverte-sensible-de-l+.html>

GROMAN, Barbara, DEVOGE, Emilie, 2009-2010. *Handicap et bibliothèque*. Aix-en-Provence : IUT. Licence professionnelle métiers de l'édition, option bibliothèque [consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://fr.calameo.com/read/000203898189f5f63d240>

GYLLING, Markus, 2012. EPUB 3 - des ebooks accessibles à tous. In : BRAILLENET (éd). *6e Forum Européen de l'Accessibilité Numérique : Placer l'accessibilité numérique au cœur des systèmes d'information, Cité des sciences et de l'industrie de Paris, 26 mars 2012*. [en ligne, texte, ppt et video]. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : http://inova.snv.jussieu.fr/evenements/colloques/colloques/article.php?c=76&l=fr&a=382#contenu_article

- HACHEY, Isabelle, 2011. La fin du braille. *Typhlophile* [en ligne]. 4 août 2011. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible sur : <http://typhlophile.com/braille/2011/08/01.shtml>
- HANDICAT, HANDICAPS ET AIDES TECHNIQUES, 2013. *Handicat, handicaps et aides techniques* [en ligne]. 2013. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.handicat.com/>
- HEINSER, Bernhard, 2013. Perspectives d'échanges transfrontières : le projet TIGAR. In : BRAILLENET. *L'offre de livres adaptés depuis la mise en place de l'exception: Bilan et voies d'amélioration, Université Pierre et Marie Curie à Paris, 25 juin 2013* [en ligne]. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://inova.snv.jussieu.fr/evenements/colloques/colloques/article.php?c=80&l=fr&a=436>
- HESS-KLEIN, Caroline et EGALITE HANDICAP, 2013. *Communiqué de presse: Oui à la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées* [message électronique]. 26 novembre 2013.
- HILDERLEY, Sarah et al., 2013. *Edition accessible: Pratiques recommandées à l'intention des éditeurs* [en ligne]. Version du 4 mai 2013. UK, Kingston upon Thames : [s.n.]. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : http://www.visionip.org/export/sites/visionip/technology/fr/pdf/best_practice_guidelines.pdf
- HOLZSCHUCH, Chantal, ALLAIRE, Cécile, BERTHOLET, Laetitia, 2008. Les différentes formes de malvoyance. *Quand la malvoyance s'installe : guide pratique à l'usage des adultes et de leur entourage* [en ligne]. Saint-Denis : INPES, 2008 [Consulté le 29 décembre 2013]. Coll. Varia. ISBN 978-2-9161-9208-6]. Disponible à l'adresse : <http://www.inpes.sante.fr/CFESBases/catalogue/pdf/1161.pdf>
- IDBOOX, 2011. Ebooks : Accessibilité pour les malvoyants et non-voyants, bilan mitigé. *Idoox* [en ligne]. 1er juin 2011. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.idboox.com/ebook/infos-ebooks/ebooks-accessibilite-pour-les-malvoyants-et-non-voyants-bilan-mitige/>
- INDIAN INSTITUTE OF TECHNOLOGY DELHI, 2013. *Indian institute of technology Delhi* [en ligne] 2011-2013 [consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.iitd.ac.in/>
- INGBER, Janet et AMERICAN FOUNDATION FOR THE BLIND, 2013. Product Evaluations and Guides: Using VoiceOver with the Accessible Amazon iOS Kindle App. *AFB Accessworld Magazine, technology news for people who are blind or visually impaired* [en ligne]. Vol 14, n°6, Juin 2013. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.afb.org/afbpress/pub.asp?DocID=aw140602>
- INSTITUT NATIONAL CANADIEN POUR LES AVEUGLES (INCA), 2013a. La Bibliothèque d'INCA présente le service de Téléchargement direct. *INCA voir au-delà de la perte de vision : Actualités* [en ligne]. 21.11. 2013. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.cnib.ca/fr/Pages/La-Bibliotheque-dINCA-presente-le-service-de-Telechargement-direct.aspx>
- INSTITUT NATIONAL CANADIEN POUR LES AVEUGLES (INCA), 2013b. *INCA - voir au-delà de la perte de vision* [en ligne] 1996-2013. 20.12.2013. [Consulté le 29 décembre 2013] Disponible à l'adresse : <http://cnib.ca/fr/Pages/default.aspx>
- INSTITUT NATIONAL CANADIEN POUR LES AVEUGLES (INCA) et BIBLIOTHÈQUE D'INCA, [2012]. *Pour permettre à plus de trois millions de Canadiens de lire : bilan de l'année [2011-2012]* [en ligne]. S.I. : INCA. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.cnib.ca/fr/services/bibliotheque/Documents/Fr%20-%20CNIB%20Library%20Year%20in%20Review%202011%20-%20Accessible%20PDF.pdf>
- INSTITUT NATIONAL DES JEUNES AVEUGLES (INJA), 2013. *Établissement national d'enseignement spécialisé pour aveugles et amblyopes* [en ligne] 20.12.2013. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.inja.fr/>

INSTITUT NATIONAL DES JEUNES AVEUGLES (INJA), [s.d.]. *Banque dees de l'Édition Adaptée (BDEA)* [en ligne]. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.inja.fr/INJABookLine/recherche/default.asp?LANG=fr>

INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR DE FORMATION ET DE RECHERCHE POUR L'ÉDUCATION DES JEUNES HANDICAPÉS ET LES ENSEIGNEMENTS ADAPTÉS (INSHEA), 2003. *Recommandations pour la transcription de documents* [en ligne]. Suresnes : INSHEA. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.inpes.sante.fr/cfesbases/catalogue/pdf/1415.pdf>

INTERNATIONAL DIGITAL PUBLISHING FORUM (IDPF), 2013a. <idpf> *International Digital Publishing Forum :Trade and Standards Organization for the Digital Publishing Industry* [en ligne]. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://idpf.org/>

INTERNATIONAL DIGITAL PUBLISHING FORUM (IDPF), 2013b. EPUB 3 Overview : Recommended Specification. <idpf> *International Digital Publishing Forum :Trade and Standards Organization for the Digital Publishing Industry* [en ligne]. 11 octobre 2011. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.idpf.org/epub/30/spec/epub30-overview.html>

INTERNATIONAL DIGITAL PUBLISHING FORUM (IDPF), 2013c. EPUB 3 Accessibility Guidelines. <idpf> *International Digital Publishing Forum :Trade and Standards Organization for the Digital Publishing Industry*[en ligne]. 25 novembre 2013. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.idpf.org/accessibility/guidelines/>

INTERNATIONAL FEDERATION OF LIBRARY ASSOCIATIONS AND INSTITUTIONS (IFLA), 2012, IFLA Code of Ethics for Librarians and other Information Workers. *IFLA* [en ligne] 12 août.2012 [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse <http://www.ifla.org/news/ifla-code-of-ethics-for-librarians-and-other-information-workers-full-version>

INTERNATIONAL FEDERATION OF LIBRARY ASSOCIATIONS AND INSTITUTIONS (IFLA), 2013. Libraries Serving Persons with Print Disabilities Section. *Site de l'IFLA* [en ligne]. 23 octobre 2013. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.ifla.org/lpd>

INTERNATIONAL FEDERATION OF LIBRARY ASSOCIATIONS AND INSTITUTIONS (IFLA)/ JAPANESE SOCIETY FOR REHABILITATION OF PERSONS WITH DISABILITIES (JSRPD), [s.d.]. *International Directory of Libraries for the Blind - 4th edition* [en ligne]. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://ifla.jsrpd.jp>

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION (ISO), [s.d.]. ISO Standards catalogue - ICS 11.180.99 : Other standards related to aids for disabled and handicapped people.*ISO* [en ligne]. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : http://www.iso.org/iso/home/store/catalogue_ics/catalogue_ics_browse.htm?ICS1=11&ICS2=180&ICS3=99&

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION (ISO), 2012. *Document management applications - Electronic document file format enhancement for accessibility - Part 1: Use of ISO 32000-1 (PDF/UA-1)*. S.I. : ISO, 15 juillet 2012, mis à jour 1^{er} août 2012, ISO 14289-1:2012.

INTERNATIONAL PUBLISHERS ASSOCIATION (IPA), 2013. Press release : *IPA Supports WIPO Treaty Giving Equal Access to Visually Impaired Persons* [en ligne]. Genève : IPA, 29 avril 2013. [Consulté le 29 décembre 2013]. Collection, numéro. ISBN. Disponible à l'adresse : http://www.internationalpublishers.org/images/stories/PR/2013/WIPO%20VIP%20Instrument%20IPA%20Press%20Release%2029_04_13.pdf

INTERNATIONAL TELECOMMUNICATION UNION (ITU) et G3ict., [s.d.]. *e-Accessibility Policy Toolkit for Persons with Disabilities: A Joint ITU/G3ict Toolkit for Policy Makers Implementing the Convention on the Rights of Persons with Disabilities* [en ligne]. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.e-accessibilitytoolkit.org/>

ISRAR, Ali, BAU, Olivier, KIM, Seung-Chan et POUPYREV, Ivan, 2012. Tactile feedback on flat surfaces for the visually impaired. In : *Proceedings of the 2012 ACM annual conference extended abstracts on Human Factors in Computing Systems Extended Abstracts* [en ligne]. 2012. pp. 1571–1576. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://doi.acm.org/10.1145/2223656.2223674>

JACQUOT, Yves, 2012. Machine à lire ou Télé agrandisseur ? *Basse vision en pratique* [en ligne] 2012. 14.01.2012. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.bassevisionpratique.com/2012/01/14/machine-a-lire-ou-tele-agrandisseur/>

KAHLISCH, Thomas, 2008. MEDIBUS - les services de bibliothèques publiques en Allemagne deviennent numériques. In : BRAILLENET (éd). *2ème Forum européen de l'accessibilité numérique : Livres électroniques accessibles: une chance pour les personnes handicapées, Cité des sciences et de l'industrie de Paris, 28 janvier 2008* [en ligne]. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://inova.snv.jussieu.fr/evenements/colloques/colloques/article.php?c=46&l=fr&a=83>

KAHLISCH, Thomas et DOBROSCHKE, Julia, 2010. Leibniz - un projet visant à rendre les publications véritablement accessibles. In : BRAILLENET (éd). *4e Forum Européen de l'Accessibilité Numérique : L'accessibilité numérique des services publics en Europe, Cité des sciences et de l'industrie de Paris, 12 avril 2010* [en ligne]. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : http://inova.snv.jussieu.fr/evenements/colloques/colloques/article.php?c=62&l=fr&a=171#contenu_article

KANE, Shaun K., BIGHAM, Jeffrey P. et WOBROCK, Jacob O, 2008. Slide rule: making mobile touch screens accessible to blind people using multi-touch interaction techniques. In : *Proceedings of the 10th international ACM SIGACCESS conference on Computers and accessibility* [en ligne]. 2008. pp. 73–80. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://doi.acm.org/10.1145/1414471.1414487>

KAVANAGH, Rosemary et CHRISTENSEN SKÖLD, Beatrice, 2005. *Libraries for the blind in the information age: guidelines for development* [en ligne]. The Hague : International Federation of Library Associations and Institutions, 2005. [Consulté le 29 décembre 2013]. ISBN 9789077897010. Disponible à l'adresse : <http://archive.ifla.org/VII/s31/pub/Profrep86.pdf>

KEEFER, Robert, NARAYANAN, Sundaram et BOURBAKIS, Nikolaos, 2010. Voice commands for a mobile reading device for the visually impaired. In : *Proceedings of the 3rd International Conference on Pervasive Technologies Related to Assistive Environments* [en ligne]. 2010. [Consulté le 2 avril 2013]. Disponible à l'adresse : <http://dl.acm.org/citation.cfm?doid=1839294.1839298>

KEVIN, 2011. Les indispensables pour votre iPhone. *Edencast*, [en ligne]. 10 juin 2011. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.edencast.fr/iphone-applications-indispensables/>

KNFB READING TECHNOLOGY Inc., 2010. *kReader Mobile from K-NFB Reading Technology inc.* [en ligne]. 2010. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.knfbreader.com/products.php>

KOBO, 2013. *Kobo* [en ligne]. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://fr.kobo.com/devices#ereaders>

KORNHAUSBIBLIOTHEK, 2014. *Kornhausbibliothek* [en ligne]. [Consulté le 5 janvier 2014]. Disponible à l'adresse : <http://www.kornhausbibliotheken.ch/>

KUDZIA, Hélène, 2013a. Atelier iPad pour déficients visuels à la Médiathèque Duras (Paris). *Nouvelles lectures: Bibliothèques et handicap: des solutions pour les personnes « empêchées de lire »* [en ligne]. 30 mai 2013, 03:12. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://nouvelleslectures.blogspot.ch/2013/05/atelier-ipad-pour-deficient-visuels-la.html>

- KUDZIA, Hélène, 2013b. *Re : Questions concernant le multimédia (jeux sonores) en bibliothèque* [message électronique]. 21 juin 2013.
- LANOE, Agnès, 2009. *L'offre de vidéo à la demande d'Arte à destination des médiathèques*. MICHEL, Benoît et PICHON, Alban. Pessac : Presses universitaires de Bordeaux. Lecteurs, bibliothèques, usages nouveaux. ISBN 978-2-86781-579-9
- LAPIERRE, Alain, 2012. *Mes trucs accessibles : portail sur la déficience visuelle* [en ligne]. 2012. 05.02.2012. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.mta.alainlapierre.com/co/mta.html>
- LAURENT, Fanny, 2007. *L'accueil des déficients visuels et la mise a disposition d'un fonds spécialisé a la bibliothèque multimédia intercommunale d'Epinal-Golbey* [pdf]. [S.l.] : [s.n.]. Travail d'Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques Promotion D/2007. [Consulté le 29 décembre 2013]. Fourni par Fanny Laurent.
- LAURENT, Fanny, 2013. *Re : demande de renseignements* [message électronique], 8 octobre 2013.
- LEIBS, Andrew, 2013. Computer Resource List for Blind & Visually Impaired. *About.com Assistive Technology* [en ligne]. 2013. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://assistivetechology.about.com/od/ATCAT1/a/Computer-Resource-List-For-Blind-And-Visually-Impaired.htm>
- LEJARD, Laurent, 2013. Une bibliothèque numérique francophone. *Yanous, le magazine francophone du handicap* [en ligne]. mars 2013. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.yanous.com/tribus/aveugles/aveugles130301.html>
- LEON Y BARELLA, Alicia, 2013. *La vidéo à la demande en bibliothèque : bilan et perspectives*. Lyon : ENSSIB. Mémoire d'étude en vue de l'obtention du Diplôme de conservateur en bibliothèque. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/60376-la-video-a-la-demande-en-bibliotheque-bilan-et-perspectives.pdf>
- LE SOMMER, Christelle, 2011. Créer un environnement numérique plus accessible avec la technologie texte-voix. In : BRAILLENET (éd.). *5e Forum Européen de l'Accessibilité Numérique: Coûts et bénéfices de l'accessibilité numérique, Cité des sciences et de l'industrie de Paris, 28 mars 2011* [en ligne]. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : http://inova.snv.jussieu.fr/evenements/colloques/colloques/article.php?c=70&l=fr&a=358#contenu_article
- LIGUE BRAILLE, 2013. *Ligue Braille* [en ligne]. 2013. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.braille.be/fr>
- LOCKYER, Suzanne, CREASER, Claire et DAVIES, J Eric, 2005. Availability of accessible publications: designing a methodology to provide reliable estimates for the Right to Read Alliance. *Health information and libraries journal* [en ligne]. Décembre 2005, vol. 22, n° 4, p. 243-252. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1111/j.1471-1842.2005.00616.x/pdf>
- LOYER, Corinne et BAILLY, Élisabeth (dir.), 2002. *Bibliothèques et publics handicapés visuels, Actes de la journée d'étude organisée par la Bibliothèque publique d'information avec le soutien de la Direction du livre et de la lecture et la collaboration de la Bibliothèque municipale de Montpellier, à la Bibliothèque municipale de Montpellier, le 7 décembre 2001* [en ligne]. Lieu : BPI, centre Pompidou, 2002. [Consulté le 29 décembre 2013]. ISBN 2-84246-061-8. Disponible à l'adresse : <http://editionsdelabibliotheque.bpi.fr/resources/titles/84240100661940/extras/84240100661940.pdf>
- LOW VISION INTERNATIONAL (LVI), 2013. *Low Vision International (LVI)* [en ligne]. 2013 [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.lvi.ch/CM.php?PageID=39431>

LUNN, Darren, HARPER, Simon et BECHHOFER, Sean, 2011. Identifying Behavioral Strategies of Visually Impaired Users to Improve Access to Web Content. *ACM Trans. Access. Comput* [En ligne], avril 2011, vol. 3, n° 4, pp. 13:1–13:35. . [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://dl.acm.org/citation.cfm?id=1952390&picked=formats>

L V PRASAD EYE INSTITUTE, 2013. *L V Prasad Eye Institute* [en ligne] 2013 [consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.lvpei.org/>

MAIRIE DE PARIS et BIBLIOTHEQUES DE PARIS, [s.d.]. *Lire autrement : 2 médiathèques adaptées aux déficients visuels* [brochure en ligne]. Paris : Mairie de Paris et Bibliothèques de Paris, [s.d.]. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.paris.fr/viewmultimediacomment?multimediacomment-id=127864>

MAJERUS, Wesley, 2011. Access to Electronic Books, a Comparative Review. *Braille Monitor* [en ligne]. Mai 2011. Vol. 54, No. 5. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <https://nfb.org/images/nfb/publications/bm/bm11/bm1105/bm110509.htm>

MASCRET, Bruno, SCHWEBEL, Frédéric GUILLET, Vivien et le LABORATOIRE D'INFORMATIQUE EN IMAGE ET SYSTÈMES D'INFORMATION (LIRIST), 2013. NatBraille : Un transcripneur universel de documents standards en texte braille. *Natbraille* [en ligne] 2013, 2.05.2013 [consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://natbraille.free.fr/>

MAUMET, Luc, 2007. L'accès à l'écrit des personnes déficientes visuelles : diversité et complémentarité des outils et usages. *Bulletin des Bibliothèques de France* [en ligne]. 2007. t. 52, n° 3, p. 46-50. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2007-03-0046-007>

MAUMET, Luc, 2011. Livre numérique : l'expertise des publics déficients visuels. *Bulletin des Bibliothèques de France* [en ligne]. 2011. t. 56, n°5. p.11-16. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2011-05-0011-002>

MAUMET, Luc, 2012a. Nouvelles lectures: Transforming braille : des plages tactiles à petits prix. *Nouvelles lectures: Bibliothèques et handicap: des solutions pour les personnes « empêchées de lire »* [en ligne]. 24 août 2012. [Consulté le 1 juillet 2013]. Disponible à l'adresse : <http://nouvelleslectures.blogspot.ch/2012/08/transforming-braille-des-plages.html>

MAUMET, Luc, 2012b. Obi : un logiciel gratuit pour produire des livres Daisy. *Nouvelles lectures : bibliothèques et handicap : des solutions pour les personnes empêchées de lire*[en ligne]. 2012. 27.12.12 [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://nouvelleslectures.blogspot.fr/2012/12/obi-un-logiciel-gratuit-pour-produire.html>

MAUMET, Luc, 2013a. Découverte du tactile avec Voice Over à la Cité des Sciences. *Nouvelles lectures : Bibliothèques et handicap : des solutions pour les personnes « empêchées de lire »* [en ligne]. 12 mars 2013, 02:46. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://nouvelleslectures.blogspot.ch/2013/03/decouverte-du-tactile-avec-voice-over.html>

MAUMET, Luc, 2013b. Éole: une bibliothèque numérique pour les personnes handicapées. *Nouvelles lectures: Bibliothèques et handicap: des solutions pour les personnes « empêchées de lire »* [en ligne]. 15 avril 2013, 01:42. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://nouvelleslectures.blogspot.ch/2013/04/eole-une-bibliotheque-numerique-pour.html>

MAUMET, Luc, 2013c. Nous voulons tout, au même moment et au même prix : De Daisy 2 à epub 3. In : ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES SCIENCES DE L'INFORMATION ET DES BIBLIOTHEQUES. *Bibliothèques et handicaps : Accessibilité et innovations à l'horizon 2015, ENSSIB Lyon, 17 juin 2013* [ppt et enregistrement audio]. Lyon : ENSSIB. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponibles à l'adresse : <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/notices/61106-bibliothèques-et-handicaps-accessibilite-et-innovations-a-l-horizon-2015>

MAUMET, Luc, 2013d. Cette année la rentrée littéraire est (enfin) accessible pour les personnes déficientes visuelles ! *Nouvelles lectures: Bibliothèques et handicap: des solutions*

pour les personnes « empêchées de lire » [en ligne]. 9 septembre 2013, 01:52. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://nouvelleslectures.blogspot.ch/2013/09/cette-annee-la-rentree-litteraire-est.html>

MAUMET, Luc, 2013e. Démo : accessibilité des tablettes et smartphones à la Cité des sciences. *Nouvelles lectures : Bibliothèques et handicap : des solutions pour les personnes « empêchées de lire »* [en ligne]. 11 septembre 2013, 01:01 [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://nouvelleslectures.blogspot.ch/2013/09/demo-accessibilite-des-tablettes-et.html>

MAUMET, Luc et al., 2013. *Nouvelles lectures : Bibliothèques et handicap : des solutions pour les personnes « empêchées de lire »* [en ligne]. 2010-2013. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://nouvelleslectures.blogspot.ch/>

MCGOOKIN, David, BREWSTER, Stephen et JIANG, WeiWei, 2008. Investigating touchscreen accessibility for people with visual impairments. *Proceedings of the 5th Nordic conference on Human-computer interaction: building bridges* [en ligne]. 2008. pp. 298–307. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://doi.acm.org/10.1145/1463160.1463193>

MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE DE SEINE-ET-MARNE, 2011. Accueillir les publics déficients visuels. *Médiathèque départementale de Seine-et-Marne* [en ligne]. 2001. 12.05. 2011. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://mediatheque.seine-et-marne.fr/programmes-rencontres/accueillir-les-publics-deficients-visuels>

MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE DE SEINE-ET-MARNE, [2013.]. Bibliothèque et handicap. *Netvibes MD77: Médiathèque départementale de Seine-et-Marne* [en ligne]. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : http://www.netvibes.com/mediatheque77#Bibliotheque_%26_handicap

MÉDIATHÈQUE MARGUERITE DURAS, 2013. Sélection de sites pour les enfants médiathèque Marguerite Duras. *Netvibes* [en ligne]. 2013. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : http://www.netvibes.com/animation-enfants-duras#creer_un_flipbook

MÉDIATHÈQUE VALENTIN HAÛY, 2013. *Éole, un service de la Médiathèque Valentin Haüy* [en ligne]. 2013. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://eole.avh.asso.fr/>

MÉDIATHÈQUE VALAIS, 2013. 8ème Semaine de la lecture en Valais : "J'ai en vue de lire". *Bibliovalais* [en ligne] 2009-2013 [consulté le 29 décembre 2013] Disponible à l'adresse : <http://www.bibliovalais.ch/valais/semaine-lecture-valais-lire.html>

MEDIENGEMEINSCHAFT FÜR BLINDE UND SEHBEHINDERTE MENSCHEN E.V. (MEDIBUS), 2013. *Medibus* [en ligne]. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.medibus.info/>

MICROSOFT OFFICE, 2013a. Création de documents Word accessibles. *Office.com* [en ligne]. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://office.microsoft.com/fr-ch/word-help/creation-de-documents-word-accessibles-HA101999993.aspx>

MICROSOFT OFFICE, 2013b. Vérifier les problèmes d'accessibilité. *Office.com* [en ligne]. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://office.microsoft.com/fr-ch/word-help/verifier-les-problemes-daccessibilite-HA010369192.aspx?CTT=5&origin=HA101999993>

MULTI RÉSO et BELLEMARE, Daniel, 2010. *Sondage sur les besoins des personnes handicapées en matière de collections et de services de bibliothèque. Rapport final Présenté à Bibliothèque et Archives nationales du Québec* [en ligne]. Montréal : Multi réso, 12 février 2010. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : http://www.banq.qc.ca/documents/services/services_aux_handicapes/sondage_besoins_per_s_handicapees.pdf

NARASIMHAN, Nirmita, [s.d.]. Access to published works. *e-accessibilitytoolkit.org* [en ligne]. [s.d.] . [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : http://www.e-accessibilitytoolkit.org/toolkit/technology_areas/access_to_published_works

NATIONAL INFORMATION STANDARDS ORGANIZATION (NISO) et AMERICAN NATIONAL STANDARDS INSTITUTE (ANSI), 2005. *Specifications for the digital talking book: an American national standard* [en ligne]. Bethesda, Md : National Information Standards Organization, 21 avril 2005. Z39.86-2005 (R2012) [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.niso.org/workrooms/daisy/Z39-86-2005.pdf>

NATIONAL LIBRARY SERVICE FOR THE BLIND AND PHYSICALLY HANDICAPPED (NLS), 2013. *That All May Read . . . National Library Service for the Blind and Physically Handicapped (NLS) - The Library of Congress* [en ligne]. Mis à jour 20 décembre 2013 [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.loc.gov/nls/>

OFFICE FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE (OFS), 2006. *La prise en compte des personnes handicapées dans la statistique publique* [en ligne]. Édition. Neuchâtel : Office fédéral de la Statistique, octobre 2006. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/20/06/blank/dos.Document.114855.pdf

OFFICE FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE (OFS), 2009. *Visages du handicap: Personnes pouvant être considérées comme handicapées selon différentes définitions* [en ligne]. Neuchâtel : Office fédéral de la Statistique, 2009. [Consulté le 29 décembre 2013]. ISBN 978-3-303-20025-4. Disponible à l'adresse : <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/news/publikationen.html?publicationID=3784>.

OFFICE FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE (OFS), 2013. Statistique suisse - Egalité pour les personnes handicapées. *Site de la Confédération suisse* [en ligne]. 2013. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/20/06.html>

OLLIER, Marc, [s.d.]. Formats de fichiers pour les déficients visuels. *L'école pour tous*. [en ligne]. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.ecolepourtous.education.fr/?id=672>

ORGANISATION DES NATIONS UNIES (ONU), 2006. Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) adoptée le 13 décembre 2006 et ouverte à la signature le 30 mars 2007. [en ligne]. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.un.org/disabilities/default.asp?navid=14&pid=150>

ORGANISATION DES NATIONS UNIES (ONU), 2013. *United Nations e-nable - Development and human rights for all* [en ligne]. 2007-2013. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.un.org/disabilities/index.asp>

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (OMPI), 2013a. TIGAR Project. *WIPO : Vision IP* [en ligne]. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.visionip.org/tigar/en/>.

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (OMPI), 2013b. Enabling Technologies Framework Project. *WIPO : Vision IP* [en ligne]. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.visionip.org/etf/en/index.html>

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (OMPI), 2013c. Diplomatic Conference to Conclude a Treaty to Facilitate Access to Published Works by Visually Impaired Persons and Persons with Print Disabilities. *World Intellectual Property Organization (WIPO)* [en ligne]. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.wipo.int/dc2013/en/>

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (OMPI), 2013d. *Traité de Marrakech visant à faciliter l'accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées adopté le 27 juin 2013 lors de la conférence diplomatique de Marrakech des 17-28 juin 2013* [en ligne].

- Marrakech : OMPI, 27 juin 2013. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : http://www.wipo.int/meetings/en/doc_details.jsp?doc_id=241683
- ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE (OMPI), 2013e. L'adoption d'un traité historique donne un nouvel élan à l'accès des déficients visuels du monde entier aux livres. *OMPI* [en ligne]. Communiqué de presse du 27 juin 2013. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : http://www.wipo.int/pressroom/fr/articles/2013/article_0017.html
- ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE (OMPI), 2013f. *Assemblée des Etats membres de l'OMPI: rapport sur l'exécution du programme en 2012*, Cinquante et unième série de réunions Genève, 23 septembre-2 octobre 2013 [en ligne]. Genève : OMPI, 8 août 2013. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : http://www.wipo.int/edocs/mdocs/govbody/fr/a_51/a_51_5_add.pdf
- ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ (OMS), 2013. Cécité et déficience visuelle: aide-mémoire n°282. *OMS. Centre des médias* [en ligne]. Octobre 2013. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs282/fr/>
- ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ (OMS) et BANQUE MONDIALE, 2012. *Rapport mondial sur le handicap [2011]* [en ligne]. Genève; Washington : Organisation mondiale de la Santé ; Banque mondiale. [Consulté le 29 décembre 2013]. ISBN 978240688193. Disponible à l'adresse : http://whqlibdoc.who.int/publications/2012/9789240688193_fre_full.pdf
- ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ (OMS) et BANQUE MONDIALE, 2011. *Rapport mondial sur le handicap. Résumé* [en ligne]. Genève; Washington : Organisation mondiale de la Santé ; Banque mondiale. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : http://www.who.int/disabilities/world_report/2011/summary_fr.pdf
- OURY, Antoine, 2013. Appel à candidatures pour une offre accessible en bibliothèques municipales. *ActuaLitté, les univers du livre* [en ligne]. 6 novembre 2013. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.actualitte.com/societe/appel-a-candidatures-pour-une-offre-accessible-en-bibliotheques-municipales-46150.htm>
- PAGNAMENTA, Roxane et OTTESEN, Valérie, 2013a. Le prêt de dispositifs de lecture mobile dans les bibliothèques suisses. *Recherche d'ID - Carnet de recherche des étudiants du master en information documentaire de la Haute école de gestion de Genève* [en ligne]. 28 octobre 2013. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://recherchemid.wordpress.com/2013/10/18/le-pret-de-dispositifs-de-lecture-mobile-dans-les-bibliotheques-suisses/>
- PAGNAMENTA, Roxane et OTTESEN, Valérie, 2013b. Mais... qui prête des liseuses ou des tablettes ?. *Recherche d'ID - Carnet de recherche des étudiants du master en information documentaire de la Haute école de gestion de Genève* [en ligne]. 29 novembre 2013. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://recherchemid.wordpress.com/2013/11/29/carte/>
- PAGNAMENTA, Roxane et OTTESEN, Valérie, 2013c. *Les dispositifs mobiles de lecture numérique dans les bibliothèques suisses* [poster en ligne]. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : http://recherchemid.files.wordpress.com/2013/12/vo_rp_poster.jpg
- PAL, Joyojeet, PRADHAN, Manas, SHAH, Mihir et BABU, Rakesh, 2011. Assistive technology for vision-impairments: an agenda for the ICTD community. *Proceedings of the 20th international conference companion on World Wide Web* [en ligne]. 2011. pp. 513–522. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://doi.acm.org/10.1145/1963192.1963365>
- PEPIN, Guénaël, 2013. Qui accède à Internet dans le monde? *LeMonde.fr* [en ligne]. 2013. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : http://www.lemonde.fr/technologies/visuel/2013/10/07/qui-accede-a-internet-dans-le-monde_3490288_651865.html

PERKINS et. al., 2013. *World braille usage*[en ligne]. Third edition. Washington, D.C : Perkins et al. [Consulté le 29 décembre 2013]. ISBN9780844495644. Disponible à l'adresse : <http://www.perkins.org/assets/downloads/worldbrailleusage/world-braille-usage-third-edition.pdf>

PICCOLO, Lara Schibelsky G., DE MENEZES, Ewerton M. et DE CAMPOS BUCCOLO, Bruno, 2011. Developing an accessible interaction model for touch screen mobile devices: preliminary results. *Proceedings of the 10th Brazilian Symposium on on Human Factors in Computing Systems and the 5th Latin American Conference on Human-Computer Interaction* [en ligne]. 2011. p. 222–226. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://dl.acm.org/citation.cfm?id=2254436.2254474>

PLOUIN, Guillaume, 2013. La lecture par synthèse vocale. *LABO.BnF le blog* [en ligne]. 14 février 2013. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://labobnf.blogspot.ch/2013/02/la-lecture-par-synthese-vocale.html>

PONTIROLI, THOMAS, 2013. Portrait : Telorion adapte les smartphones aux malvoyants. *Clubic pro* [en ligne]. 25 octobre 2013. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://pro.clubic.com/portrait-start-up/actualite-595532-portrait-telorion.html>

PROJECT RAY, 2013. Mobile Accessibility for the Visually Impaired. *Ray* [en ligne]. 2013-2014. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : www.project-ray.com

PROLITTERIS, 2012. *Tarif commun 10: utilisation d'œuvres et de prestations par des personnes atteintes de déficiences sensorielles* [en ligne]. 24 septembre 2012. Zürich : ProLitteris. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : http://www.prolitteris.ch/fileadmin/user_upload/ProLitteris/Dokumente/Tarife_F/Tarife_F_2013/GT10-fr-2013-2017.pdf

RAVEN, Karel et VAN DER MEULEN, Marianne, 2008. ORIONWebbox, un appareil compact pour écouter des documents parlés. In : BRAILLENET (éd.). *2ème Forum européen de l'accessibilité numérique : Livres électroniques accessibles: une chance pour les personnes handicapées, Cité des sciences et de l'industrie de Paris, 28 janvier 2008* [en ligne]. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : http://inova.snv.jussieu.fr/evenements/colloques/colloques/article.php?c=46&l=fr&a=97#contenu_article

REGARDS NEUFS, 2013. *Regards neufs - une expérience de cinéma pour aveugles et malvoyants* [en ligne]. 2013. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.regards-neufs.ch/>

REINHARDT, Tobias, s.d . *BrailleTranslator* [en ligne]. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.brailletranslator.org/>

RÉSEAU DES MÉDIATHÈQUES DU VAL D'EUROPE, 2013. Handicaps et accessibilité. *Réseau des médiathèques du val d'Europe* [en ligne]. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : http://mediatheques.valeurope-san.fr/medias/medias.aspx?INSTANCE=exploitation&PORTAL_ID=portal_model_instance_sommaire_handicap.xml&SYNCMENU=SOMMAIRE_HANDICAP

RETINA SUISSE, 2013. *Retina Suisse Die Selbsthilfeorganisation von Menschen mit Retinitis pigmentosa (RP), Makuladegeneration, Usher-Syndrom und anderen degenerativen Netzhauterkrankungen* [en ligne]. Mis à jour 29.12.2013 [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.retina.ch/>

RICE, Donal, 2010. Approche comparative des législations sur l'accessibilité numérique en Europe. In : BRAILLENET (éd). *4e Forum Européen de l'Accessibilité Numérique: L'accessibilité numérique des services publics en Europe, Cité des sciences et de l'industrie de Paris, 12 avril 2010* [en ligne, texte et ppt]. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : http://inova.snv.jussieu.fr/evenements/colloques/colloques/article.php?c=62&l=fr&a=187#contenu_article

RIESCH, Markus et CORCIULO, Daniele, 2012. L'accessibilité du web en Suisse - Loi, avancées, certification. In : TELONO. *Conférence romande sur l'accessibilité du web, locaux de la FER à Genève, 26 avril 2012* [ppt en ligne]. [S.l.] : Slideshare. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://fr.slideshare.net/riesch/laccessibilit-du-web-en-suisse-cadre-lgislatif-certification-pdf-accessibility>

RINGOT, Marion, 2010. *L'accès aux documents pour les personnes déficientes visuelles à l'ère du numérique* [en ligne]. Villeurbanne : Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (Enssib). Mémoire d'étude pour le diplôme national de conservateur [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/48582-l-acces-aux-documents-pour-les-personnes-deficientes-visuelles-a-l-ere-du-numerique.pdf>

ROBERT, Thierry, 2011. Jeux vidéo en bibliothèques. *Prezi* [en ligne]. 25 novembre 2011. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://prezi.com/70ctjuob2qxf/jeux-video-en-bibliotheques/>

ROBERT, Thierry, 2012. La gamification de la littéracie et de l'éducation dans les bibliothèques. *Slideshare* [en ligne]. 2 avril 2012. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://fr.slideshare.net/Treboire/gamification-de-l-education-et-des-bibliotheques>

SYNSCENTER REFSNAES AND SENSUS APS, 2013. *Robobralle* [en ligne]. 2013. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.robobralle.org/>

ROYAL NATIONAL INSTITUTE OF BLIND PEOPLE (RNIB), 2013a. RNIB Library Catalogue. *RNIB - supporting blind and partially sighted people* [en ligne]. 1995-2013. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://librarycatalogue.rnib.org.uk/>

ROYAL NATIONAL INSTITUTE OF BLIND PEOPLE (RNIB), 2013b. Accessibility of eBooks. *RNIB, supporting blind and partially sighted people* [en ligne]. 17 décembre 2013. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.rnib.org.uk/livingwithsightloss/reading/how/ebooks/accessibility/Pages/ebook-accessibility.aspx>

SAMUR, Evren, 2010. *Systematic Evaluation Methodology and Performance Metrics for Haptic Interfaces*. Lausanne: EPFL. Thèse.

SCHILD, Ronald. La numérisation des livres : une situation gagnant-gagnant pour les usagers handicapés et les éditeurs. In : BRAILLENET (éd). *5e Forum Européen de l'Accessibilité Numérique: Coûts et bénéfices de l'accessibilité numérique, Cité des sciences et de l'industrie de Paris, 28 mars 2011* [en ligne]. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : http://inova.snv.jussieu.fr/evenements/colloques/colloques/article.php?c=70&l=fr&a=247#contenu_article

SCHWEIZERISCHE BIBLIOTHEK FÜR BLINDE, SEH-UND LESEBEHIND (SBS), 2013. *SBS* [en ligne]. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.sbs.ch/>

SNELGROVE, W. XAVIER ET BAECKER, RONALD M., 2010. A system for the collaborative reading of digital books with the partially sighted : project proposal. *Proceedings of the third workshop on Research advances in large digital book repositories and complementary media* [en ligne]. 2010. Pp. 47-50. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://doi.acm.org/10.1145/1871854.1871870>

STEINER, Philippe, 2013a. L'application Kindle d'Amazon déçoit le monde du handicap. *HANDIMOBILITY* [en ligne]. 24 mai 2013. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.handimobility.org/blog/lapplication-kindle-damazon-decoit-le-monde-du-handicap/>

STEINER, Philippe, 2013b. Kobo, Amazon, Sony : tous unis pour éviter l'accessibilité numérique des liseuses. *HANDIMOBILITY* [en ligne]. 17 septembre 2013. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.handimobility.org/blog/kobo-amazon-sony-tous-unis-pour-eviter-laccessibilite-numerique-des-liseuses/>

SUISSE, 1976. *Ordonnance concernant la remise de moyens auxiliaires par l'assurance-invalidité (OMAI) du 29 novembre 1976 (Etat le 1^{er} janvier 2013)* [en ligne]. 29 novembre 1976. RS 831.232.51. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19760291/index.html>

SUISSE, 1992. *Loi fédérale sur le droit d'auteur et les droits voisins (Loi sur le droit d'auteur, LDA) du 9 octobre 1992 (Etat le 1^{er} janvier 2011)* [en ligne]. 9 octobre 1992. RS 231.1. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : http://www.admin.ch/ch/f/rs/231_1/

SUISSE, 1999. *Constitution fédérale de la Confédération suisse (Cst) du 18 avril 1999 (Etat le 3 mars 2013)* [en ligne]. 18 avril 1999. RS 101. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.admin.ch/ch/f/rs/c101.html>

SUISSE, 2002. *Loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (Loi sur l'égalité pour les handicapés, LHand) du 13 décembre 2002 (Etat le 1^{er} juillet 2013)* [en ligne]. 13 décembre 2002. RS 151.3. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : http://www.admin.ch/ch/f/rs/151_3/index.html

SUISSE, 2003. *Ordonnance sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (Ordonnance sur l'égalité pour les handicapés, OHand) du 19 novembre 2003 (Etat le 1^{er} juin 2010)* [en ligne]. 19 novembre 2003. RS 151.31. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : http://www.admin.ch/ch/f/rs/c151_31.html

SUISSE, 2013. *Les autorités fédérales de la Confédération suisse* [en ligne]. 2007-2013. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.admin.ch/>

SULLIVAN, Judith et COMITÉ PERMANENT DU DROIT D'AUTEUR ET DES DROITS CONNEXES, 2007. *Étude sur les limitations et exceptions au droit d'auteur en faveur des déficients visuels* [en ligne]. Genève :OMPI, 20 février 2007. [Consulté le 29 décembre 2013]. SCCR/15/7. Disponible à l'adresse : http://www.wipo.int/meetings/en/doc_details.jsp?doc_id=75696-

SUTTON, Elizabeth, 2013. *Accessibilité : Panorama de l'offre de livres numériques. Le Blog du LABO BnF* [en ligne]. 13 mars 2013. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://labobnf.blogspot.ch/2013/03/accessibilite-panorama-de-loffre-de.html>

SYNDICAT NATIONAL DES OPHTALMOLOGISTES DE FRANCE (SNOF), 2013. *Acuité visuelle. Encyclopédie de la vue, site des ophtalmologistes de France. SNOF* [en ligne]. 2013. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.snof.org/encyclopedie/acute-visuelle>

TAILLANDIER, Florent, 2013. *A quand des ebooks vraiment adaptés aux déficients visuels ? CNET* [en ligne]. 28 mai 2013. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.cnetfrance.fr/news/a-quand-des-ebooks-vraiment-adaptes-aux-deficients-visuels-39790776.htm>

TEODOLOZ, Jérémie, 2013. *Re : jeux vidéo* [message électronique], 17 octobre 2013.

UNITED NATIONS EDUCATIONAL, SCIENTIFIC AND CULTURAL ORGANIZATION (UNESCO) et INTERNATIONAL FEDERATION OF LIBRARY ASSOCIATIONS AND INSTITUTIONS (IFLA), 1994. *Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique*. [en ligne] [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://unesdoc.unesco.org/images/0011/001121/112122fo.pdf>

UNITED NATIONS EDUCATIONAL, SCIENTIFIC AND CULTURAL ORGANIZATION (UNESCO) et INTERNATIONAL FEDERATION OF LIBRARY ASSOCIATIONS AND INSTITUTIONS (IFLA), 2013. *Manifesto for libraries serving persons with print disabilities, Paris, 9 novembre 2013* [en ligne]. [Consulté le 29 décembre 2013] Rapport, 37. Disponible à l'adresse : <http://unesdoc.unesco.org/images/0022/002245/224544e.pdf>

UNION CENTRALE SUISSE POUR LE BIEN DES AVEUGLES (UCBA), 2013a. *UCBAVEUGLES* [en ligne]. 2010-2013. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.szb.ch/index.php?L=2>

UNION CENTRALE SUISSE POUR LE BIEN DES AVEUGLES (UCBA), 2013b. *Handicap visuel et cécité: Evolution en Suisse* [en ligne]. Lausanne : UCBA. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : www.szb.ch/fileadmin/images/fr/downloads/foschung/Beilage-Sehbehinderung-fz-v06-Web.pdf

UNION CENTRALE SUISSE POUR LE BIEN DES AVEUGLES (UCBA), 2013c. Dix questions et dix réponses sur la malvoyance et la cécité. *UCBAVEUGLES* [en ligne]. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.szb.ch/fr/science/questions-souvent-posees/dix-questions-et-dix-reponses-sur-la-malvoyance-et-la-cecite.html>

UNION CENTRALE SUISSE POUR LE BIEN DES AVEUGLES (UCBA), 2013d. Petite bibliothèque pour des termes spécifiques de la cécité et la malvoyance. *UCBAVEUGLES* [en ligne]. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.szb.ch/fr/science/questions-souvent-posees/petite-bibliotheque-pour-des-termes-specifiques-de-la-cecite-et-la-malvoyance.html>

UNION CENTRALE SUISSE POUR LE BIEN DES AVEUGLES (UCBA), 2013e. Accès à l'information dans un monde visuel. *UCBAVEUGLES* [en ligne]. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.szb.ch/fr/science/questions-souvent-posees/acces-a-linformation-dans-un-monde-visuel.html>

UNION CENTRALE SUISSE POUR LE BIEN DES AVEUGLES (UCBA) et HÖHENER Roger, 2010. *Bases légales dans le domaine des moyens auxiliaires (AI et AVS)* [document word en ligne]. St-Gall : UCBA, 6 avril 2010. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : http://www.szb.ch/fileadmin/images/fr/downloads/Gesetzliche_Grundlagen_HIMI/Bases_les_dans_le_domaine_des_moyens_auxiliaires.doc

UNION CENTRALE SUISSE POUR LE BIEN DES AVEUGLES (UCBA), UNION SUISSE DES AVEUGLES (USA) et FÉDÉRATION SUISSE DES AVEUGLES ET MALVOYANTS (FSA), [2011]. *Canne blanche - et pourtant il voit ? : le handicap visuel a beaucoup de facettes*. Suisse : s.n, s.d.. [en ligne]. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : www.canne-blanche.ch/fileadmin/f/pdf/Kampagne_2011_Flyer_fr.pdf

UNION MONDIALE DES AVEUGLES (UMA), 2013a. *Union Mondiale des Aveugles* [en ligne]. 15.08.2013. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.worldblindunion.org/French/Pages/default.aspx>

UNION MONDIALE DES AVEUGLES (UMA), 2013b. Le Traité de Marrakech explications. *Union Mondiale des Aveugles : Nouvelles*[en ligne]. 15 août 2013. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.worldblindunion.org/French/News/Pages/Le-Trait%C3%A9-de-Marrakech-explications-.aspx>

UNION NATIONALE DES AVEUGLES ET DÉFICIENTS VISUELS (UNADEV), 2013. *UNADEV - Union Nationale pour les aveugles* [en ligne]. 4.12.2013. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.unadev.com/>

UZAN, Laurette, 2013a. Un coup d'œil dans les coulisses d'Éole. *Nouvelles lectures: Bibliothèques et handicap: des solutions pour les personnes « empêchées de lire »* [en ligne]. 25 octobre 2013, 08:13. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://nouvelleslectures.blogspot.ch/2013/10/un-coup-dil-dans-les-coulisses-deole.html>

UZAN, Laurette, 2013b. Les candidatures sont ouvertes pour le projet « Agir pour la lecture : Daisy dans votre bibliothèque » *Nouvelles lectures: Bibliothèques et handicap: des solutions pour les personnes « empêchées de lire »* [en ligne]. 7 novembre 2013, 01:21 [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://nouvelleslectures.blogspot.ch/2013/11/les-candidatures-sont-ouvertes-pour-le.html>

VELAZQUEZ, Ramiro, HERNANDEZ, Hermes et PREZA, Enrique, 2010. A portable eBook reader for the blind. In: Engineering in Medicine and Biology Society (EMBC). *The Engineering in Medicine and Biology Society. Annual International Conference of the Engineering in Medicine and Biology Society IEEE*, 31. 08. 2010- 04.09. 2010 [en ligne]. Buenos Aires : Engineering in Medicine and Biology Society (EMBC), 2010, pp. 2107- 2110. [Consulté le 29 décembre 2013]

décembre2013] Disponible à l'adresse :
<http://ieeexplore.ieee.org/xpl/login.jsp?tp=&arnumber=5626218&url=http%3A%2F%2Fieeexplore.ieee.org%2Fiel5%2F5608545%2F5625939%2F05626218.pdf%3Farnumber%3D5626218>

VELÁZQUEZ, Ramiro, HERNÁNDEZ, Hermes PREZA.Enrique, 2012. A portable piezoelectric tactile terminal for Braille readers. *Applied Bionics and Biomechanics*[en ligne].13.02. 2012. n°1, vol. 9, p.45-60. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse :
<http://iospress.metapress.com/content/cx15732pm1106064/>

VILLAIN, Jean-Pierre. CRAW 2013, l'accessibilité et le plaisir en plus. *Qelios, parole d'expert* [en ligne] 2013. 3.05.2013. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse :
<http://blog.qelios.net/craw-2013-laccessibilite-et-le-plaisir-en-plus/>

WEB ACCES SOLUTIONS, 2013. *Web.accessolution*[en ligne]. 2013. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://web.accessolutions.fr>

WORLD WIDE WEB CONSORTIUM (W3C), 2008. Web Content Accessibility Guidelines (WCAG) 2.0. *W3C* [en ligne]. 2008. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse :
<http://www.w3.org/TR/WCAG20/>

WORLD WIDE WEB CONSORTIUM (W3C), 2012. W3C Mission. *W3C*. [en ligne] [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse :
<http://www.w3.org/Consortium/mission.html>

XU, Cheng, ISRAR, Ali, POUPYREV, Ivan, BAU, Olivier et HARRISON, Chris, 2011. Tactile display for the visually impaired using TeslaTouch. In : *CHI 11 Extended Abstracts on Human Factors in Computing Systems* [en ligne]. 2011. p. 317–322. [Consulté le 29 décembre 2013]. Disponible à l'adresse : <http://doi.acm.org/10.1145/1979742.1979705>

ZAMUNER, Emeline, 2012. *Réalités et perspectives de la lecture numérique en bibliothèque, un panorama de la lecture publique à la recherche universitaire* [en ligne]. Grenoble : Université Stendhal - Grenoble III. Mémoire de Master 2. [Consulté le 29 décembre 2013] Disponible à l'adresse : <http://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-00741802>

Annexe 1 : Glossaire

ABA : Association pour le Bien des Aveugles

AVH : Association Valentin Haüy

BBR : Bibliothèque braille romande et livre parlé

BCU : Bibliothèque cantonale et universitaire

BFEH : Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées

BIS : Association Bibliothèque information Suisse

BM : Bibliothèque municipale

BMRV : Bibliothèque municipale à vocation régionale

BNFA : Bibliothèque Numérique Francophone Accessible

BnH : Bibliothèque numérique pour le Handicap

BSR : Bibliothèque sonore romande

CAB : Action Caritas suisse des aveugles

CBFU : Code Braille Français Uniformisé

CDPH : Convention des nations unies relatives aux droits des personnes handicapées

CERTAM : Centre d'évaluation et de recherche sur les technologies pour les aveugles et les malvoyants (Centre d'expertise technologique Valentin Haüy)

CLP : Communauté de travail des bibliothèques suisses de lecture publique

DAISY : Digital Accessible Information System

DFAE: Département Fédéral des Affaires étrangères (Suisse)

DRM : Digital right management

EFT Project : Enabling Technologies Framework

ENSSIB : Ecole Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques

EPUB : Electronic publication

ES : Bibliothèque «Etoile sonore»

FSA : Fédération suisse pour les aveugles

GIAA : Groupement des Intellectuels Aveugles ou Amblyopes

GPS : Global Positioning system

IDPF : International Digital Publishing Forum

IFLA : Fédération internationale des associations de bibliothécaires et d'institutions

IFRRO : Fédération internationale des organismes de droits de reproduction

INCA : Institut national canadien pour les aveugles

INJA : Institut National des Jeunes Aveugles

IPA : International Publishers Association

IRIST : Laboratoire d'InfoRmatique en Image et Systèmes d'information

ISO : International Standard Organisation

ITU: International Telecommunication Union

JAWS : Job access with speech

LDA : Loi fédérale sur le droit d'auteur et les droits voisins

LHand : Loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées

MEDIBUS : Mediengemeinschaft für blinde und sehbehinderte Menschen e.V (en anglais : Media Association for Blind and Vision Impaired People)

MP3 : Spécification sonore du Format standard MPEG

MPEG : Moving Picture Experts Group

NDVA : NonVisual Desktop Access

NLS : National Library Service for the Blind and Physically Handicapped

OCR/ROC : reconnaissance optique de caractères

OEB : Open ebook Publication Structure

OFS : Office fédéral de la statistique

OHand : Ordonnance sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées

OMPI : Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle

OMS : Organisation mondiale de la santé

ONU : Organisation des Nations Unies

OPAC : Online Public Access Catalog

OTHand : Ordonnance sur les aménagements visant à assurer l'accès des personnes handicapées aux transports publics

PDF : Portable Document Format

RFID : Radio Frequency Identification

RGAA : Référentiel Général d'Accessibilité pour les Administrations

RNIB : Royal National Institute of Blind People

RTS: Radio Télévision Suisse

SBS : Schweizerische Bibliothek für Blinde, Seh- und Lesebehinderte

TIGAR : Trusted Intermediary Global Accessible Resources

UCBA : Union centrale pour le Bien des Aveugles

UIE : Union Internationale des Editeurs

UMA : Union Mondiale des Aveugles

UNESCO : United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization

UNITAS : Associazione ciechi e ipovedenti della svizzera italiana

WAI : Web Accessibility Initiative

WBU : World Blind Union

WCAG : Web Content Accessibility Guideline

W3C : World Wide Web Consortium

Annexe 2 : Tableau de quelques bibliothèques numériques spécialisées

Il existe déjà plusieurs bibliothèques numériques spécifiques au handicap visuel, c'est-à-dire des plateformes en ligne proposant des livres numériques destinés spécifiquement aux publics handicapés. Voici un tableau répertoriant - par pays - quelques unes de ces bibliothèques numériques spécifiques qui proposent des ouvrages récents, en français ou anglais. (Liste non exhaustive, informations triées des sites internet concernés !)

Les plateformes non spécifiques aux publics souffrant de handicaps et/ou ayant une vocation purement commerciale n'ont pas été retenues ici (par ex. Amazon, Libreka!, Numilog,...). Pour d'autres sites proposant des livres numériques gratuits tombés dans le domaine public voir les répertoires proposés sur : Bibliothèques Municipales de Boulogne-Billancourt 2013b, [en ligne] et Association Des Livres A Lire Et A Entendre 2013, [en ligne]

N.B. Lorsqu'un catalogue est accessible sur plusieurs sites (ex. livres audio du GIAA aussi accessibles sur BNFA), seul l'un des sites est mentionné.

Site	Pays	Projet géré par:	Type d'ouvrage (format)	Publics autorisés	Coût	Ampleur de la collection (oct 2013)	Contraintes / remarques	Existe en ligne depuis	Ouvert aux publics d'autres pays?
BNFA.ch BNFA.fr Bibliothèque Numérique Francophone Accessible	CH et F	BrailleNet GIAA ABA BBR	livres sonores (DAISY MP3 voix humaine ou de synthèse) et textes (DAISY ou pdf pour être lu en braille ou gros caractères)	« personnes déficientes visuelles, bénéficiant des lois sur l'exception au droit d'auteur en en Suisse » ou « en France »	inscription gratuite (si format pdf, clé e-Token à 20 euros)	Plus de 23'300 livres audio et plus de 17'000 livres textes	clé nécessaire uniquement pour lire les pdf ; succède à la bibliothèque Hélène	01.2013 (Hélène: 2001)	oui, France, et Suisse mais avec accès dédiés .ch et .fr
Eole	F	Médiathèque Valentin Haüy	livres audio au format DAISY braille numérique	« tous ceux qui se trouvent dans l'incapacité de lire de l'imprimé ordinaire du fait d'un handicap visuel, moteur ou mental »	inscription, emprunt et l'abonnement à la newsletter: gratuits	+ de 6200 livres audio au format Daisy et environ 770 livres au format braille numérique	téléchargement de jusqu'à 10 livres tous les 15 jours ; aucun DRM	04.2013	non spécifié
BnH Bibliothèque numérique pour le Handicap	F	Bibliothèques municipales de Boulogne-Billancourt (plateforme numilog)	livres audio au format WMA livres numériques aux formats epub ou PDF	Accessible à toutes les personnes en situation de handicap	inscription gratuite	plus de 3600 livres	inscription à renouveler chaque année ; prêt de 3 semaines max, fichier chronodégradable ; un livre n'est disponible que pour un lecteur à la fois ; propose une plate-forme netvibes	2007	non spécifié

BDEA Banque de Données de l'Édition Adaptée	F	INJA (Institut National des Jeunes Aveugles)	DAISY, doc, online, pdf, txt, MP3, JPEG, Propose aussi une Banque de données images !	non spécifié	recherche gratuite, ensuite accès en fonction du type de document et du lieu de stockage	Pas spécifié sur le site	permet une recherche multi catalogues: catalogue interne (C.C.E.A.) + BM d'Antony, Hélène, Bibliothèque du Congrès (USA), BBR (CH) ; Publie statistiques d'utilisation du site, listes d'éditeurs/biblio adaptés,..	?	non spécifié
littérature audio.com	F	Association Des Livres à Lire et à Entendre	MP3, lus par des bénévoles	"faciliter l'accès de tous et en particulier des non-voyants et malvoyants aux joies de la littérature"	gratuit	Plus de 3'600 livres audio	Recense aussi d'autres sites proposant des livres audio	03.2007	Accessible à tous car textes libres de droits ou du domaine public
NLS National Library Service for the Blind and Physically Handicapped	USA	The Library of Congress Et un réseau de bibliothèques de différents états qui sont partenaires	"Books recorded on digital cartridge with digital player ; Braille and Audio Reading Download (BARD); Books recorded on audiocassettes with standard cassette player ; Braille books Braille magazines ; Magazines recorded on audiocassettes ; Music scores (braille ou gros caractères)"	"persons who are unable to use standard printed material because of visual or physical disabilities" ou des institutions: "institutions such as nursing homes and hospitals, and to schools for the blind or physically handicapped"	Gratuit, accès possible en ligne seulement en fonction du type de document et du lieu de stockage	Pas spécifié sur leur site internet	Pas que service dématérialisé ; Prête aussi au long terme du matériel d'écoute (écouteurs, haut-parleurs...) ; Livraison à domicile sans frais postaux ; Par défaut, la bibliothèque envoie physiquement 4 livres par mois, conservables aussi longtemps que voulu		Ouvert au public résident à l'étranger, à condition qu'il soit de nationalité américaine.
Bookshare	USA	Benetech et des volontaires	BRF (Braille Refreshable Format) et DAISY (Digital Accessible Information System) ; (créés parfois à partir de livres scannés par des volontaires.)	"people with print disabilities" et "Organizations that serve individuals with print disabilities (schools, libraries, community centers, etc.)" sur présentation d'une "proof of disabilities" et autorisation d'un répondant légal, si mineur.	gratuit pour les étudiants américains, sinon, \$75 (\$25 d'inscription puis \$50 par an) Les organisations peuvent aussi payer des accès globaux pour leurs membres	plus de 209'000 titres revendiqués et le titre de "world's largest online library"	inscription payante annuellement ; propose aussi gratuitement certains logiciels de synthèse vocale ; il est aussi possible de commander des versions papier en braille ; les livres sont "fingerprintés" afin que s'ils sont distribués illégalement, on retrouve l'utilisateur à l'origine de la fuite.	pas spécifié mais le site date de 2002	oui, d'ailleurs à des prix variables (parfois moins cher)
RNIB Royal National Institute of Blind People	GB	RNIB	audio, braille, digital, livre avec lecture de synthèse, vidéo avec audiodescription, gros caractères, etc.	non spécifié	prêt et/ou vente possible	plus de 170,000	répertorie les ouvrages détenus par RNIB, Calibre Audio Library, Torch Trust and the National Blind Children's Society ; Il semblerait qu'il ne soit pas nécessaire d'être inscrit: les livres sont demandables par email	non spécifié	oui, certains ouvrages. ils ont une adresse email pour les lecteurs étrangers: exports@rnib.org.uk

INCA Institut national canadien pour les aveugles	CAN	INCA	braille électronique, texte électronique, audio numérique DAISY notamment	personnes avec "de la difficulté à lire les imprimés en raison d'une déficience visuelle, d'une incapacité physique ou d'un trouble d'apprentissage"	inscription gratuite, tout comme l'emprunt ?	80 000 livres sur une variété de médias substitués; magazines populaires ; plus de 50 journaux locaux, nationaux et internationaux, vidéos descriptives	possibilité d'accéder aux documents en ligne, de se les faire livrer par la poste à domicile dans votre bibliothèque municipale ; Le Canada a été le premier pays à accorder la gratuité postale à la distribution de documents en médias substitués pour les personnes vivant avec une perte de vision	existe en tout cas depuis 2002	non spécifié
--	-----	------	---	--	--	---	---	--------------------------------	--------------

Annexe 3 : Tableau des indicateurs et variables

Indicateurs	Variables
Fréquentation des bibliothèques publiques suisses par les publics en situation de handicaps visuels	<p>Nombre de fois que le public handicapé a eu recours au service au cours de la dernière année</p> <p>Fréquence de sollicitation</p> <p>Pourcentage des bibliothèques qui reçoivent des publics non et malvoyants sur le nombre total de bibliothèques répondantes</p>
Sensibilisation des bibliothèques publiques suisses face à la problématique de l'accessibilité	<p>Nombre de bibliothèques renvoyant vers des institutions spécialisées</p> <p>Nombre de bibliothèques qui forment leur personnel à l'accueil des publics en situation de handicap</p> <p>Nombre de bibliothèques qui ont l'accessibilité des formats dans leur critère de sélection de documents</p> <p>Nombre de bibliothèques qui ont un partenariat avec des institutions spécialisées dans le handicap visuel.</p> <p>Nombre de bibliothèque qui cite des activités également accessibles aux publics non et malvoyants</p> <p>Nombre de bibliothèques qui forment leur personnel à l'accueil des publics non et malvoyants</p>
Accessibilité de l'offre des bibliothèques publiques suisses : collections documentaires, produits, services, savoir-faire adaptés aux publics non et malvoyants.	<p>Nombre de bibliothèques qui proposent des ressources adaptées aux publics non et malvoyants</p> <p>Nombre de bibliothèques qui proposent des dispositifs de lecture adaptés aux publics non et malvoyants</p> <p>Nombre de bibliothèques qui proposent des ateliers, activité et animations adaptées ou ouvertes aux publics non et malvoyants</p> <p>Nombre de bibliothèques qui proposent des collections numériques</p> <p>Nombre de bibliothèques jugées accessibles par leur personnel</p> <p>Nombre de bibliothèques qui ont un site web accessible</p> <p>Nombre de bibliothèques qui ont un OPAC accessible</p>

Annexe 4 : Tableau des risques et actions de mitigation

Risques	Actions de mitigation
Public cible multilingue - risque d'avoir un nombre insuffisant de répondant	Diffusion du questionnaire dans les trois langues majoritairement parlées en Suisse
Diffusion du questionnaire pendant la période estivale - risque de ne pas avoir suffisamment de réponses.	Lancement du questionnaire pendant l'été avec un délai d'un mois pour répondre. Envoi d'un rappel en cours de collecte, au moment de la rentrée. (16 réponses en plus après le rappel)
Mauvaise interprétation des questions dans sa version originale, en français	Relecture du questionnaire en langue française par plusieurs bibliothèques-tests (public cible) pour vérifier que les questions ont le même sens pour tous puis correction.
Différences entre les trois versions du questionnaire	Traduction du questionnaire par des personnes de langue maternelle allemande et italienne Relecture du questionnaire en langue allemande par des professionnels de l'information documentaire dont l'allemand est la langue maternelle
Représentativité de l'échantillon	Choix d'une technique d'échantillonnage sur la base du volontariat minimisé par un mode d'administration favorable à toucher le public visé avec possibilité de « redresser » à postériori.
Risque de mauvaises interprétations des réponses des bibliothèques italiennes et allemandes	Peu de questions ouvertes et vérifications de la bonne compréhension des réponses avec des personnes bilingues
Plusieurs personnes de la même institution répondent au questionnaire	Le logiciel Limesurvey permet d'enregistrer les adresses IP. Suppression des adresses IP lors de la phase de « nettoyage des données »

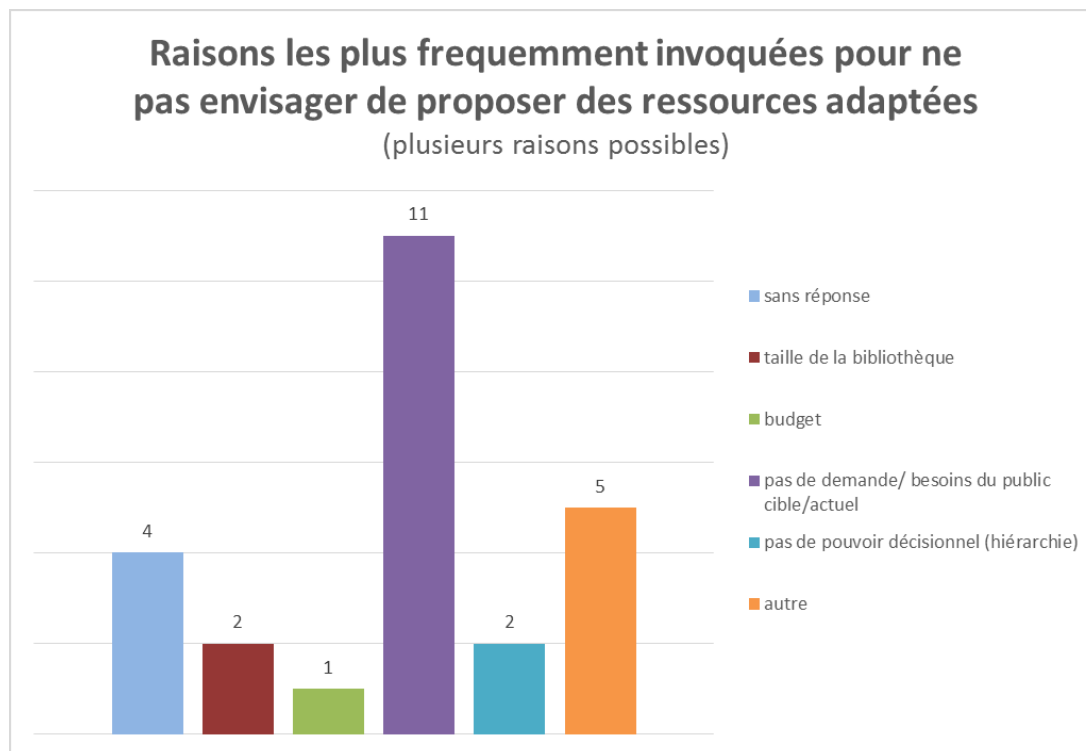
Annexe 5 : Questionnaire en trois langues

Afin de ne pas alourdir ce mémoire, nous avons choisi de ne pas y intégrer le pdf contenant le détail de notre enquête. Dans une optique de transparence de notre recherche, il est cependant consultable de diverses manières :

- Des fichiers pdf comportant le questionnaire en français, allemand, et italien sont disponibles en ligne sur le blog dévolu aux projets de recherche du Master ID
 - en français : <http://recherchemid.files.wordpress.com/2014/01/limesurvey-enguc3aate-bibliothc3a8ques-et-publics-en-situation-de-handicap-visuel.pdf>,
 - en allemand : <http://recherchemid.files.wordpress.com/2014/01/limesurvey-umfrage-umgang-mit-sehbehinderungen-in-bibliotheken.pdf>
 - en italien : <http://recherchemid.files.wordpress.com/2014/01/limesurvey-inchiesta-e28093-biblioteche-e-pubblico-in-situazione-di-handicap-visiv.pdf>
 - syntaxe : <http://recherchemid.files.wordpress.com/2014/01/expressionmanager-survey-logic-file.pdf>
- L'enquête en ligne reste pour l'instant consultable en ligne à l'adresse suivante (<http://albator.hesge.ch/limesurvey/index.php/628833/>).
- Les auteures de ce travail seront heureuses d'envoyer leur enquête à quiconque en fera la demande par email aux adresses suivantes: floriane.muller@etu.hesge.ch, aurelie.vieux@hesge.ch, fabienne.samoullier-egger@etu.hesge.ch

Annexe 6 : Raisons évoquées pour ne pas proposer de ressources adaptées

Les 22 bibliothèques qui n'envisagent pas de proposer des ressources adaptées l'expliquent par les raisons suivantes :



La taille et le budget ne sont étonnamment pas les raisons les plus mentionnées, deux institutions les évoquent :

« *Bibliothèque-centre de documentation d'un petit institut universitaire. Si nécessaire, renvoi vers structure appropriée* »

« *Pour l'instant! Petite structure avec budget limité...* »

Majoritairement, c'est l'absence de demande qui conforte les bibliothèques dans leur choix de ne pas proposer d'offre spécialisée. Le besoin ne se fait pas sentir : la bibliothèque n'a « jamais été confrontée à ce type de besoins de la part des usagers », c'est une « demande non existante actuellement », il y a « absence de mal- et non-voyants dans nos lecteurs » ...

Le type de bibliothèque y est aussi pour quelque chose, ainsi les bibliothèques scolaires dont l'établissement ne comporte pas de lecteur empêché visuellement n'ont pas développé d'offre :

« *Pour l'instant nous n'avons pas été confrontés à ce genre de public dans notre bibliothèque scolaire.* »

« *Parce que c'est une bibliothèque scolaire. Les élèves avec des handicaps visuels sévères sont scolarisés dans des établissements spécialisés. Nous n'avons jamais eu de lecteurs avec ces handicaps.* »

« *Fachbereichsbibliothek einer Päd. Hochschule; zur Zeit werden meines Wissens keine Studenten ausgebildet, die besondere Medien benötigen.* »

Cependant, les bibliothèques précisent qu'elles sont prêtes à mettre en place une offre adaptée si le besoin se faisait sentir (arrivée d'un nouvel étudiant/lecteur) :

« Public concerné : étudiants : le centre de doc adaptera des ressources en collaboration avec les enseignants si un étudiant se présente avec un handicap visuel. »

« Wir sin eine Mittelschulbibliothek, sollten sehbehinderte SchülerInnen in die Schule eintreten würde ich in Zusammenarbeit mit LehrerInnen und SchülerIn das Angebot anpassen. »

Ou alors elles préfèrent développer l'accessibilité 24/24 à distance en focalisant leurs efforts sur l'accessibilité de leur site web :

« Bisher kein Thema von Seiten Nutzer. Allerdings versuchen wir unsere Webauftritte barrierefrei zu gestalten. »

Certaines bibliothèques estiment aussi que la matière ne se prête pas à cette possibilité ou que la question ne se pose pas étant donné le type d'institution :

« Le domaine couvert par la bibliothèque (universitaire spécialisée) ne convient pas aux handicapés visuels. »

« Ne s'applique pas au lieu (bibliothèque « scientifique » d'institution (seul le personnel de l'institution peut accéder aux bibliothèques)). »

Cela semble surprenant : pourquoi le personnel de l'institution ne pourrait-il pas être en situation de handicaps visuels ? Et qu'en est-il des différents moyens technologiques disponibles sur le marché qui permettent de rendre accessible virtuellement quasiment toutes les ressources disponibles, quelle que soit la matière concernée... ? Une des bibliothèques en est justement consciente et cite précisément cette raison pour ne pas développer d'offre spécifique :

« Wir beabsichtigen nicht, spezielle barrierefreie Informationsquellen anzubieten. Bisher haben wir ein kleines Angebot an E-Books, das auch für sehbehinderte Personen dank Schrift-Vergrößerungsmöglichkeit am Bildschirm interessant ist. »

Enfin, elles n'ont pas toujours le pouvoir décisionnel pour mettre en place une telle offre:

« Das kann nicht ich entscheiden. [...] »

« Pas vu dans le projet [...] »

Finalement, d'autres bibliothèques évoquent leur choix de renvoyer les usagers vers une autre structure ou précisent que « la question ne s'est encore jamais posée » .

Annexe 7 : Raisons évoquées pour ne pas mettre en place de sensibilisation/formation du personnel

Mettre en place une sensibilisation/formation ne semble pas être à l'ordre du jour de beaucoup de bibliothèques ayant répondu à notre enquête. Pour expliquer leur réponse, les participants pouvaient ici laisser un court commentaire. Ils sont douze à avoir saisi cette opportunité.

Ainsi, une des bibliothèques envisageant de mettre en place une formation/sensibilisation à long terme a souhaité préciser sa réponse :

« Es ist ein Projekt in der Pipeline bezüglich Barrierefreie Bibliothek, allerdings mit Fokussierung auf Hörbehinderung. »

On voit ici que le projet se concentre sur la déficience auditive. Cependant, cela reste un projet de sensibilisation au handicap et un pas vers l'accessibilité universelle.

La plupart des autres commentaires évoquent des explications pour l'absence d'intention de formation.

Certains y mentionnent ainsi qu'ils ne sont pas sollicités car une offre spécifique est disponible tout près :

« Depuis 23 ans que je travaille dans cette bibliothèque, nous n'avons eu dans notre établissement scolaire, et à ma connaissance, pas plus d'entre 5-10 élèves mal- ou non-voyants. Parmi ces élèves, très peu sont venus dans notre bibliothèque (et plus aucun depuis quelques années), laquelle, par ailleurs, se trouve une rue au-dessus de [nom d'institution spécialisée dans le handicap visuel] où, si je ne m'abuse, il y a des ressources documentaires spécifiques pour cette catégorie de lecteurs. Nous n'avons nous-même aucun document en braille, ni bibliothèque sonore ni documents numériques. (...) »

« Nous avons à proximité une bibliothèque sonore qui offre toute une gamme de services pour ce public. »

D'autres évoquent le peu de personnel (parfois bénévole), et l'absence ou le faible nombre de visiteurs en situation de handicap :

« Bcp de bénévoles. »

« (...)Étant seul pour gérer la bibliothèque, je n'aurais probablement pas le temps de suivre une formation spécifique dans ce domaine, et ça n'aurait pas de sens vu la fréquentation voisine de zéro de notre bibliothèque par des mal- et non-voyant-e-s. »

Une bibliothèque précise qu'une telle formation n'est pas nécessaire, car les utilisateurs en situation de handicaps visuels sont très autonomes et préviennent à l'avance de leur venue :

« bei unseren zwei blinden Benutzenden nicht nötig, da diese sehr selbstständig sind und jeweils per E-mail im Voraus mit uns kommunizieren »

Une autre explique que cela ne représente pas beaucoup plus de travail mais qu'il s'agit simplement d'être à l'écoute :

« Die sehbehinderten Personen, z.Zt. 1-2 Benutzerinnen, werden von uns persönlich betreut. Wir haben keine spezielle Ausbildung dazu. Bis jetzt genügt es, einfach auf die Bedürfnisse einzugehen und etwas mehr Hilfestellung zu geben als bei anderen. »

Enfin, d'autres encore précisent que la question n'a jamais été soulevée, qu'ils ne savent pas ou que cela n'est pas de leur ressort :

« nicht in meiner Entscheidungsgewalt »

« A ma connaissance, la bibliothèque où je travaille ne s'est pas encore posé cette question. »

« Pas entrevu dans le projet de restructuration (...). Plutôt restriction de personnel. »

Globalement, outre le manque de temps et de ressources humaines ou autres, les personnes se montrent ouvertes à de telles formations :

« Il n'y a rien de prévu pour l'instant, mais l'équipe n'est certainement pas fermée à une formation éventuelle. »

Certaines institutions ont même du personnel déjà sensibilisé à la thématique de par sa propre situation...

« Leider kann ich das nicht entscheiden. Da ich aber selber schlecht sehe (sehr stark kurzsichtig und zudem ausgebildete Kunsttherapeutin bin, bringe ich wohl Verständnis für das Thema mit. »

...ou qui choisit de se sensibiliser de son propre chef :

« Es gibt bei uns an der Universität eine Stabsstelle « Studium und Behinderung », dort werden Kontakte zu ausgebildeten Helfern vermittelt. »

Finalement, notons qu'une bibliothèque scolaire est consciente que si sa situation évolue et qu'elle s'ouvre à un plus large public, une formation serait à mettre en place.

« C'est une bibliothèque scolaire, les élèves ayant des handicaps visuels sévères ne sont scolarisés dans des établissements spécialisés, nous avons donc peu de chances d'avoir des lecteurs souffrant de ce type de handicaps. Si la biblio devient mixte, communale et scolaire, une formation serait souhaitable. »